

INTRODUCTION GENERALE	9
CHAPITRE I. LE CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE.....	15
1. Aspects Humains	15
1.2. Aspects économiques.....	15
CHAPITRE II. LE MLIEU BIO PHYSIQUE.....	16
2.1. Le sol.....	16
2.2. Le climat.....	16
2.3. La végétation.....	17
PREMIERE PARTIE: ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FILIERE	
GOMME ARABIQUE	18
CHAPITRE I CONTEXTE HISTORIQUE	19
1.1.1. Rationalisation des exportations.....	19
1.1.2. Le duel entre industriel/commerçant	20
1.1.3. Politique de prix	20
1.1.4. L'effet de la sécheresse sur l'application de la politique de distribution.	20
1.1.4. La politique de libéralisation	21
CHAPITRE II. LE CADRE INSTITUTIONNEL	21
2.1. Le cadre politique et réglementaire.....	22
2.1.1. Orientation politique.	22
2.1.2. Textes législatifs et réglementaires.	23
2.2. Administration de la filière gomme arabique	23
2.2.1. Le non contingentement	23
2.2.2. Le contrôle.....	23
CHAPITRE III ORGANISATION DE LA FILIERE GOMME ARABIQUE	24
3.1. Caractérisation de la production de gomme arabique.....	24
3.2. Caractérisation des acteurs de la filière	25
– 3.2.1. LES PRODUCTEURS	25
- Les collecteurs villageois.....	26
- Les collecteurs ambulants.....	26
- Les grands commerçants (intermédiaires)	27
3.2.2.LES EXPORTATEURS.....	27
3.2.3. LES TRANSFORMATEURS EXPORTATEURS.....	27
- Société Valdafrique -Rufisque	27
- ASIYLA Gum Company	28
3.2.4. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS	29
- Le service forestier	29
- Les Projets de développement	30
3.2.5. <i>LES CIRCUITS.</i>	31
DEUXIEME PARTIE: LE MARCHE DE LA GOMME ARABIQUE	34
CONCEPT DE MARCHE.....	35
CHAPITRE I. L'OFFRE DE GOMME ARABIQUE.....	35
1.1. La production nationale de Gomme Arabique.....	35
1.2. La production internationale de Gomme Arabique.....	40
CHAPITRE II. LA DEMANDE DE GOMME ARABIQUE.....	41

2.1. La demande nationale de Gomme Arabique.	41
2.2. La demande internationale de Gomme Arabique.	41
2. 3. Le Système de fixation des prix.	46
2. 4. Les facteurs déterminants le marché à long terme.	47
2. 5. Détermination des profits directs par acteur engendrés par l'exploitation de la gomme arabique.	47
– <i>Les producteurs</i>	47
– <i>Les collecteurs(ambulants)</i>	48
– Les grands commerçants (intermédiaires)	49
- <i>Commerçants exportateurs</i>	50
-Société Valdafrique -Rufisque	50
- <i>FERLO Gum Company</i>	51
TROISIEME PARTIE : LES FACTEURS LIMITANT LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE.	54
CHAPITRE I LES CONTRAINTES ENDOGENES.	54
1.1. Les Contraintes anthropiques.	54
1.2. Les contraintes techniques.	55
1.3. Le contrôle.	56
1.4. Les contraintes organisationnelles.	56
CHAPITRE II. LES CONTRAINTES EXOGENES.	56
2.1. L'accès au marché.	56
2.2. Le manque de formation et d'information.	56
2.4. Les contraintes financières.	57
QUATRIEME PARTIE: PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE	58
CHAPITRE I LES AXES STRATÉGIQUES DE RELANCE.	58
1.1. Organisation villageoises.	58
1.2. Mise en place d'un secteur privé.	59
1.3. L'assurance forestière.	59
CHAPITRE II CREATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE.	60
2.1. Mécanisme de financement spécialisé.	60
2.2. Programme d'appui au développement de service non financier.	60
2.3. Appui à la création d'un comptoir d'achat.	60
2.4. Schéma de l'approche systémique de promotion et d'encadrement de la filière.	60
CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE	63
ANNEXES	65

Tableau 1 Principales zones de collecte de la Gomme Arabique.....	31
Tableau 2 Densité des peuplements d'acacia par région	35
Tableau 3Densité de tiges à l'hectare par classes de diamètre	36
Tableau 4Production contrôlée de Gomme arabique au Sénégal.....	37
Tableau 5Principaux Pays producteurs	40
Tableau 6Principaux pays exportateurs de Gomme arabique.	42
Tableau 7Principaux pays importateurs de Gomme arabique en millier d'euro	42
Tableau 8Importations de gomme arabique par les USA	45
Tableau 9Les Importations de gomme arabique par l'Inde	45
Tableau 10 Compte d'exploitation producteur (P=600 FCFA)	47
Tableau 11Compte d'exploitation producteur (P=550FCFA le KG)	47
Tableau 12Comparaison de revenu tiré des filières	48
Tableau 13 Compte d'exploitation mensuel de la vente de bovin	48
Tableau 14 Comparaison de revenu par filière	49
Tableau 15 Comparaison de revenu annuel par filière.....	49
Tableau 16 Compte d'exploitation commerçant.....	49
Tableau 17Comparaison de revenus annuel de commerçants par filière	50
Tableau 18 Compte d'exploitation Commerçants exportateurs.....	50
Tableau 19Exportation de Gomme arabique par Asyla et Ferlo Gomme.	52
 Figure 1Nombre de tiges à l'hectare par région.....	37
Figure 2 Evolution de la production contrôlée de gomme arabique au Sénégal.....	39
Figure 3 Exportation de Gomme par Ferlo gomme et Asyla Gomme	41
Figure 4 Principaux pays exportateurs	42
Figure 5 Exportation de gomme brute des pays africains producteurs.	44
Figure 6 Comparaison Importation de gomme brute et Exportation pour les principaux pays exportateur de gomme brute.....	44
Figure 7 Pays importateurs de gomme arabique (Calculs du CCI sur la base des statistiques de UN COMTRADE)	46
Figure 8 Superficies brûlées par année dans le Département de Linghère.	55
 Photo 1 Cleaned	51
photo 3 Bulk	51
Photo 5 Usine de calibrage de la Gomme	52
Photo 7 Récupération du Cleaned	52
Photo 2 Sifting	51
Photo 4 Dust	51
Photo 6 Récupération du Sifting.....	52
Photo 8 Vue de face de l'unité de traitement	52

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BD	Base de Données
CA	Croissance accélérée
Ca	Chiffre d’Affaires
CNI	Colloïde Naturelle Internationale
DEFCSS	Direction des Eaux et Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la pauvreté
FAO	Organisation Mondiale pour l’Agriculture
FCFA	Franc Communauté Francophone Afrique
FOB	Free on board
GMV	Grande Muraille Verte
IRD	Institut de Recherche pour le développement
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAPEL	Projet d’Appui à l’Elevage
PAPS	Projet d’Autonomisation Pastorale du Sahel
PAS	Plan d’Ajustement Structurel
PASA	Plan d’Ajustement Structurel Agricole
PADV	Projet d’Aménagement et de Développement Villageois
PGIES	Projet de Gestion intégrée
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Plan d’Investissement communal
PNUD	Programme Des Nations Unies pour le Développement.
PRODAM	Projet de Développement Agricole de Matam
PROGEDE	Programme de Gestion Durable et participative des Energies Traditionnelles et de substitution
SIEF	Système d’Information Ecologique Forestier
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
UCAD	Université Cheikh Anta DIOP
UNSO	United Nations Statistical Office
USA	Etats-Unis Amérique

INTRODUCTION GENERALE

La décennie 1980/1990, pour l'économie sénégalaise, a été caractérisée par des performances très faibles, une forte poussée démographique et des écarts de développement importants entre les différentes régions du pays.

Selon le Plan d'orientation pour le Développement Economique et Social du Sénégal pour la période 1996/2001 le PIB passe de 3% à 1.7 % entre 1989 et 1992.

L'économie sénégalaise n'a véritablement commencé à avoir une croissance moyenne autour de 5 à 6 % qu'à partir des années 1995/2001 suite à la dévaluation intervenue en 1994.

Cependant à partir de cette date il a été constaté que la base de la croissance a été portée par les BTP, les télécommunications, les activités industrielles et le commerce, au détriment de l'agriculture qui occupe encore plus de la moitié de la population et pour laquelle elle génère l'essentiel des revenus monétaires. Cette structure de la base sectorielle de la croissance, jointe au maintien d'une configuration de politique sociale résiduelle, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural et dans les périphéries des villes où la main-d'œuvre se réfugie dans des activités de survie caractéristiques du secteur informel.

De manière générale, la faible productivité de l'agriculture ainsi que la part encore importante du secteur informel expliquent la faible productivité globale de l'économie sénégalaise avec, comme corollaire

- un taux d'épargne faible
- une baisse générale des revenus des ménages.
- une pression accrue sur les ressources forestières, et plus particulièrement les « fruitiers forestiers » qui jouent un rôle très important dans l'alimentation des populations et de source de revenus ;
- une forte demande sociale ;
- un rôle prédominant des femmes dans la collecte et la commercialisation finale des produits forestier non ligneux, mais peu visible dans les autres parties des filières (conditionnement, stockage, transformation, etc.) ;
- un rôle très important des filières forestières non ligneuses comme source de création de revenus et dans la supplémentation alimentaire en période de disette.

La structure de l'économie est l'une des premières contraintes à une forte amélioration de la productivité et au relèvement notable des niveaux de vie. Le Sénégal disposera ainsi d'un potentiel important de progression vers des activités de plus grande valeur ajoutée au fur et à mesure qu'il investit dans les qualifications et les capacités de base. En effet, un tel investissement est essentiel à la productivité du travail dans les secteurs qui porteront la dynamique de diversification de l'appareil de production afin de bâtir une économie moderne aspirant à l'émergence économique. La valorisation et la promotion du potentiel des femmes dans l'agriculture et dans le secteur informel contribueront sans conteste à l'amélioration de la productivité globale de l'économie. C'est dans cette perspective que les Documents de Politique Economique et Social (DPES) et de Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) ont été élaboré. Leur vision est de bâtir : « *Une économie*

sénégalaise émergente garantissant un développement durable et dont les retombées positives sont réparties de manière solidaire ».

Pour bâtir une économie durable, la prise en compte des aspects environnementaux est un préalable. Les modèles économiques classiques n'ont jamais pris en compte le secteur de l'environnement comme facteur économique et d'en mesurer sa contribution.

Pour que cette vision se réalise, la Stratégie 2011-2015 doit être source de transformation et interpelle tous les acteurs socioéconomiques pour tirer profit de la synergie de tous les secteurs. A cette fin, elle est articulée autour de trois axes liés et solidaires :

1. Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et une transformation structurelle de l'économie ;
2. Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable ;
3. Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains.

Ces axes sont en parfaite corrélation avec la Stratégie Nationale de Politique Economique et Social (SNDES) qui s'appuie sur les trois (03) piliers suivants :

- (i) Croissance, Productivité et Création de richesses ;
- (ii) Capital humain, Protection sociale et Développement durable ;
- (iii) Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.

Avec ces trois leviers, la Stratégie met l'accent sur une croissance inclusive favorable au développement économique et social, portée par un secteur privé en levant en particulier les contraintes structurelles qui entravent la compétitivité. Elle se focalise sur les conditions préalables indispensables pour saisir les opportunités d'investissement, résister aux chocs externes et relever les défis pour la mise en place d'un environnement socioéconomique et politique propice en vue de réaliser les objectifs du Millénaire et de bonne gouvernance.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

Les filières environnementales en général et forestières en particulier peuvent jouer des rôles importants dans la mise en place d'une économie émergente garantissant un développement durable et ce conformément aux objectifs de développement du Sénégal. Parmi ces filières forestières la gomme arabique est certes la plus ancienne mais aussi génère des revenus importants tant sur le marché national qu'international.

L'exploitation de la gomme arabique date de l'époque des royaumes. Le royaume du Djolof avait en partie bâti son assise sur autour de l'exploitation de la gomme arabique. Le produit a toujours fait l'objet de commerce entre la partie nord du Sénégal et la Mauritanie.

Les populations qui s'adonnent à cette activité d'exploitation et de commercialisation sont devenues de plus en plus nombreuses augmentant ainsi l'importance économique et sociale des peuplements d'acacia Sénégal dans la vie des populations.

Avec la colonisation, le commerce de la gomme arabique connaît un nouvel essor. Le colonisateur a bâti sa domination dans cette partie du Sénégal en monopolisant, d'une part, les peuplements et d'autre part en organisant la filière d'amont en aval. Ainsi apparaissent les premiers codes de conduites.

Cette importance grandissante de la gomme au niveau de l'hexagone a justifié la création de l'une des premières industries, dans le secteur de la foresterie, avec Valdafrique. Avec l'apparition de nouvelles formes d'utilisations de la gomme arabique dans le monde, sa demande continue de connaître une croissance. Cette demande mondiale est devenue plus importante avec l'apparition de nouvelles destinations comme l'Inde et le Japon. Ce flux du produit concerne aussi bien le marché international que le marché intérieur Sénégalais et se traduit par des flux financiers très importants sur toute la filière.

Avec le regain de la demande mondiale de gomme arabique des promoteurs privés sont arrivés dans la zone donnant encore plus de valeur à ce produit forestier non ligneux.

L'offre mondiale de gomme arabique est inférieure à la demande mondiale du même produit de 30 000 tonnes selon la FAO et la projection de cette demande mondiale est de 150 000 tonnes à l'horizon 2020. (Lignes directrices pour la gestion durable des forêts en zones arides d'Afrique subsaharienne)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la Grande Muraille Verte (GMV), il a été opté d'intégrer au niveau des plantations des espèces végétales à valeur économique adaptées à la sécheresse, de bassins de rétention, de systèmes de production agricoles et autres activités génératrices de revenus. De par ces critères, *l'Acacia Sénégal* fait partie des essences qui ont été retenues pour les plantations.

Avec les plantations d'acacia Sénégal du projet de la GMV, le Sénégal disposera d'un potentiel de production de gomme très élevé et devrait pouvoir disposer d'une part de marché très importante. Les gains que vont tirer les populations de l'exploitation de ces peuplements devraient augmenter considérablement.

Cette étude va permettre d'estimer ce potentiel de production actuel et futur mais aussi de faire une analyse complète de la filière au niveau national et de déterminer les perspectives de développement. Elle va permettre aussi de créer une base de données sur les différents acteurs de la filière tout en essayant de combler le déficit d'information sur les profits tangibles réalisés pour les différents acteurs identifiés. Il sera aussi nécessaire de déterminer les facteurs pouvant permettre d'optimiser les profits tirés par les différents acteurs de la filière et de les inscrire dans une dynamique économiquement rentable, écologiquement acceptable et socialement équitable, par conséquent de gestion durable des ressources naturelles. Les profits tirés de l'exploitation et la commercialisation dans la filière de la gomme seront aussi comparés avec une filière traditionnelle telle que l'élevage. La contribution de la GMV dans la lutte contre la pauvreté dans sa zone d'intervention sera ainsi mesurée. Cette étude va aussi permettre d'établir une situation de référence et contribuer à la réorganisation de l'intégralité de la filière « Gomme arabique » dans les perspectives de :

- lutte contre la pauvreté par une meilleure répartition des recettes tirées de l'exploitation de la gomme ;
- pérennisation des potentialités ;
- conservation de la biodiversité.

OBJECTIFS.

L'objectif général est de contribuer à la mesure du niveau de répartition du gain réalisé dans la filière gomme arabique et d'identifier des moyens d'optimisation de celui-ci.

L'étude s'articule autour des objectifs spécifiques ci-dessous:

- faire une typologie des acteurs de la filière ;

- 1) estimer le gain réalisé par chaque acteur identifié de la filière ;
- 2) déterminer les facteurs limitant au développement de la filière;
- 3) proposer des axes d'orientation stratégique et opérationnelle de la filière.

Hypothèses :

La filière gomme arabique contribue de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie de ses acteurs dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte en procurant des revenus plus importants que la filière élevage traditionnelle.

Première hypothèse : Les revenus moyens que les différents acteurs de la filière tirent de l'activité d'exploitation et de commercialisation dépassent le SMIG.

Deuxième hypothèse : La filière gomme arabique génère des revenus supérieurs à ceux tirés de l'élevage des bovins, ovins et caprins dans la zone d'intervention de la GMV.

Méthodologie :

Elle repose d'abord sur une exploitation de la documentation existante, sur les entreprises et sur tous les acteurs de la filière pour ensuite s'étendre à un questionnaire d'enquête au niveau des grands centres de production (Région de Louga et de Saint Louis) et de consommation (Dakar et Touba).

➤ Etude documentaire.

Des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI) ont été exploités afin de déterminer les axes stratégiques d'intervention et les recommandations des institutions de coopération bilatérale sur la question de la gomme.

Les bibliothèques du Centre Nationale de Recherche Forestière de Dakar, de la Direction des Eaux et Forêts, du Centre National des Semences Forestières, de VALDAFRIQUE, du département de géographie de l'université Cheikh Anta DIOP, la bibliothèque de l'Institut des Sciences de l'Environnement et la bibliothèque de l'UCAD et celle de l'Institut de Technologie alimentaire (ITA) ont également été visité pour recueillir des informations sur la filière et sur l'arbre.

➤ Enquête de terrain :

- L'enquête de terrain été effectuée sur :
- Tous les acteurs identifiés de la filière (producteurs, commerçants, transporteurs, bananiers, industriels.) à partir d'un échantillon de 244 personnes tous les acteurs confondus.
- Un questionnaire a été administré au niveau des populations riveraines des peuplements forestiers, à Barkédji, Dahra, Goloum, Widou Thingoli, Labgar, Téssékéré dans la région de Louga et Touba dans la région de

Diourbel. A Dakar des visites ont été faites au niveau d'ASYLA Gumm et de Valdafrique.

- Des focus group ont aussi été effectués au niveau des entreprises de transformations et d'exportation. L'accent est mis sur les méthodes de récoltes, les moyens de transport, les modes de conservations et de commercialisation, les quantités produites, les marges bénéficiaires des différents acteurs, les problèmes liés à l'exploitation et à la commercialisation de la gomme arabique.
- Des entretiens ont été réalisés au niveau des agents des Eaux et Forêts pour disposer des données quantitatives.

Ces résultats sont comparés aux revenus que gagneraient les exploitants en se consacrant à une autre activité telle que l'élevage qui reste l'activité économique dominatrice de la zone. Nous avons commencé notre étude par la consultation de livres, de rapports et de tout document ayant trait à notre thème de recherche et à la création de micro entreprises rurales. La deuxième partie de notre étude a consisté à un travail de terrain qui s'est fait en plusieurs étapes.

Dans cette deuxième partie nous nous sommes attelés à un recensement des acteurs au niveau de la filière de Linguère à Dakar en passant par Touba.

Ce recensement s'est fait en rencontrant les techniciens forestiers et en fréquentant les marchés hebdomadaires des zones de production, les grands centres de commercialisation (Touba et Dahra) et les sociétés d'exportation (VALDAFRIQUE, ASYLA et Ferlo Gomme). Ce travail nous a permis de caractériser les sites et les acteurs:

Les acteurs suivants ont été interrogés au marché hebdomadaire de Dahra

Nous avons dénombré 109 acteurs répartis comme suit :

Banabana : 55

Coxer : 23

Détaillants : 05

Porteurs : 26

Au marché hebdomadaire de Barkédji

Nous avons dénombré 42 acteurs répartis comme suit :

Banabana : 15

Coxer : 05

Détaillants : 15

Porteurs : 07

Marché de Touba

Nous avons dénombré 40 acteurs répartis comme suit :

Banabana : 15

Coxer : 05

Détaillants : 15

Porteurs : 05

Au niveau de la société Asyla Gomme (Dahra et Dakar)

Le gérant et 05 manœuvres.

Au niveau de la société Valdafrique

Le Directeur Technique et le Directeur Général.

Nous avons décidé de prendre comme échantillon la moitié des acteurs ce qui nous a amené à enquêter 267 personnes et deux entreprises.

Il nous a été très difficile de collecter certaines informations qui sont classées stratégiques pour les entreprises (Ex. Valdafrique).

La troisième étape a consisté à un séjour sur le terrain pour une validation et partage des résultats avec les différents membres de chaque segment de la filière.

Ainsi, nous avons élaboré un document comprenant deux grandes parties dont chacune d'elles est structurée en chapitres, divisée en sections et paragraphes.

La première partie concerne les généralités. Dans cette partie ont été analysés les environnements macro et micro économiques dans lesquels la filière gomme arabique se trouve de même pour le marché du produit c'est-à-dire les niveaux d'offre et de demande et leurs caractérisations. Il a été également dans cette partie fait un résumé socio-économique de la zone de Linguère et la présentation de l'Agence de la Grande Muraille Verte.

La deuxième partie concerne l'analyse des données recueillies sur le terrain à partir des questionnaires d'enquête et des focus group. Elle étudie l'impact de la filière dans la lutte contre la pauvreté dans la zone de l'étude tout en analysant les facteurs limitant le développement de la filière.

Enfin les perspectives pour un développement durable de la filière sont ensuite déclinées avant la conclusion générale.

CHAPITRE I. LE CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE DE LA ZONE D ETUDE.

1.1. Aspects Humains.

Le département de Linguère n'est pas très peuplé et compte une population de 212547 habitants avec taux d'accroissement annuel est de 2,17%. Les femmes constituent la majorité de la population (51,5%). Les jeunes de moins de 20 ans représentant près de 58,4% selon le plan investissement communal (PIC). L'islam est la religion de la quasi-totalité de la population (plus de 98%).

Les musulmans se repartissent dans trois (03) grandes confréries : Tidianiya, Mouridisme, et Khadriya. Deux principales ethnies (peulhs et wolofs) peuplent le département et cohabitent avec des maures et des sérères. Le phénomène de l'exode rural étant presque irréversible. Les politiques d'aménagement de l'espace doivent prévoir l'accueil des nouveaux arrivants par la mise en place d'infrastructures adéquates.

1.2. Aspects économiques.

La situation socio-économique du département de Linguère est dominée par les activités pastorales et la saignée de la gomme arabique. Les activités pastorales tournent autour des épicentres que sont les forages et les marchés hebdomadaires.

L'hydraulique rurale a bénéficié d'importants investissements visant principalement la satisfaction des besoins des populations et du cheptel. La zone de Linguère compte 65 forages (service départementale de l'hydraulique de Linghère).

Malgré ces efforts, les problèmes d'eau s'y posent avec acuité. Ce qui expose les populations à effectuer de longs et fréquents déplacements pour trouver le précieux liquide qu'est l'eau. Le cheptel bovin s'abreuve une fois tous les deux jours. Cela tient du fait que le maillage des infrastructures hydrauliques est insatisfaisant car laissant en rade de nombreuses localités.

La zone de Linguère possède de vastes zones de pâturage objet des effets dévastateurs des fréquents feux de brousse, chaque année. Le cheptel est composé de bovins, ovins, chevaux, ânes et camelins. Parmi les contraintes liées au développement de l'élevage on peut citer :

-l'insuffisance des ressources fourragères liée à la sécheresse, aux feux de brousse entre autres ;

-l'insuffisance des points d'eau avec un maillage inadéquat des forages et un mauvais fonctionnement des comités de gestion,

- le faible accessibilité aux aliments de bétail (géographique et financière)

- le caractère trop extensif de l'élevage

- la gestion très peu rationnelle du cheptel liée à un certain état d'esprit des éleveurs (croyances sociales)

- l'insuffisance ou la vétusté des parcs de vaccination.

Quant à la production forestière, l'exploitation des produits contingentés est fermée, seules les activités suivantes sont autorisées :

- cueillette des fruits forestiers *Ziziphus mauritiana* (jujube), *Balanithes* (soump), fruit d'*Andonsania digitata* (pain de singe), *Acacia nilotica* (Nep-Nep)

- récolte de gomme et résines
- ramassage de bois mort à but commercial uniquement dans la zone de Diagaly (communauté rurale)
- exploitation des feuilles de laydour, récolte de gousses.

L'agriculture est peu développée dans le département et est dominée par des cultures telles que l'arachide, le mil et le niébé.

CHAPITRE II. LE MLIEU BIO PHYSIQUE.

2.1. Le sol

Le relief est plat et est constitué des affleurements latéritiques à l'Est et des sols ferrugineux tropicaux lessivés (dior) au centre. Il est caractérisé par la dégradation de son environnement, la forte tendance à l'immigration de sa population active et sa vocation agrosylvopastorale.

Le territoire du département de Linguère se compose principalement de trois grandes unités pédologiques :

- Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés (sols dior) et dégradés en surface ;
- Les sols bruns et brun rouges dans la vallée du ferlo ;
- Les affleurements latéritiques : ils couvrent par endroits le ferlo central.

Ces sols présentent une valeur agronomique très faible et demeurent inaptes à la culture.

Ils sont lessivés et pauvres en matière organique et soumis à l'érosion éolienne qui emporte les éléments nutritifs. Ces sols sont localisés en général dans le Sud et à l'Ouest du département.

2.2. Le climat

De part sa position géographique, le département de Linguère appartient au domaine sahélien continental caractérisé par l'alternance de deux saisons :

une courte saison pluvieuse s'étendant de mi-juillet à mi-octobre, avec une lame d'eau de 300 mm par an et une saison sèche couvrant une période de huit (08) à neufs (09) mois (mi-octobre à mi-juillet) avec des températures élevées durant la majeure partie de l'année. Les périodes les plus chaudes, coïncident généralement avec les mois de Mai (45°C) et Octobre (37,7°C). Ces fortes températures assèchent prématûrément les mares diminuant ainsi les possibilités d'abreuvement du bétail. Elles constituent par ailleurs des facteurs limitant pour le développement du maraîchage.

Deux principaux vents d'origines et de directions différentes s'installent dans le département. L'alizé continental (harmattan) vent chaud et sec de direction Nord, Nord-Est, souffle en général de Janvier à Mai. Il demeure par ailleurs un actif agent érosif car emportant une bonne partie de la couche superficielle du sol.

La mousson, vent chaud et humide issu de l'anticyclone de sainte hellène, souffle en général dans le département entre juillet et octobre. De direction Sud, Sud-Ouest, elle apporte l'humidité et la pluie.

2.3. La végétation

La flore et la végétation sont très ouvertes et ont été amplement dégradé par la surexploitation des formations forestières, la sécheresse persistante et les feux de brousse. La végétation sur le ferlo sableux est à dominance arbustive. Elle est composée de *Acacia tortilis*, *Acacia senegal*, *Boscia senegalensis*, *Balanites aegyptiaca*, *Combretum glutinosum*. Des graminées légères y sont également rencontrées dont les plus communes sont *Eragrostis tremula*, *Cenchrus bifloris*, *Schoenfeldia gracilis*, *Dactyloctenium aegyptium* et *Aristida adscensionis*. Par contre, sur le Ferlo latéritique, la strate ligneuse est dominée par *Pterocarpus lucens*, *Dalbergia melanoxylon*, *Acacia seyal* et des combrétacées. Ces derniers sont surtout dominés par le *nguëria senegalensis* et le *combretum glutinosum*.

La strate herbacée est assez bien fournie, surtout après les années de bonne pluviométrie.

Elle se compose essentiellement de *Tragidis trémula* (*solguuf*), de *Cenchrus biflorus* (*Xa-Xam*), *Dactylocterum aegyptium* (*Ndaga*), *Tribulus terrestris* (*Ndagg*) et de *Paspalum vaginatum* (*dugub pic*), *Zornia glochidiata* (*Ndeugue*) *Brachairia sp.*

La quasi-totalité de cette biomasse herbacée constitue une alimentation fourragère pour le bétail. Des Graminées (*Loudentia togoensis*, *Schoenfeldia gracilis*) et des légumineuses non pérennes (*Zornia glochidiata*) y sont également rencontrées.

En effet la plupart des espèces herbacés sont des appétences de premier ordre pour l'alimentation du bétail d'où l'impérieuse nécessité d'assurer sa préservation afin de garantir au bétail une alimentation régulière.

Les effets répétés des feux de brousse, le braconnage, l'assèchement conjugué à la rareté des points d'eau constituent des menaces certaines sur le gibier à poils et à plumes et exposent en conséquence la faune à une existence précaire. Cette dernière est représentée par l'hyène, le chacal, le phacochère, la petite ourarde (peu nombreux) et la grande ourarde.

**PREMIERE PARTIE: ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FILIERE
GOMME ARABIQUE**

CHAPITRE I CONTEXTE HISTORIQUE

L'exploitation organisée de la gomme arabique au Sénégal remonte à des temps très anciens. En effet, sous la colonisation, les autorités administratives d'alors avaient perçu l'importance des activités commerciales dans ce secteur et avaient jugé, compte tenu du niveau atteint, d'en organiser le circuit de commercialisation. C'est ainsi que les arrêtés gouvernementaux des années 1936, 1937, 1953, 1955 et 1956, organisant la commercialisation de ce produit, avaient été pris avec un dispositif juridique donnant un contour moderne à la distribution de la gomme arabique (Dabo, 1983).

Les arrêtés, en effet, prévoyaient, entre autres mesures, l'obligation du respect des normes commerciales en matière de conditionnement, celle de suivre un circuit déterminé pour la circulation du produit et celle de ne vendre le produit qu'à des prix déterminés. C'est dire que le produit devait être de qualité loyale et marchande.

Une telle organisation, outre qu'elle démontre l'intérêt qu'accordait l'Administration Coloniale pour ce produit, soustrait celui-ci du "commerce spontané" dominé généralement par les "bana-bana" où aucunes règles ou principes commerciaux ne sont respectés et caractérisés par une certaine anarchie. Cet intérêt prôné par le colonialiste français s'explique aisément par l'impact économique et social important de l'exploitation de la gomme arabique sur le pays et les populations.

Les arrêtés précités ont continué, pendant longtemps, à servir de base de réglementation des circuits de distribution de la gomme arabique, même après l'Indépendance.

Ce n'est qu'en 1969 qu'un décret présidentiel (n° 69-522 du 29 avril 1969), réglementant la commercialisation et la circulation de la gomme arabique, de la gomme friable et des déchets de ces gommes, est intervenu.

Dès l'intervention du décret de 1969, modifié en 1970, le Groupe SCIR et CHAIDIS obtenaient un monopole de fait pour l'exportation de la gomme, mais celui-ci ne devait durer que trois mois. La SENEGOMME, du très influent Khalil JIL VAN, professionnel de la gomme, devait faire opposition et obtenait gain de cause en prônant l'élargissement des agréments des opérateurs individuels, notamment Mamadou Diarra MBENGUE, comme des collecteurs de gomme.

L'année 1973 allait être le point de départ d'une lutte sans merci pour la maîtrise du marché de l'exportation ; les prix, sur le plan mondial, ayant plus que triplés (800 F au lieu de 250 F le kg en moyenne). Ceci devait obliger l'administration à intervenir pour rationaliser la distribution.

1.1.1. Rationalisation des exportations.

La rationalisation était devenue indispensable parce que le nombre de commerçants agréés devenait de plus en plus important et qu'en 1973, la tendance était plus à l'exportation qu'au souci d'approvisionner, en matière première, l'industrie locale. C'est ainsi qu'au sein de la Direction du Commerce Intérieur et des Prix, une commission regroupant les différents intervenants fixait un quota d'exportation à chaque distributeur, compte tenu de la réalité du marché intérieur notamment le niveau de la production locale, mais aussi et surtout des performances réalisées à l'exportation lors de la campagne précédente.

Une telle pratique a permis d'éliminer les opérateurs sans surface financière importante et de promouvoir les vrais professionnels de la filière.

1.1.2. Le duel entre industriel/commerçant.

A ce niveau, l'Administration, durant toute la période de contrôle du circuit de distribution de la gomme arabique, a été obligée d'arbitrer pendant toute la durée de la campagne. En effet, tant que les prix intérieurs offerts par l'industrie locale, notamment VALDAFRIQUE, étaient intéressants par rapport au marché extérieur, aucun problème majeur ne se posait quant à son approvisionnement en gomme pour la fabrication de ses pastilles. Mais, depuis 1973, avec la flambée des prix de la gomme, l'offre de l'industrie locale est devenue dérisoire en matière de prix ainsi, les principaux exportateurs ont-ils refusé d'approvisionner en matière première notre industrie.

Devant cette situation, l'Administration devait intervenir pour trouver une solution rapide et c'est ainsi que, durant toute la période allant de 1973 à 1980, des professionnels de la gomme, tels que Fahy Ould Dahi et Mamadou Diarra Mbengue, ont accepté d'approvisionner prioritairement l'industrie locale.

1.1.3. Politique de prix.

Elle reposait essentiellement sur les informations fournies par les opérateurs locaux sur la situation du marché extérieur. Ces sources étaient comparées à celles obtenues par l'Administration sur les marchés officiels. La structure de ce prix se formait à partir du prix CAF port européen (généralement France ou Allemagne) dont on déduisait les charges de fret et d'assurance pour la mise en FOB (Free On Board).

Une opération de rapprochement des coûts se fait en déduisant du prix FOB les frais de transport, de sacherie et de triage pour obtenir, après réajustement, le prix au récoltant et, partant, les prix pour les différentes catégories de gomme. Cette technique a permis au Sénégal d'éviter toute distorsion sur les prix, car ces derniers étant très proches des réalités internationales.

Aucun problème majeur ne s'est posé en matière de prix, mise à part l'année 1973 où la durée de sécheresse accompagnée d'une psychose de pénuries, a faussé la politique des prix.

Ainsi, les pays européens, par crainte de se retrouver en rupture de stocks pour les années à venir ont accepté d'acheter au prix élevé pour constituer des stocks de réserves.

1.1.4. L'effet de la sécheresse sur l'application de la politique de distribution.

Comme l'indique les statistiques de l'UNSO, on a assisté à une chute dramatique du niveau de production des gommes. Rien qu'en se référant au tableau des exportations, ce produit était exporté à 75 % à partir des pays soudano-sahéliens. Ainsi le Sénégal, de 1975 à 1981, a exporté respectivement 9 200 t, 400 t, 460 t, 640 t, 463 t, 420 t et 250 t (statistique de la Direction des Eaux et forêts).

A part le Soudan, premier producteur mondial avec 40.000 t par an en moyenne et le Nigéria où le niveau n'a baissé que de 10 %, tous les autres pays exportateurs de gomme arabique ont subi les effets négatifs de la sécheresse en termes de chute des productions.

En effet, au fil des ans, l'impossibilité maintien du potentiel *d'acacia senegal* et de la régénération des peuplements liée à un déficit pluviométrique croissant, a fortement entamé les capacités de production et d'exportation du Sénégal. Cette capacité était d'autant plus limitée qu'il fallait satisfaire les besoins locaux (VALDAFRIQUE consomme en moyenne annuellement 120 tonnes de gomme et le marché domestique absorbe environ 150 tonnes).

Les pertes en devises sont importantes pour le Sénégal si l'on considère que, depuis les temps coloniaux, l'une des images de marque du Sénégal est le label "Ferlo" très prisé sur le plan mondial et en concurrence avec la "Kordofan".

Sur le plan commercial, on assiste à la disparition des principaux distributeurs, la baisse d'intensité des échanges commerciaux et, partout, au non-respect des règles de distribution édictées. Il s'en suit un relâchement du contrôle administratif, la matière n'étant plus ce qu'elle était. Les répercussions sociales sont importantes dans la mesure où de nombreux collecteurs s'étaient enrichis dans ce secteur et faisaient vivre de nombreuses familles. Une telle situation militait déjà en faveur d'une politique de libéralisation du secteur.

1.1.4. La politique de libéralisation

La politique de libéralisation intervient à un moment où la faiblesse des récoltes est telle qu'une réglementation stricte n'aurait aucun intérêt. On assistait ainsi à :

- des recettes à tirer de la taxe sur la gomme et qui nécessitait un contrôle strict de la distribution sont présentement modiques,
- des rentrées de devises sont à leur plus bas niveau,
- des difficultés sont notées pour certains professionnels parmi les plus connus.

Toutefois, se pose le problème de l'approvisionnement de l'industrie locale car, avec la libéralisation du secteur, aucune pression de la part de l'Administration n'est en principe possible. Cependant, des sociétés solides telles que la SIMEX ou la SACG approuvent de telles mesures.

Ce rappel historique est indispensable, car il met en évidence la place de choix accordée à la gomme arabique, à une époque où l'organisation administrative des circuits commerciaux des produits autres que l'arachide était pratiquement inexistante.

CHAPITRE II. LE CADRE INSTITUTIONNEL.

Le cadre institutionnel est surtout occupé d'une part par le service forestier qui assure la gestion des peuplements et son exploitation et d'autre part par la recherche forestière avec le Centre National de Recherche Forestière (CNRF) qui s'occupe de la recherche développement sur le secteur. Le service forestier est beaucoup plus impliqué dans la gestion de la filière avec le recouvrement des taxes et l'élaboration des politiques, des textes législatifs et réglementaires.

2.1. Le cadre politique et réglementaire.

2.1.1. Orientation politique.

La structure de l'économie sénégalaise est marquée par quelques caractéristiques importantes :

- la prédominance du secteur tertiaire (Transport, télécommunication, commerce, administration et autres qui représente 60 % du PIB (DSRP II).
- le secteur primaire représente moins de 20 % du PIB
- le secteur primaire emploie environ 54% de la population du PIB (Doc DSRP II).

C'est dans ce contexte macro-économique que les autorités du Sénégal avaient mis en place la Stratégie Croissance Accélérée (SCA). Parmi les piliers de cette stratégie de croissance accélérée on peut citer l'Agroalimentaire dans laquelle les produits forestiers non ligneux peuvent parfaitement y être intégrés.

Cette approche, qui consiste à promouvoir les filières à forte valeur ajoutée, cadre parfaitement avec le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (**DSRPII**) et le document de politique économique et sociale.

En effet, la stratégie de création de richesse pour lutter contre la pauvreté en milieu rural et urbain repose sur trois axes majeurs :

1. Une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté ;
2. Une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et urbain ;
3. Une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.

Ce choix repose sur un scénario de croissance qui augmente les revenus des pauvres, en d'autres termes sur une croissance qui favorise les secteurs et les régions où les pauvres vivent et utilisent les facteurs de production qu'ils possèdent.

La structure de l'économie sénégalaise, notamment les interactions sectorielles, la répartition spatiale de la population active et de la pauvreté, fait que le Sénégal devrait axer sa stratégie de croissance, de la réduction de la pauvreté et des inégalités sur le relèvement de la productivité de l'agriculture, notamment à travers les produits à demande intérieure et internationale croissante.

Une discrimination négative à l'égard des femmes pour l'accès aux ressources a une forte incidence sur l'économie du ménage car elle réduit la productivité du travail.

En outre, les investissements sur les femmes donnent des résultats importants en matière de réduction de la pauvreté car lorsqu'elles ont le pouvoir de décision dans l'utilisation des ressources, une part importante du budget est consacrée à l'éducation, la santé et l'alimentation des groupes vulnérables.

Le document d'orientation stratégique 2005-2015 de la Direction des Eaux, Forêts Chasses et de la Conservation des sols défini la conservation du potentiel forestier, les équilibres socio écologiques et la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers ligneux et non ligneux comme élément fondamental de politique forestière.

Les produits forestiers non ligneux y occupent une place importante dans la gestion des ressources naturelles, surtout comme alternative par la diversification des sources de revenu des populations rurales et ce pour les couches les plus défavorisées en particulier les jeunes et les femmes.

2.1.2. Textes législatifs et réglementaires.

Le code forestier (Loi N°98/164 du 08 janvier 1998 Décret N° 98/164 du 20 février 1998 constitue le seul cadre juridique qui détermine les conditions d'exploitation forestière.

Ce code est renforcé par le décret N° 2001-217 du 13 Mars 2001 portant révision de l'article 3 du Décret N° 96-572 du 09/07/1996 fixant les taxes et redevances forestières en matière d'exploitation forestière. En plus un arrêté ministériel annuel fixant les conditions d'exécution de la campagne d'exploitation forestière est pris.

En ce qui concerne l'exploitation de la gomme c'est seulement au niveau de l'article R26 du code forestier que des dispositions particulières sont prises.

Cet article R26 du décret d'application stipule que : « L'exploitation forestière à caractère commercial des produits ligneux ou de la gomme est assujettie à la détention d'une carte professionnelle d'exploitant forestier délivrée par le service des Eaux et Forêts. »

Cette disposition n'a jamais été respectée du fait du manque d'organisation des exploitants de la filière d'une part mais aussi par le besoin de ne pas créer trop de lourdeur pour un secteur que l'on veut favoriser d'autre part.

2.2. Administration de la filière gomme arabique .

2.2.1. Le non contingentement.

Le contingentement de l'exploitation de produits forestiers est la limitation de la production dans le temps, dans l'espace et pour un certain nombre d'acteurs faisant l'objet d'un agrément. L'exploitation de la gomme arabique ne fait pas l'objet de cette limitation dans le temps et dans l'espace ; c'est pourquoi sa production s'étale sur toute l'année et partout où le végétal existe si les conditions environnementales le permettent.

Cet état de fait exerce une influence sur les caractéristiques du marché qui dans ce contexte devient très libéral et les prix sont fixés par le simple jeu de l'offre et de la demande. En exemple on peut encore citer le charbon de bois avec la libéralisation du segment commercial.

2.2.2. Le contrôle.

La fonction de contrôle est assurée par le service forestier et se limite au respect des quantités et des sites de production inscrits au niveau des autorisations de saignée pour la gestion des peuplements. En effet, sur la base de l'information de l'exploitant qui précise le site où il doit récolter la gomme, l'agent forestier lui délivre un permis de coupe et ceci après paiement de la redevance prévue à cet effet. Il n'existe pas de dispositifs efficaces de contrôle et de suivi de

l'exploitation du produit, ni de limitation de temps ou d'espace pour son exploitation. Toutes les contraintes sont d'ordre naturel ou économique.

Selon les dispositions du code forestier l'exploitation forestière à but commercial est subordonnée au versement de taxes et de redevances.

Dans le décret N° 2001.217 du 13 Mars 2001 portant révision de l'article 3 du décret N° 96572 du 09 Juillet 1996 fixant les taxes et redevances forestières, la redevance de la gomme passe de 50 FCFA à 70 FCFA le kilogramme. Cette augmentation avait pour objectif de donner plus de valeur à la gomme d'une part et d'autre part permettre le renflouement des caisses de l'état.

La particularité pour la gomme est la discrimination au niveau des quantités transportées d'une région à une autre (circulation). Si pour les « Banabanas » les quantités transportées se font sur le produit brut rempli de déchets, les industriels quant à eux transportent du produit semi traité ce qui constitue un manque à gagner pour eux au niveau national. Ce manque à gagner est largement comblé par le cours du produit sur le marché international.

CHAPITRE III ORGANISATION DE LA FILIERE GOMME ARABIQUE

3.1. Caractérisation de la production de gomme arabique.

Selon le comité mixte OLS/FAO « La gomme arabique est un liquide séché provenant d'une entaille faite à des troncs et des branches de *Acacia senegal* qui est une plante de la famille des légumineuses ». Il s'agit d'une macromolécule polysaccharidique produite au niveau des troncs et des branches lorsque l'arbre subit des atteintes physiologiques pendant la période la plus chaude et la plus sèche de l'année. La production de gomme se déclenche ainsi lorsque les tissus sont mis en contact avec l'extérieur par suite de la saignée à des fins commerciales, ou de blessures causées par le vent (particules siliceuses), la sécheresse, l'homme, les animaux, les plantes parasites, ou encore par des insectes foreurs.

Plus d'une trentaine d'espèces produisent des gommes sèches en Afrique, mais les principales sont *Acacia senegal* et *Acacia seyal* qui occupent respectivement environ 70% et 20% du commerce mondial de gomme arabique selon des estimations de la FAO. Parmi les arbres producteurs de gomme on distingue principalement ceux qui produisent de la gomme dure : *Acacia senegal* et marginalement *Acacia polyacantha* et ceux qui produisent de la gomme friable : *Acacia seyal* et marginalement, *Acacia sieberiana* et *Sterculia setigera*. D'après la définition du Codex alimentaire, seules les gommes produites par *Acacia senegal* et par *Acacia seyal* ont la dénomination officielle de « gomme arabique ». La gomme friable est de moindre qualité et donc payée moins cher (4 à 5 fois moins cher que la gomme d'*Acacia senegal* en 1995, mais seulement deux fois moins cher en 2001), ce qui explique en partie l'absence d'intensification de sa production (Muller, 1995).

Cependant, un récent intérêt de la part des industriels pour la gomme friable est apparu, lié à une évolution des techniques de sa mise en valeur, notamment sur des segments de marchés où la gomme dure n'est plus compétitive.

Au Soudan, 80% de la production provient de *Acacia Sénegal*, le reste se partage par moitié entre *Acacia laeta* et *Acacia seyal* (FAO. 2010).

La gomme arabique, en regard des autres gommes, présente une solubilité particulièrement élevée dans l'eau, pouvant atteindre 50% ; elle s'y disperse donnant un effet épaississant ou gélifiant. Ces caractéristiques lui confèrent plusieurs usages.

La gomme est utilisée dans l'industrie pharmaceutique (pastilles, dragées, sirops, comprimés), dans l'industrie cosmétique (parfums, fards, savons liquides), dans l'industrie textile, en imprimerie où elle entre dans la composition des encres et dans l'industrie alimentaire (aliments de régime, brasseries, boulangerie, chewing-gum et autres produits de confiserie). Certains tissus comme le Bazin sont amidonnés de gomme.

Dans la pharmacopée l'écorce de la gomme, en décoction, traite certaines dermatoses, des blessures, la dysenterie et la constipation. Son tanin sert également au tannage des peaux. La variété Tahala (dénomination de gomme seyal au Tchad) est utilisée pour la fabrication de l'encre utilisée dans l'enseignement coranique pour écrire sur les tablettes.

Dans les constructions, on se sert parfois des débris de gomme, additionnés à de la terre, pour le crépiage des murs en terre. La gomme est également utilisée dans des cérémonies rituelles où elle est associée à de l'encens et brûlée.

L'arbre est également exploité comme bois d'énergie ; il est particulièrement apprécié pour la qualité de son charbon. Son bois, très solide, entre dans la fabrication des manches d'outils de travail.

3.2. Caractérisation des acteurs de la filière.

L'équilibre et la stabilité d'une filière dépendent en grande partie de la répartition des profits entre les différents acteurs impliqués. L'organisation est un élément important dans la recherche de qualité, de productivité et de compétitivité.

Généralement, dans une filière les acteurs les mieux organisés détiennent toujours le pourvoir de décision. Il s'agira ici de voir l'organisation socioprofessionnelle des acteurs (producteurs, collecteurs, exportateurs, transformateurs, acteurs institutionnels, associations, groupements, etc.), l'organisation et la planification des activités au niveau de chaque acteur.

On distingue les acteurs impliqués dans l'exploitation et la commercialisation de la gomme, et les acteurs institutionnels impliqués dans la filière.

– 3.2.1.LES PRODUCTEURS

Traditionnellement, l'exploitation de la gomme arabique était une activité dévolue à la population maure de la zone sylvopastorale et de la vallée du fleuve Sénegal. Les fils d'esclaves maures s'y adonnaient en récoltant les exsudats naturels de gomme suivant les mouvements des troupeaux. La gomme ainsi récoltée était vendue ou remise aux maîtres.

Compte tenu de l'importance de plus en plus grandissante du produit, les maures sédentaires intégreront la filière. Les peuls, du fait de leur élevage florissant à l'époque, n'accordaient que

peu d'importance à l'exploitation de la gomme, qu'ils considéraient comme une activité accessoire et réservée à la catégorie des plus pauvres de l'échelle sociale

La sécheresse persistante des années 70 a eu comme conséquence, dans la zone gommifère du Sénégal, une réduction du cheptel et une baisse drastique des productions agricoles. C'est ainsi que certaines des populations peul et wolof ont porté un intérêt nouveau à l'exploitation de la gomme, avec comme objectif de trouver les moyens de reconstituer leur cheptel décimé par les sécheresses successives ou d'atténuer les déficits viviers.

Cependant, quelle que soit l'ethnie, l'exploitation de la gomme est, au Sénégal, une activité réservée aux hommes adultes tandis que les jeunes bergers se contentent du ramassage des exsudats naturels de gomme contrairement au Soudan où l'activité est l'affaire des femmes et des enfants (*I. Ndiaye mémoire de maîtrise CESAG*).

Il convient de préciser que la réalisation de grands périmètres de reboisements en gommiers, aux environs des forages et des campements, par les projets forestiers a aussi facilité l'implication des ethnies Peul et Wolof dans la filière de la gomme arabique. Aujourd'hui, l'exploitation de la gomme concerne l'ensemble des villageois et est effectuée sur l'ensemble des peuplements (naturels ou artificiels) qui existent, sans distinction d'ethnie ou de condition sociale.

Cependant, elle demeure une activité économique secondaire menée en marge des activités pastorales. Généralement quelques familles reconnues dans le village en tant que familles exploiteuses de gomme s'y spécialisent plus ou moins.

Il convient de signaler également l'émergence récente de sociétés ou d'individus qui reboisent et entretiennent des plantations de gommiers aux fins d'exploitation. L'exemple le plus remarquable est celui de *Asyila Gum Compagny et celle d'Isma SARR à Gouloum*.

-Les collecteurs villageois

Ces acteurs sont constitués pour la plupart de boutiquiers locaux. Chaque famille exploitant de gomme est affiliée à un boutiquier. Ce dernier a des rapports privilégiés avec le récolteur de gomme ; les échanges de gomme se font sous forme de troc (marchandise contre gomme). La marchandise est donnée d'avance et la livraison de la gomme au boutiquier se faisant au fur et à mesure que la récolte de la gomme s'effectue. Avec ce système, le récolteur de gomme reste toujours redevable au boutiquier, ce qui assure à ce dernier un certain monopole sur les producteurs affiliés avec un niveau de prix fixé d'avance et souvent inférieur au prix du marché. Il faut noter que ces boutiques appartiennent en général aux grands commerçants établis à Dahra ou à Dakar.

- Les collecteurs ambulants

Ils vont de village en village pour collecter la gomme produite. Il s'agit souvent de camionneurs employés par les commerçants qui leur donnent l'argent en conséquence. Ces commerçants leur demandent d'acheter à un certain prix, sachant que le collecteur appliquera sa propre marge bénéficiaire au moment d'acheter. Ils s'approvisionnent auprès des boutiquiers villageois qu'ils connaissent bien pour leur avoir livré une avance sur les achats (en nature) ou directement auprès des producteurs qu'ils rencontrent dans les villages ou les

loumas. Ces collecteurs ont parfois leur propre réseau de producteurs qui leur revendent directement le produit de leur récolte.

-Les grands commerçants (intermédiaires)

Les principaux acheteurs de gomme au niveau des points de collecte sont les commerçants des grands centres comme Dahra et Linguère. Au départ ils étaient nombreux mais maintenant il ne reste pratiquement que deux, les frères SARR (Isma et Mor Faty), qui monopolisent la filière.

Les collecteurs ambulants travaillent pour le compte de ces grands commerçants qui occupent une place stratégique dans le circuit de distribution de la gomme. Ces grands commerçants, en nombre relativement réduit étaient installés à Dahra et/ou à Linguère et exerçaient un quasi-monopole jusqu'à l'installation de Asyla Gum sur le marché. Ils disposent d'un réseau de boutiquiers locaux collecteurs à qui ils avancent une somme (généralement en marchandises) correspondant à la quantité de gomme que ces derniers espèrent collecter auprès des récolteurs durant la saison (75.000 F à 200.000 F par boutiquier). Durant la période de commercialisation, ils font le tour des boutiquiers pour ramasser la gomme au fur et à mesure qu'elle est collectée.

Ces commerçants sont principalement sous contrat avec la Société Valdafrique avec qui ils signent un contrat annuel couvrant la période de commercialisation de la gomme. Ils peuvent également officier pour d'autres opérateurs (exportateurs) ou revendre leurs excédents de gomme dans les marchés locaux auprès des grossistes. Il existe d'autres commerçants installés à Affé ou à Touba qui s'approvisionnent directement dans les loumas. La gomme collectée sert alors à approvisionner les marchés locaux (Touba, Kaolack, Dakar, etc.). Ils peuvent aussi faire de l'exportation.

3.2.2.LES EXPORTATEURS

Ce sont les mêmes commerçants qui ont des contrats avec Valdafrique. Il leur arrive d'avoir des contrats avec des intermédiaires au niveau international. Les profits qu'ils réalisent à ce niveau sont très faibles comparés au marché extérieur. Cette faiblesse s'explique par le fait qu'ils exportent de la gomme brute avec les normes de qualité exigées par les demandeurs. Cependant ils maintiennent cette clientèle dans l'espoir de pouvoir décrocher un jour des contrats beaucoup plus intéressants. L'objectif de ce flux est plus une politique de maintien de la clientèle que de recherche de profit.

3.2.3. LES TRANSFORMATEURS EXPORTATEURS.

-Société Valdafrique -Rufisque

La Société Valdafrique qui existe depuis 60 ans (année 1952) à Rufisque fait de la transformation de la gomme en produits finis ou semi-finis destinés à d'autres unités industrielles. D'après les renseignements pris au niveau de la structure commerciale, la

fabrication de pastilles est de huit (8) millions de boîtes par an en Afrique dont 150.000 boîtes destinées aux pharmacies et le reste au grand public. En Europe la distribution se fait uniquement au niveau des pharmacies. Sur une production nationale de gomme arabique estimée entre 600 et 1.000 tonnes, Valdafrique consomme 300 t de stock roulant par an. Tout le reste de la production est exporté par les commerçants exportateurs traditionnels et quelques occasionnels. Valda Brésil consomme 120 à 150 tonnes purifiées fournies par Valdafrique. Cette société peut également exporter vers d'autres pays. Pour son approvisionnement, Valdafrique traite directement avec les intermédiaires (grands commerçants de Dahra et Linguère) avec qui il signe un contrat annuel portant sur une quantité précise de gomme à livrer. Ces commerçants livrent le produit par tranches de 1 à 20 tonnes.

-ASIYLA Gum Company

Asiyla Gum Company est une société spécialisée dans la production de la gomme arabique. La société est implantée au Sénégal depuis 1999. Sur un objectif de réalisation de 30.000 ha de gommeraies, elle a planté à ce jour environ 20 000 ha principalement dans la région de Louga, Département de Linguère, dans les communautés rurales de Kamb, Mbeuleukhé, Ouarkhokh, Thiamène et Mboula.

Les terres de plantation sont acquises par affectation après délibération du Conseil Rural. L'affectation de grandes superficies de terre, doit non seulement, correspondre aux dispositions prévues par la législation mais, se faire avec prudence et intelligence faute de quoi des conflits pourraient naître à l'intérieur d'une communauté rurale ou entre communautés rurales, car il n'y a pas de cadastre rural et les frontières des communautés rurales sont imprécises.

Des contrats de cultures peuvent être consentis avec les villageois pendant les premières années de plantation.

Asiyla s'appuie sur le service forestier pour mettre en fourrière les animaux en divagation dans ses parcelles et faire payer une amende aux propriétaires.

Ce faisant, la société marque sa propriété sur sa parcelle et prévient ainsi toute contestation future sur la propriété des gommeraies installées et de la gomme produite.

Pour sécuriser le reboisement contre la dent du bétail, des gardiens sont recrutés en raison d'un pour 200 ha. Ils disposent de juments pour l'exécution de leur tâche.

Après la plantation, l'entrée des animaux est interdite dans les parcelles la première année. La 2ème année, les populations riveraines peuvent cultiver à l'intérieur des parcelles de l'arachide, du niébé ou des pastèques (système Taungya).

Cependant, il est à noter que les écartements (5m x 5m) adoptés ne sont pas appropriés pour une pratique agroforestière. En fait même pour optimiser la production de gomme un écartement variant entre 6 et 8 m serait plus recommandé.

Enfin la 3ème année, les ovins et bovins, peuvent paître dans les parcelles et les populations continuent de pratiquer leurs cultures.

A partir de la quatrième année, les animaux peuvent accéder librement aux parcelles, cependant le niveau de développement de la plantation et l'écartement assez dense adopté ne permettent pratiquement pas une installation des animaux.

Asiyla a créé une autre société "*Ferlo Gomme SARL*" chargée de la commercialisation et de la transformation. Elle a implanté dans la zone industrielle de Dakar, une unité de transformation de la gomme brute en produits semi-finis destinés aux industries pharmaceutiques et agroalimentaires). Cette unité aura une capacité d'absorption de 1.000 tonnes de gomme / an.

3.2.4. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Ils comprennent l'ensemble des services de l'état et les projets, programmes, service de la recherche qui ont eu à intervenir au niveau de la filière.

-Le service forestier

La politique forestière concernant le gommier s'est basée sur deux axes stratégiques majeurs : protection des peuplements naturels et renforcement du potentiel par de nouvelles plantations.

C'est ainsi que l'administration coloniale réprimait sévèrement les pratiques mutilantes (saignées excessives) avant d'opter pour la stratégie de classement de forêts et de réserves sylvopastorales durant la période des années 1930 aux années 1950.

En 1949, fut créé à Linguère, le centre expérimental du gommier chargé du développement de l'espèce, notamment l'étude de la propagation du gommier, de l'influence du climat sur la régénération de l'espèce, etc.

Vers la fin des années 60, le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) faisait de Linguère une station d'introduction de plusieurs espèces forestières dont deux Acacias gommiers: *Acacia senegal* et *Acacia laeta* pour étudier leur comportement en zones arides suivant différentes techniques de plantation (potées, grandes potées.)

Les années 70 marquées par des sécheresses répétées, ouvrent l'ère des projets forestiers qui interviennent surtout dans le Nord du pays avec pour activité principale le reboisement.

Ils plantent surtout le gommier, espérant ainsi rétablir l'équilibre dans les écosystèmes perturbés et améliorer l'économie locale grâce, entre autres, à la production de gomme. Ainsi, de 1973 à 1987, plusieurs projets furent mis en œuvre :

- Le projet de recherche sur le gommier et les boisements sylvopastoraux ou projet Mbiddi (1973) ;
- le projet de reboisement et d'aménagement sylvopastoral de la zone Nord ou projet Sénégalo-Allemand (1975) ;
- le projet USAID de Tatki (1976) ;
- le projet de reboisements communautaires dans la zone sylvopastorale à Réwane et Labgar (1978);
- le projet boisements villageois (Probovil) de Louga et Bakel (1982) ;
- le projet gommier de Podor (1983) inclus dans le projet de restauration du milieu naturel (Préminala) de Podor (1988) ;
- le projet gommier de Semmé (1987) ;
- le projet reboisement et protection des forêts de Tamba (PRPT) 1987.

Bien peu de statistiques sont disponibles sur les réalisations de chacun de ces projets, cependant, beaucoup d'expériences sur le gommier sont accumulées par ces projets qui sont tous arrivés à terme. Le projet Sénégalo-Allemand a été refinancé et est devenu « Projet

d'Autopromotion Pastorale du Ferlo (PAPF) ». Ce projet a eu à intervenir dans la réserve des 6 forages notamment dans :

- ✓ l'entretien des pare-feu ;
- ✓ le renforcement des capacités des populations (formation en santé animale, textes sur la décentralisation) etc.

Le modèle organisationnel est basé sur le terroir regroupant l'ensemble des villages polarisés par le forage. A cela s'ajoute la création d'une Association des Usagers du Forage chargé de coordonner toutes les activités de développement dans le terroir par l'intermédiaire de comités sectoriels (magasin céréalier, aliments du bétail, gestion du forage, etc.).

La politique forestière a évolué considérablement depuis l'accession du pays à l'indépendance et tend à diversifier progressivement les activités forestières tout en les intégrant dans la vie quotidienne des populations. Ces politiques ont eu un certain nombre de succès. Il s'agit non seulement de l'implication et de la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles mais aussi d'intégrer la foresterie dans le développement rural.

C'est dans cette perspective que le Service forestier a pris des initiatives visant à appuyer les populations locales et les ONG dans leurs efforts de reboisement, notamment par la fourniture gratuite de plants.

Le contingentement de l'exploitation de produits forestiers est la limitation de sa production dans le temps, dans l'espace et pour un certain nombre d'acteurs faisant l'objet d'un agrément. L'exploitation de la gomme arabique ne fait pas l'objet de cette limitation dans le temps et dans l'espace ; c'est pourquoi sa production s'étale sur toute l'année et partout où le végétal existe si les conditions environnementales le permettent.

Cet état de fait exerce une influence sur les caractéristiques du marché qui dans ce contexte devient très libéral et les prix sont fixés par le simple jeu de l'offre et de la demande. En exemple on peut encore citer le charbon de bois avec la libéralisation du segment commercial.

-Les Projets de développement

Les principaux projets qui interviennent dans la zone gommière (régions de Tambacounda, Saint Louis et Louga) sont le Projet d'Appui à l'Elevage (PAPEL), le Projet de Développement Agricole dans le Département de Matam (PRODAM), le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES), le Projet d'Aménagement et de Développement Villageois (PADV) le Projet d'Autopromotion Pastorale du Ferlo (PAPF), le Projet Biodiversité Sénégal-Mauritanie, le Projet Villages fruitiers, et le Projet du Fonds Italien pour le Sahel.

La plupart de ces projets ont leurs activités centrées autour du développement de l'élevage, répondant en cela à l'activité économique majeure de la zone du ferlo. Leurs actions dans le secteur des gommes sont quasi-inexistantes, même si d'aucuns à l'image du PAPEL ou du projet Biodiversité Sénégal-Mauritanie envisagent des programmes spécifiques. Il reste qu'aucun des projets intervenants dans le Ferlo ne développe d'activités spécifiques dans la filière des gommes et résines.

Ces projets organisent les populations en unités pastorales (PRODAM, PGIES, PAPEL) ou en Associations des Usagers du Forage (PADV). Ces organisations sont chargées de la gestion de tous les aspects de développement du terroir polarisé par un forage. Elles sont organisées en comités sectoriels qui s'occupent chacun d'un aspect économique particulier de la vie du terroir. Ainsi, un comité est chargé du fonctionnement du forage, un autre des aliments du bétail, un autre du magasin céréalier etc.

Le renforcement des capacités des populations demeure une activité importante des projets, avec un appui à l'organisation et de nombreuses sessions de sensibilisation et de formation.

3.2.5. LES CIRCUITS.

Les points de collecte sont les forages et certaines agglomérations dont les plus importants sont cités ci-après.

Les marchés hebdomadaires (louma ou douguéré) sont également d'importants lieux de collecte où les récolteurs villageois rencontrent les collecteurs (intermédiaires).

Tableau 1 Principales zones de collecte de la Gomme Arabique

Département	Communauté rurale	Centres	Villages et campements polarisés
Ranérou	Vélingara	Ndiayène Fouta	Bélel Boucar, Diawaral, Courbol, Djougel Sanarabé, Karané, Guirdé, Guélégal, Louguéré Mbaba, Ndéf, Ndiayène Sénon, Pouté, Thiaski, Thialabol, Wouro Mody, Yawaldé
		Ranérou	Dendoudi, Barkédji, Doro, Gossé Safalbé, Hodjoldé, Katané, Madina, Nelbi, Péteil, Pétone, Siabé, Wody Kélol
Département de Linghère	Vélingara	Vélingara	Bélel Touflé, Bem-Bem, Djouki, Kack, Nielmol, Boundou Mbaba, Tiafaly, Wendou Namary
		Louguéré Thioly	Badagor, Bélel Nelbi, Dayoute, Féta Baldé, Gadé, Kossasse, Ndiayène Sénon, Riding, Thioukoungol, Wéndou Sénon,
		Guèye Kadar	Gonkol

			Diougal, Dioumanan, Gassé Diabé, Guentou Bokki, Kodé Diaré, Katé, Ngallé, Kourbol, Mboul, Touré, Soringo, Wendou Doulo
	Nacara		
	Yaré Lao		
	ThiéL		
	Labgar		
	Dodji		
	Linghère		
	Barkédji		
	Dahra		
	Goloum		
	Louga		
	Touba		
	Dakar		

Source : I NDIAYE, 2003

Le Circuit de commercialisation

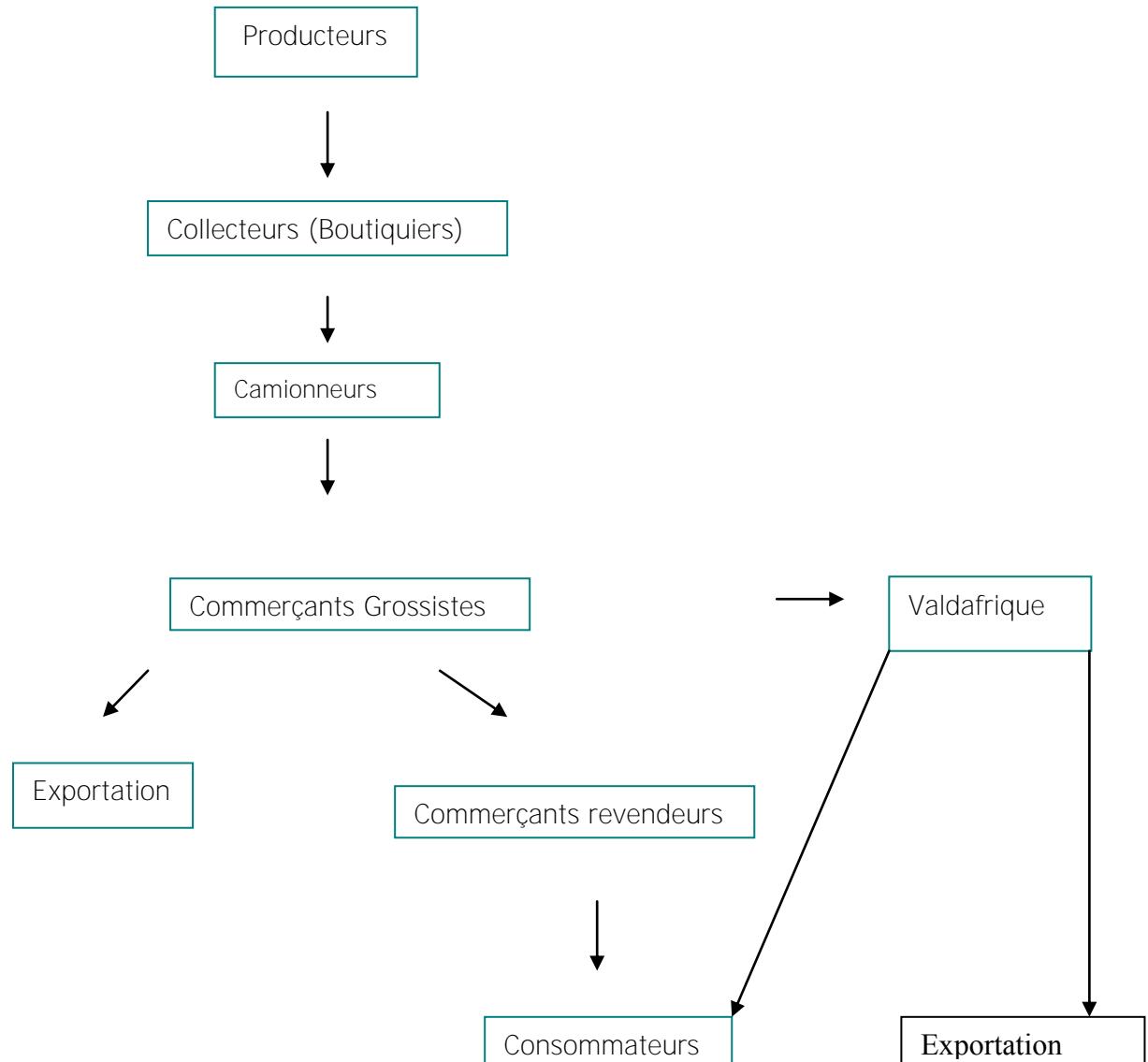


Schéma 1: Schéma de la filière gomme arabique (acteurs directs)

DEUXIEME PARTIE: LE MARCHE DE LA GOMME ARABIQUE

CONCEPT DE MARCHE.

Economiquement, le marché d'un produit est défini comme le lieu de rencontre entre l'offre de ce produit et sa demande caractérisé par un prix. Pour la gomme arabique il existe deux marchés :

- le marché intérieur avec la commercialisation de la gomme brute au niveau des marchés et la partie achetée par les industries de transformations locales ; ce marché intérieur est fortement dominé par les Bana Bana et les commerçants intermédiaires. Ce marché est surtout caractérisé par l'appel de produit de VALDAFRIQUE.
- le marché extérieur caractérisé par les exportations de gomme vers la France et les autres pays du continent européen mais aussi de nouvelles destinations telles que l'Inde et la Chine. Ce marché est dominé par les commerçants exportateurs qui généralement envoient de la gomme brute.

CHAPITRE I. L'OFFRE DE GOMME ARABIQUE.

1.1. La production nationale de Gomme Arabique.

L'offre de gomme arabique est ici représentée par les quantités issues des zones de production qui sont surtout concentrées dans les régions de Louga, de Saint Louis et de Matam. En effet, les sites de production et de commercialisation donc le potentiel le plus important est localisé dans ces zones.

Les données statistiques ont été relevées à partir des états de versements des Caisses Intermédiaires de Recettes forestières (CIRF) des structures forestières. C'est donc la production contrôlée de gomme arabique c'est-à-dire celle enregistrée au niveau du service forestier.

Le potentiel de production se compose des gommeraies naturelles observées pour l'essentiel dans les régions de Louga, de Saint Louis et de Matam. Il est estimé à partir des résultats de l'inventaire national des bassins d'approvisionnement mené par le Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE I) en 2004. Ces résultats donnent les potentialités de plantations d'*Acacia senegal* pour les principales régions de production.

Quant aux gommeraies artificielles elles sont le résultat des plantations en *Acacia senegal* de projets de la Direction des Eaux et Forêts qui dans les années 70 à 80 ont planté de grandes superficies dans le ferlo pour améliorer le potentiel de production de gomme arabique. Toutefois, des plantations ont vu le jour ces dernières années et ont commencé à prendre de l'ampleur. Peu d'informations précises existent sur ces gommeraies artificielles faute de suivi des plantations. Par contre la compagnie Asyla gomme a réalisé des plantations sur vingt mille hectares (20 000 Ha) avec 1500 000 arbres.

Tableau 2 Densité des peuplements d'acacia par région

Espèce / Région	Louga	Matam	Saint Louis	Tambacounda
densité/ha	1,9	1,1	9,4	5
Nombre total tiges	4 798 325	3 194 551	18 086 427	29 771 488

Source: BD SIEF, Progede 2004

Ce tableau 2 montre que le Sénégal dispose de potentialités importantes de production de gomme d'*Acacia senegal*, particulièrement dans les régions Tambacounda, Louga et de Matam pour les gommes *Acacia*.

Tableau 3Densité de tiges à l'hectare par classes de diamètre

Classe de diamètre (en cm)	Région de Tambacounda			Région de Matam			Région de Louga	Région de Saint Louis	
Département	Bak el	Kédou gou	Tambaco unda	Kan el	Ranér ou	Mat am	Linghère	Dagana	Podor
< 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0,8
3 à 4	0,0 7	8,27	0,14	0,1 9	0,58	0	0,15	1,18	0,82
5 à 9	0,5 9	22,7	0,28	0,3 8	0,96	0,07	1,21	5,31	3,26
10 à 14	0,3 5	19	0,28	0,0 6	0,29	0	0,4	4,52	0,27
14 à 19	0,0 7	4,55	0,06	0	0	0	0,2	0,2	0,82
20 à 24	0,0 2	0,55	0	0	0	0	0	0,59	0
25 à 29	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30 à 34	0	0,14	0	0	0	0	0	0	0
35 à 39	0	0,14	0	0	0	0	0	0	0
40 à 44	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45 à 49	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50 +	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: BD SIEF, Progede 2004

Le tableau3 montre la distribution des tiges dans les classes de diamètre confirmant que les régions de Louga, de St-louis (Départements de Podor et St-louis) et de Matam (Départements de Ranérou et Kanel) concentrent les principaux peuplements d'*Acacia senegal*. Dans l'ensemble, le potentiel disponible est faible et mériterait d'être soutenu par des opérations de reboisement pour son extension.

Ces résultats montrent par ailleurs une quasi-absence de régénération naturelle ainsi qu'une faible présence des tiges de petit diamètre (3-4 cm) ; ce qui signifie que les peuplements naturels sont en général de vieux peuplements qui ne se régénèrent pas.

Il se pose ainsi la survie à long terme de ces peuplements en l'absence de mesures radicales de promotion de la régénération (lutte contre les feux de brousse, reboisements, etc.)

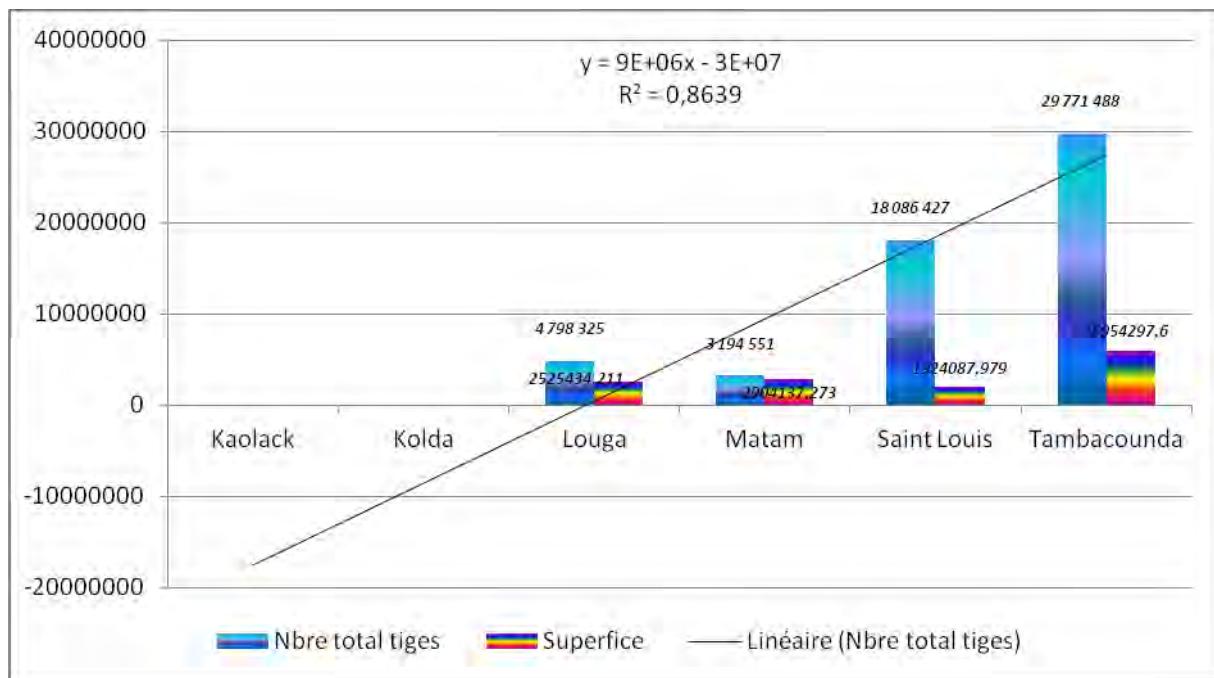


Figure 1 Nombre de tiges à l'hectare par région

A coté de ces peuplements naturels les projets tels que la Grande Muraille Verte et Asyla Gomme apportent une réponse pour inverser cette tendance avec des objectifs différents.

En effet au niveau d'Asyla, les objectifs sont de produire avec la réalisation de vingt mille (20 000) hectares de plantations artificielles *d'acacia Sénégal*. Au total un million cinq cent mille arbres (1 500 000) sont plantés et atteints le stade de saignée. Au niveau de la Grande Muraille Verte l'objectif est d'abord de protection avec cinq mille (5000) hectares de plantation chaque année et ce depuis 2008. Les premières cinq mille hectares de 2008 ont été entièrement réalisées en *acacia sénegal* alors que pour les autres plantations *l'acacia sénegal* ne représente que trente cinq pour cent (35%). Certaines de ces plantations sont aujourd'hui arrivées à maturation et peuvent faire l'objet de saignée.

L'offre sénégalaise de gomme arabique est analysée sur une longue série chronologique de plus de cinquante années de 1941 à 2011 (relevées statistiques au niveau du service forestier).

Tableau 4 Production contrôlée de Gomme arabique au Sénégal

Années	Prod.G. arab. En KG	Années	Prod.G.arab. en KG
1941	3801	1977	804
1942	45044	1978	804
1943	2044	1979	698
1944	1556	1980	661
1945	45044	1981	493
1946	2595	1982	693,1
1947	2210	1983	544
1948	2743	1984	122
1949	1537	1985	144
1950	915	1986	466
1951	1340	1987	507
1952	1502	1988	275
1953	1633	1989	318
1954	2211	1990	340

Années	Prod.G. arab. En KG	Années	Prod.G.arab. en KG
1955	2581	1991	209
1956	1939	1992	45044
1957	3430	1993	90
1958	2848	1994	45044
1959	1763	1995	484045
1960	1049	1996	254553
1961	1053	1997	119536
1962	1428	1998	111703
1963	1768	1999	75995
1964	1698	2000	128225
1965	2654	2001	166927
1966	2116	2002	52365
1967	5875	2003	40554
1968	5012	2004	86194
1969	5545	2005	100171
1970	6991	2006	290883
1971	10872	2007	245060
1972	1551	2008	285885
1973	3170	2009	229603
1974	1120	2010	150158
1975	582	2011	98671
1976	1120,3		

Source DEFCCS,(Statistiques forestières de la DAPF).

L'analyse des données montre que l'exploitation de la gomme arabique est une activité ancienne ayant débuté bien avant la colonisation au niveau des empire du Djolof et du Walo. Avec la colonisation elle s'est intensifiée et le service forestier colonial disposait déjà de données en 1941 avec 3,8 tonnes de produits.

L'activité d'exploitation a suivi cette tendance jusqu'en 1991 date à laquelle on a noté la première hausse (figure 12).

C'est en 1994 que l'on a eu à noter la seconde hausse avec la dévaluation du franc CFA rendant ainsi plus compétitif le prix de la gomme sur le marché international.

Ce niveau de production de 1994 (450 44 Kg) constitue le seuil de production car, depuis cette date elle n'a jamais été en dessous avec un maximum de 484 tonnes en 1995.

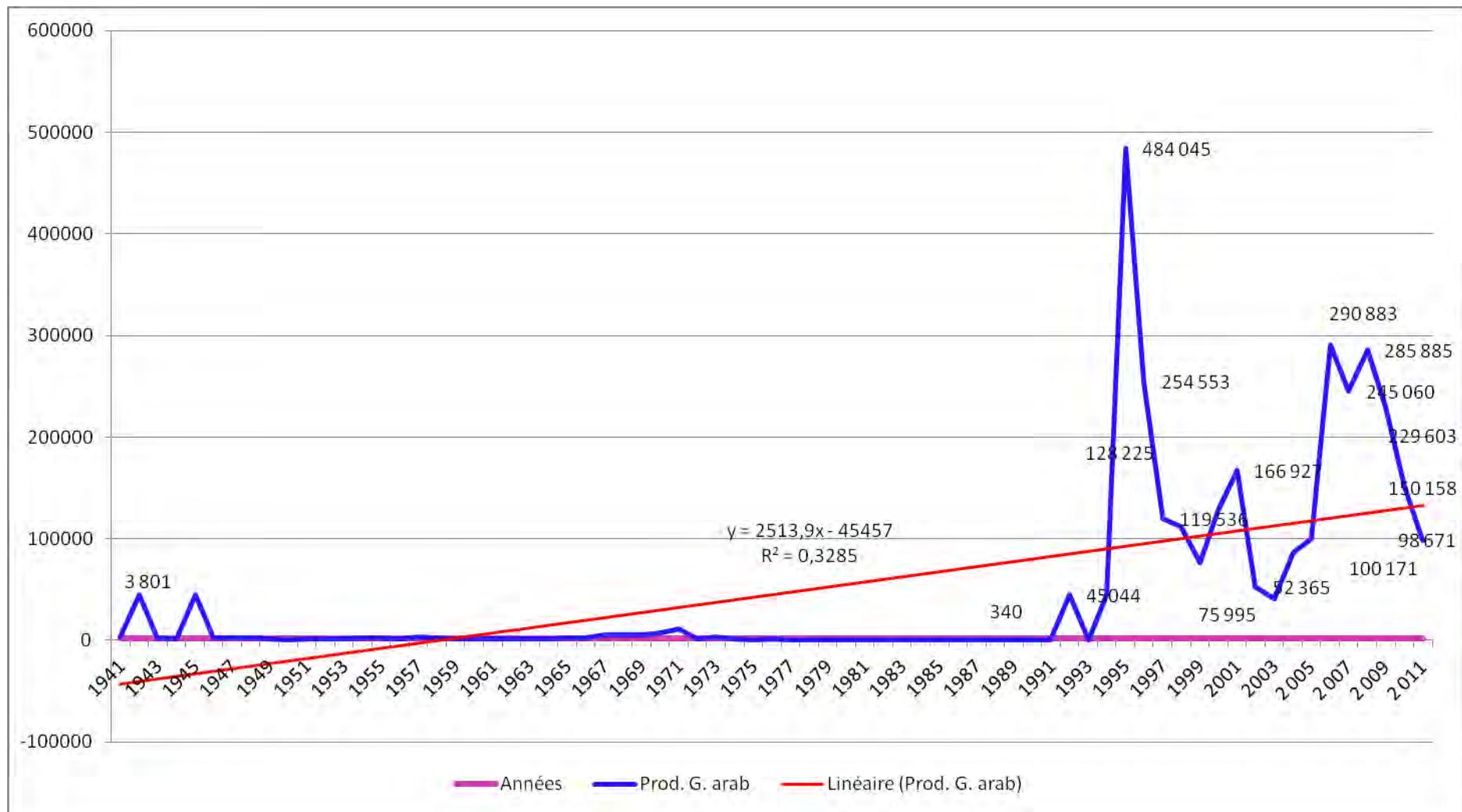


Figure 2 Evolution de la production contrôlée de gomme arabique au Sénégal

L'offre de gomme arabique dépend surtout du niveau des contrats signés avec les sociétés d'exportation et/ou de transformation qui injectent des sommes importantes au niveau du monde rural.

Une des informations tirées de nos enquêtes, la qualité de l'hivernage, permettant d'avoir peu ou beaucoup de fourrage herbacé, est un facteur déterminant de l'offre de gomme arabique destinée aussi bien au marché intérieur qu'au marché extérieur. En effet beaucoup de saigneurs sont des peuls. Ces derniers s'adonnent généralement ou exclusivement à l'élevage. La disponibilité ou non du tapis herbacé influe sur leur option ou pas de transhumance. Ainsi la disponibilité de la main d'œuvre pour effectuer la saignée est soumise à ce mouvement des populations.

En effet l'enquête sur le flux de circulation de gomme arabique, que nous avons effectué, montre que le marché intérieur concerne les villes de Dakar, Touba et Kaolack.

Il a été noté sur le terrain un autre flux d'exportation frauduleuse de la gomme arabique vers la Mauritanie. Ce nouvel axe qui passe par Galayo, dans le département de Matam, est maintenant alimenté à cause du prix d'achat rémunératrice (1050 FCFA le Kg) que proposent les commerçants mauritaniens.

Ce prix est de loin plus rémunératrice de plus de 24%. S'il est vrai que l'avantage qu'en tirent les collecteurs est immédiat, il n'en demeure pas moins que cette orientation n'est pas bonne pour l'économie sénégalaise. En effet cette exportation n'est ni enregistrée au niveau des services des douanes ni au niveau du service forestier. De plus ces quantités sont comptabilisées au niveau du commerce international comme une production de la Mauritanie.

1.2. La production internationale de Gomme Arabique

Au niveau africain c'est le Soudan, le Tchad et le Nigéria qui dominent la filière. En effet se sont ces trois pays qui sont classés par la FAO comme producteurs majeurs avec 96% de la production mondiale.

Tableau 5 Principaux Pays producteurs

Type de producteurs	Pays	%	
Pays producteur majeurs	Soudan	43	
	Tchad	35	96
	Nigéria	18	
Pays producteur mineurs	Sénégal	1.05	
	Mali	0.83	
	Tanzanie, République-Unie de Tanzanie	0.52	
	Ethiopie	0.40	3,46
	Mauritanie	0.38	
	Cameroun	0.28	
Autres	Pays africains	0.54	0,54

Source ITC, 2008 ; données statistiques tirées de la base de données sur le commerce des produits (COMTRADE), 2008.

Le Sénégal fait partie des pays producteurs exportateurs mineurs selon le même classement de la FAO avec seulement 1,05%.

Les données qui sont traitées dans cette partie sont issues de relevées statistiques liées à l'exercice de mes fonctions de forestier et de visites effectuées sur le terrain.

La recherche bibliographique m'a permis de disposer de données aussi bien sur la productivité des peuplements que sur les données relatives à la production et aussi sur les données obtenues avec la collaboration de la Chambre de Commerce Internationale de Genève.

CHAPITRE II. LA DEMANDE DE GOMME ARABIQUE.

2.1. La demande nationale de Gomme Arabique.

Le niveau d'analyse de cette demande est l'échelle nationale. Elle comprend une demande qui est liée à la consommation nationale sous ces différentes formes et une demande extérieure bien structurée qui est l'œuvre des sociétés d'exportation telles que Valdafrique et Ferlo Gomme qui est la partie commerciale d'Asyla Gomme. Au niveau de valdafrique la demande totale est de trois cent tonnes roulant par an (300 t/an) selon le responsable commercial.

Pour la compagnie Asyla cette demande est généralement exprimée par Ferlo Gomme qui est sa filiale commerciale.

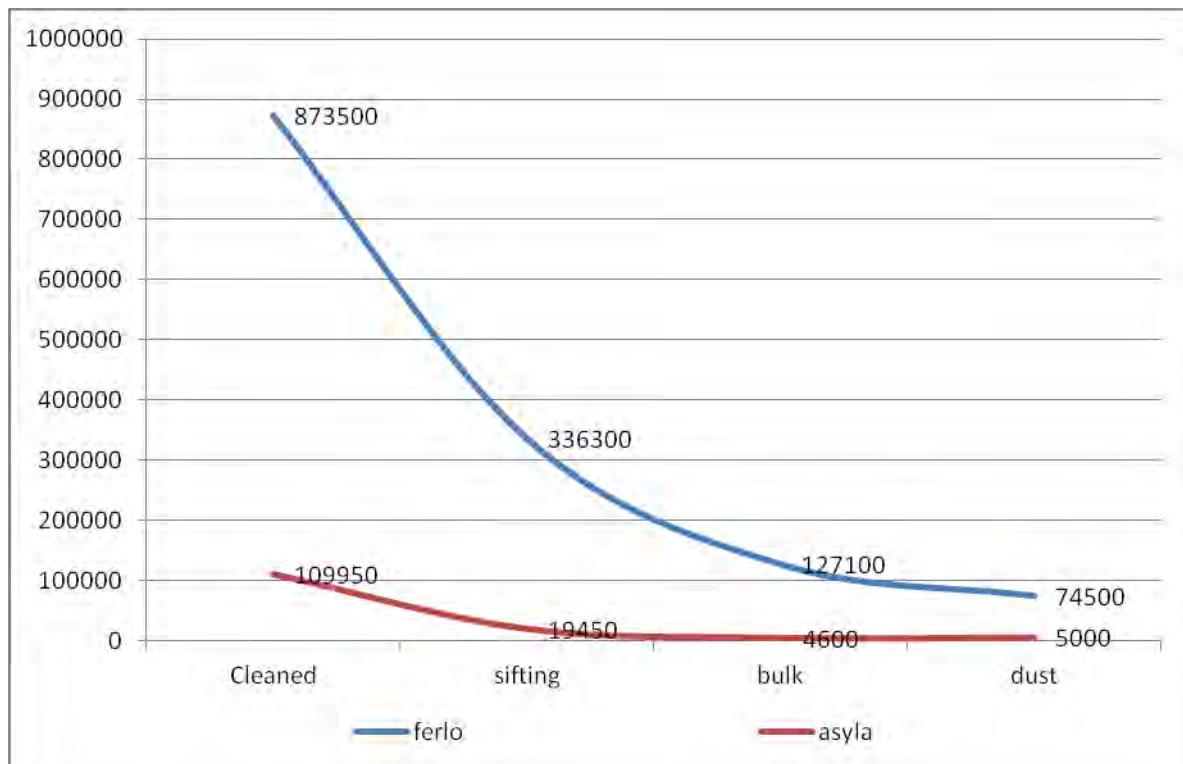


Figure 3 Exportation de Gomme par Ferlo gomme et Asyla Gomme

La demande émise par les sociétés d'exportation tourne autour de huit cent (800) tonnes par année alors que celle intérieure est de 250 tonnes ce qui constitue des quantités relativement petites comparées au marché mondial.

2.2. La demande internationale de Gomme Arabique.

La gomme arabique est désignée par le code E414 dans l'agroalimentaire, alors que dans le commerce international son code est 130120.

Au niveau mondial cent (100) pays expriment régulièrement une demande en gomme arabique mais seulement onze (11) pays sont significativement représentatifs si l'on tient compte du niveau de la demande mondiale. Cette demande se situe en valeur à un milliard treize millions neuf cent trente six mille euros (1 013 936 000 €) soit six cent cinquante neuf milliards soixante dix neuf millions deux cent mille FCFA (659 019 200 000 FCFA).

Cependant des incongruités sont constatées dans l'analyse de cette demande extérieure mondiale avec la place qu'occupe le Nigéria devant le soudan et le Tchad. Cette situation ne peut s'expliquer que par l'instabilité politique dont ces deux pays font l'objet.

Tableau 6 Principaux pays exportateurs de Gomme arabique.

PAYS EXPORTATEURS	Cumul 2008 à 2011	
Nigéria	337304	33%
France	272921	27%
Soudan	149195	15%
Royaume-Uni	70078	7%
Etats-Unis d'Amérique	46687	5%
Tchad	45894	5%
Allemagne	35046	3%
Italie	10416	1%
Pays-Bas	8136	1%
Inde	7120	1%
Belgique	6019	1%

Pourcentage dans la Demande Mondiale

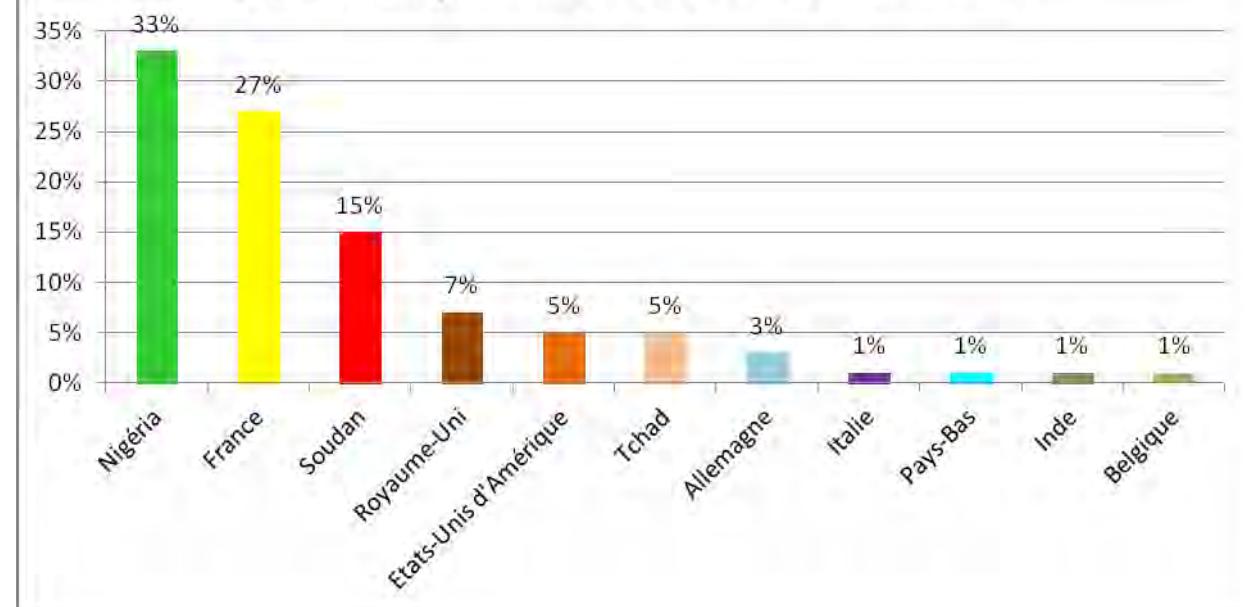


Figure 4 Principaux pays exportateurs

Les pays européens non producteurs de gomme brute mais qui sont des pays exportateurs, détiennent 46% du volume des exportations avec la France 27%, le Royaume Uni avec 7%, les USA 5% et un groupe de pays que sont l'Inde, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et les Pays Bas avec 1%. Cependant ces pays ont mis de la valeur ajoutée dans la filière en procédant à la mise en place d'une véritable industrie d'atomisation de la gomme. C'est sur la différence des produits d'exportation (gomme brute et gomme atomisée) que la valeur ajoutée s'est faite. Le marché de ces pays européens est aussi bien intérieur qu'extérieur. En effet leurs niveaux d'importation est forte avec l'émergence de nouveaux marchés tels que la Chine et le Japon.

Tableau 7 Principaux pays importateurs de Gomme arabique en millier d'euro

PRINCIPAUX IMPORTATEURS		
France	152376	19%

Etats-Unis d'Amérique	115774	15%
Royaume-Uni	53858	7%
Allemagne	47889	6%
Chine	31975	4%
Italie	29172	4%
Japon	27452	4%
Irlande	27061	3%
Inde	24952	3%
Suisse	20727	3%
Pays-Bas	19053	2%
Brésil	18083	2%
Belgique	17376	2%
Mexique	16599	2%
Pologne	12925	2%

Source : Calculs du CCI basés sur les statistiques de UN COMTRADE.

La comparaison des niveaux des importations et des exportations de ces pays donne une idée sur la demande intérieure mais aussi les profits réalisés au niveau de l'exportation de gomme atomisée. La France possède la plus forte capacité de transformation de gomme brute en gomme atomisée avec la société Alland et Robert qui en 2011 a doublé sa capacité de production de gomme atomisée mais aussi les Colloïdes Naturelles internationales (CNI). Cette opportunité a été rendu possible grâce au monopole que détient cette société sur le marché africain (le Soudan, le Tchad, le Sénégal, le Nigéria, le Mali et le Cameroun.)

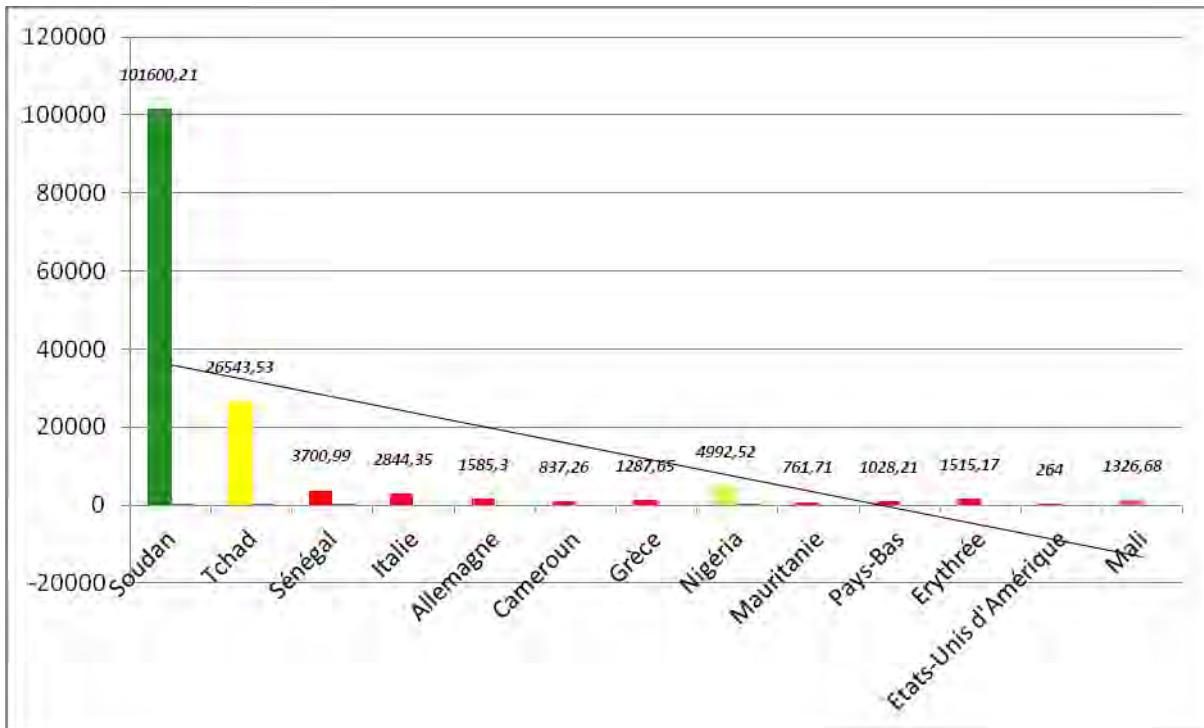


Figure 5 Exportation de gomme brute des pays africains producteurs.

La place des Etats Unis d'Amérique (USA) s'explique par l'importance de ce produit au niveau du secteur de l'agro alimentaire et plus particulièrement au niveau de la Soda Coca-Cola. L'importance de la gomme arabique au niveau des USA relève de la géo politique car étant classé produit stratégique.

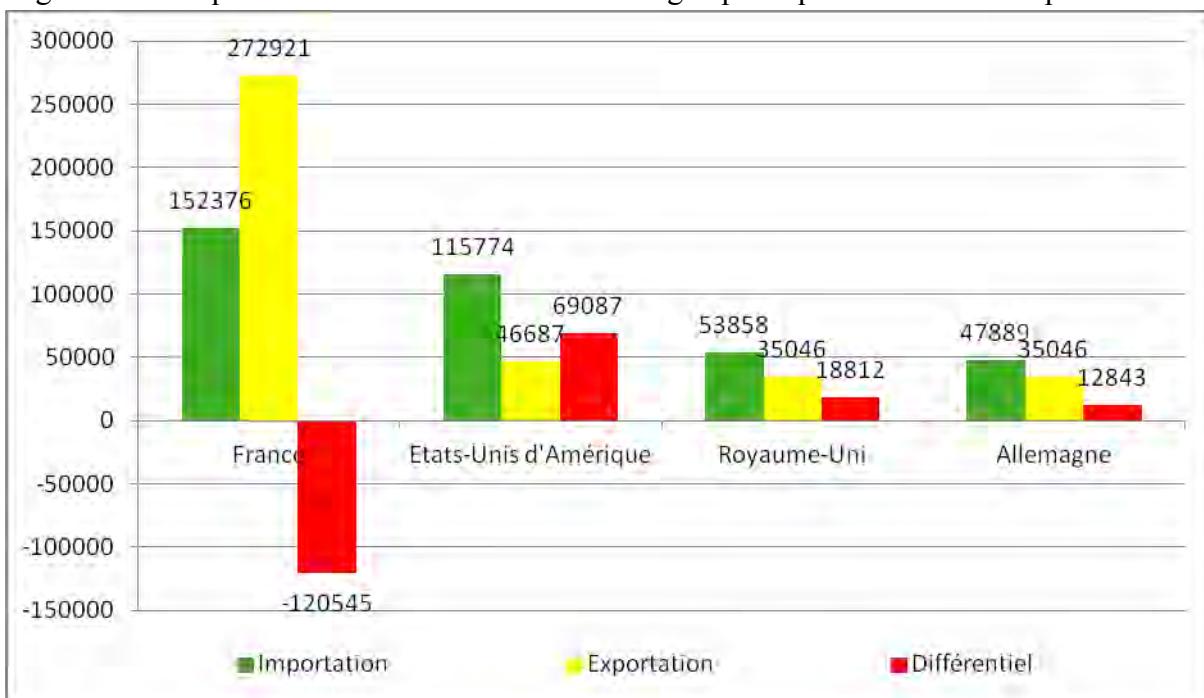


Figure 6 Comparaison Importation de gomme brute et Exportation pour les principaux pays exportateur de gomme brute.

Le marché américain est alimenté en grande partie par les entreprises françaises notamment Alland &Robert et les Colloïdes Naturelles International (CNI) qui dépendent à leur tour du marché Africain. Le Soudan y exporte directement de la gomme brute. La tendance est haussière démontrant une vitalité de la demande américaine.

Tableau 8 Importations de gomme arabique par les USA

Exportateurs vers les USA	Valeur importée en 2008	Valeur importée en 2009	Valeur importée en 2010	Valeur importée en 2011	Cumul	Pourcentage
Monde	24538,91	31087,81	30368,54	29778,11	115773,37	
France	9644,97	11836,11	12861,79	12381,94	46724,81	40%
Soudan	3658,58	7357,51	6563,81	8050,49	25630,39	22%
Tchad	7130,93	6828,33	4806,13	5299,26	24064,65	21%
Royaume-Uni	1737,2	2581,33	3544,73	2966,61	10829,87	9%
Allemagne	1147,94	606,61	689,82	812,01	3256,38	3%
Nigéria	731,99	1345,16	1224,5	45,23	3346,88	3%

Source : Calculs du CCI basés sur les statistiques de UN COMTRADE.

Parmi les marchés nouveaux l'Inde présente de réelles débouchées car sa demande est en constante progression et ce sont les pays africains (Nigéria et Soudan) qui sont les principaux fournisseurs.

Tableau 9 Les Importations de gomme arabique par l'Inde

Exportateurs	Valeur importée en 2007	Valeur importée en 2008	Valeur importée en 2009	Valeur importée en 2010	Cumul	Pourcentage
Nigéria	4671,19	4468,05	4923,89	3970,22	18033,35	57%
Soudan	1353,28	1394,65	2735,49	2785,63	8269,05	26%
France	417,29	354,78	170,65	551,25	1493,97	5%
Chine	0	0	38,72	444,31	483,03	2%
Ethiopie	40,12	96,51	247,38	265,84	649,85	2%
Ghana	0	192,34	663,98	228,18	1084,5	3%
Royaume-Uni	75,14	114,86	94,65	106,18	390,83	1%
République-Unie de Tanzanie	209,38	217,49	18,64	28,62	474,13	1%

Source : Calculs du CCI basés sur les statistiques de UN COMTRADE.

La tendance de la demande de gomme arabique de l'Inde est haussière et la France y est dominée par les pays africains. Cette situation explique une mise en place progressive d'une industrie de transformation de la gomme brute par l'Inde. Le marché indien est dominé par le Soudan et le Nigéria bien que ce dernier perd de plus en plus de part de marché au profit du Soudan.

Les exportations du Sénégal sont destinées respectivement par la France avec 80% suivi de l'Inde avec 8% et en dernière position la Belgique, les Emirats arabes unis, le Brésil et le Royaume uni.

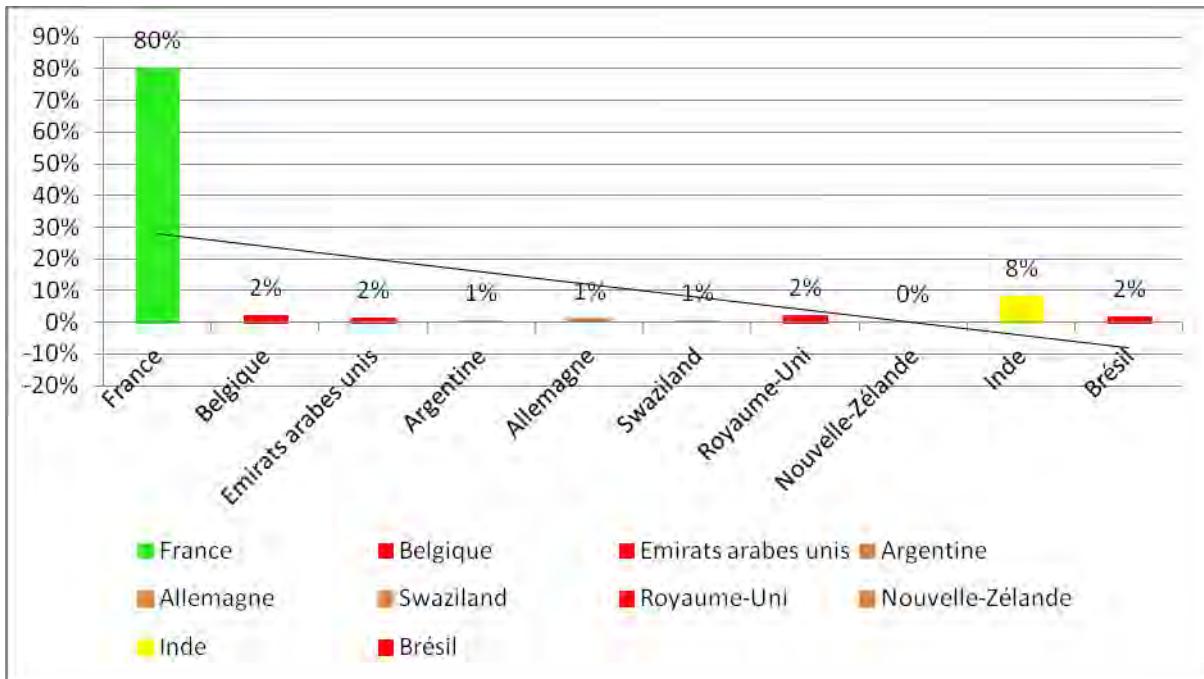


Figure 7 Pays importateurs de gomme arabique (Calculs du CCI sur la base des statistiques de UN COMTRADE)

2. 3. Le Système de fixation des prix.

Jusqu'en 1973, les prix aux producteurs de la gomme arabique étaient fixés par un arrêté interministériel du Ministre du Commerce et du Ministre du Développement Rural. Ces prix tenaient compte du cours mondial, des coûts de transport ainsi que de la marge bénéficiaire des différents acteurs. La chute drastique des productions suite des années de sécheresse de 1968 à 1972, a provoqué le désintérêt de l'Etat et donc la libéralisation des prix aux producteurs.

Depuis lors, les prix aux producteurs sont fixés par les acheteurs qui se livrent une concurrence ardue. Ils fluctuent donc avec des écarts larges d'une année à l'autre et d'une zone de collecte à une autre suivant les lois du marché ; c'est à dire qu'une abondance du produit (saison consécutive à une bonne pluviométrie) provoque la chute des prix tandis que la pénurie se traduit par de fortes hausses.

Le prix au producteur le plus courant est de 500 F/kg. Ce prix aux producteurs atteint son niveau les plus bas en début de campagne au mois de mars, 400 à 450 F/kg et peut atteindre son maximum en fin de campagne, 650-750 F/kg, lorsque la gomme devient quasi introuvable.

Les producteurs évoquent avec nostalgie l'année 1992 pendant laquelle le prix au producteur était à 2.000 F/kg.

L'enclavement pose un sérieux problème à la filière. En effet, les producteurs ont des difficultés à écouler leur produit et se détournent de la récolte de gomme par découragement ou les collecteurs répercutent les charges d'accès aux villages reculés sur le prix d'achat. La faiblesse du prix provoque le découragement de certains producteurs qui disent s'abstenir d'un travail pénible de récolte de la gomme pour un niveau dérisoire de prix au producteur (350 F/Kg).

Au niveau du boutiquier collecteur il est de 450 à 550 F/kg. Ce dernier applique généralement une marge de 50 F/kg en revendant le produit.

A la date du 21 janvier 2003, le prix pratiqué au niveau du producteur est de 650 FCFA le kilo (environ 1 euro) au Sénégal.

Sur le marché national, le kilogramme de gomme arabique acheté au contractuel coûte 750 à 800 F/kg. En incluant les coûts de conditionnement et de transport, la gomme sénégalaise n'offre plus que d'étroites marges bénéficiaires pour les contractuels nationaux.

Ainsi, on peut valablement dire que les marges bénéficiaires les plus importantes sont localisées au niveau du segment exportation ou transformations exportations.

2. 4. Les facteurs déterminants le marché à long terme.

La demande extérieure est surtout exprimée par les industries pharmaceutiques, agro alimentaires et cosmétiques. Le fonctionnement de ces industries constitue un des facteurs les plus déterminants du marché de la gomme.

La position géographique du Sénégal par rapport aux pays importateurs est aussi un élément important de positionnement dans le marché de la gomme arabique.

Le Soudan, principal leader sur le marché international est instable du fait d'une guerre civile au niveau de sa partie sud.

La qualité de la gomme produite au Sénégal n'est pas des meilleures et de réels efforts sont à faire dans ce domaine tant du point de vue de l'information, de la formation et de la sensibilisation que du point de vue de l'introduction de nouveaux outils de saignée

2. 5. Déterminations des profits directs par acteur engendrés par l'exploitation de la gomme arabique.

– Les producteurs

Les producteurs ne supportent pas beaucoup de charges pour la saignée, la collecte et la vente de la gomme. Pour estimer les charges nous avons pris le coût de la main d'œuvre locale et considéré que le producteur s'auto emploie.

Les calculs ont été effectués sur la durée de la campagne qui se déroule de mars à juin et sur une production moyenne de 500 KG par campagne.

Tableau 10 Compte d'exploitation producteur (P=600 FCFA)

PRODUCTEURS		
	Charges (FCFA)	Produits (FCFA)
Saignée (H/J)	10000	
Transport	30000	
Total des charges	40000	
Résultat pour un prix de 600FCFA le Kg	260000	
Vente de la Gomme arabique		300000
TOTAL	300000	300000

Source I NDIAYE

Tableau 11Compte d'exploitation producteur (P=550FCFA le KG)

PRODUCTEURS		
	Charges (FCFA)	Produits (FCFA)
Saignée (H/J)	10000	
Transport	30000	
Total des charges	40000	
Résultat pour un prix de 550FCFA le Kg	235000	

<i>Vente de Gomme arabique</i>		275000
TOTAL	275000	275000

Source I NDIAYE

Ces comptes d'exploitation montrent que selon que le prix varie (600 ou 500 FCFA) le producteur local peut ainsi faire un profit plancher de 235 000 FCFA et plafond de 260 000 FCFA, pour une campagne correspondant aux moments les plus durs de l'année au niveau de la zone sylvo pastorale. Le gain moyen est de 247 750 FCFA par campagne et par producteur. Sachant que durant cette période les populations peuls ont l'habitude de vendre les petits ruminants et/ou un bovin mal en point pour subvenir à leurs besoins la comparaison sera faite sur cette base d'économie de cheptel (01 bovin, 04 ovins et 08 caprins) et de contribution au revenu des ménages durant la période de campagne d'exploitation de la gomme arabique qui dure 4 mois.

Tableau 12 Comparaison de revenu tiré des filières

Filières	Revenu Annuel (FCFA)	Contribution (%)	Ratios
Gomme arabique	247 750	52%	1
Bovin	125 000	26%	1/2
Ovins	60 000	12%	1/4
Caprins	48 000	10%	1/5
TOTAL	480 750	100%	

Source I NDIAYE

Ainsi la filière gomme arabique contribue à 52% au revenu des ménages durant la période de campagne et deux fois plus que la vente d'un bovin, quatre fois plus que la vente d'ovins et cinq fois plus que la vente de caprins.

– Les collecteurs(ambulants).

Ils appliquent théoriquement un plus de cinquante (50) francs CFA par kilogramme sur leur chiffre d'affaire après déduction de l'ensemble de leur charge. Cette théorie n'est pas appliquée. Ils sont capables de faire six mille (6000) tonnes par campagne d'exploitation de la gomme arabique. Sachant que le prix d'achat de la gomme auprès des producteurs est de 550 FCFA par kilogramme, le coût à l'achat au producteur reviendra à trois millions huit cent cinquante mille francs CFA (3 850 000 FCFA) contre quatre millions neuf cent mille FCFA (4 900 000 FCFA) de chiffre d'affaires à la vente. Le gain net est de un million cinquante mille francs CFA (1 050 000 FCFA).

Etant donné que ces collecteurs sillonnent toute la zone de production de la gomme, ils pratiquent aussi de l'élevage en achetant des bœufs pour les revendre à Dahra au niveau du marché hebdomadaire. Pour chaque mois ils achètent trois (03) bœufs en moyenne. La période de comparaison est la période d'exploitation de la gomme appelée campagne (4mois). Nous avons donc douze (12) bœufs par campagne. Le gain annuel est de huit cent soixante dix mille (870 000) francs CFA.

Tableau 13 Compte d'exploitation mensuel de la vente de bovin

Rubriques	Compte d'exploitation mensuel de la vente de bovin	
	Charges	Produits
Prix d'achat	450000	
Frais d'acheminement	2500	
Prix de vente		525000

Total charges	452500	
Résultat d'exploitation		525000
Résultat (Gain)	72 500	
TOTAL	525 000	525000

Source I NDIAYE

Le profit tiré de l'exploitation de la gomme arabique pour le collecteur ambulant contribue à 55 % dans son revenu durant la campagne d'exploitation et est supérieur à celui tiré de l'élevage.

Tableau 14 Comparaison de revenu par filière

Filières	Revenu Annuel en FCFA	Contribution (%)	Ratios
Gomme arabique	1 050 000	55%	100%
Bovin	870 000	45%	83%
TOTAL	1 920 000	100%	

Source I NDIAYE

Par contre il existe un nouveau flux de vente de la production de gomme pour les collecteurs ambulants. Ces derniers vendent parfois leur gomme aux commerçants mauritaniens pour un prix de vente de mille cent (1100) francs CFA. La marge bénéficiaire est de trois millions sept cent quarante neuf mille deux cent (3 749 200 FCFA). Avec ce nouveau flux la filière gomme contribue à 81% du revenu global du collecteur ambulant et est 19% plus importante que le revenu du même acteur tiré de la vente de bœufs.

Tableau 15 Comparaison de revenu annuel par filière

Filières	Revenu Annuel en FCFA	Contribution au revenu annuel (%)	Ratios
Gomme arabique	3 749 200	81%	100%
Bovin	870 000	19%	23%
TOTAL	4 619 200	100%	

- Les grands commerçants (intermédiaires)

Le calcul des gains tangibles pour ces acteurs se fera d'abord au niveau national et ensuite au niveau international. La demande intérieure étant de 300 tonnes, les calculs se feront sur cette base.

Tableau 16 Compte d'exploitation commerçant

COMMERCANT		
Désignations	Charges (FCFA)	Produits (FCFA)
Achat de Gomme	180 000 000	
Permis de coupe	21 000 000	
Transport	2 100 000	
main d'œuvre	1 500 000	
Salaire chauffeur	1 280 000	
Total des charges	205 880 000	
Résultat pour un prix de 800 FCFA le KG	34 120 000	
Vente de Gomme brute		240 000 000
TOTAL	240 000 000	240 000 000

Source I NDIAYE

Ces commerçants qui sont tous issus de la zone s'adonne aussi au commerce du bétail notamment des bovins et des ovins.

Les revenus tirés du commerce de gomme sont de loin supérieurs à ceux provenant des autres filières de l'élevage. Ces derniers sont quatre fois inférieurs à ceux tirés du commerce de la gomme arabique qui participent à hauteur de 76% des revenus des commerçants.

Tableau 17 Comparaison de revenus annuel de commerçants par filière

Filières	Revenu Annuel en FCFA	Contribution (%)	Ratios par rapport à la filière gomme arabique
Gomme arabique	34 120 000	76%	1
Bovins	1 500 000	3%	0
Ovins	9 000 000	20%	¼
TOTAL	44 620 000	100%	

Source I NDIAYE

-Commerçants exportateurs

Tableau 18 Compte d'exploitation Commerçants exportateurs

COMMERCANTS EXPORTATEURS		
Désignation	Charges (FCFA)	Produits (FCFA)
Achat de Gomme	16 000 000	
Permis de coupe	1 400 000	
Transport	140 000	
main d'œuvre	125 000	
Salaire chauffeur	1 280 000	
Main d'œuvre conteneurs	1 000 000	
Trieuse	300 000	
Transitaire	200 000	
FOB	300 000	
Total des charges	20 745 000	
Résultat pour un prix de 1100 FCFA	1 255 000	
Vente de Gomme		22 000 000
TOTAL	200 000 000	200 000 000

Source I. NDIAYE

-Société Valdafrique -Rufisque

Les estimations qui ont été faites reposent sur le chiffre d'affaire au niveau des pastilles et le prix de la gomme atomisée au niveau mondiale. Ces pastilles sont un produit pharmaceutique distribué aussi bien dans le continent africain qu'europeen.

Pour les pastilles prenant un chiffre d'affaire annuel volumique de 1500 000 boîtes au prix de 600 FCFA la boîte. Ainsi le chiffre d'affaire financier sera de 900 000 000 FCFA. Avec une hypothèse critique que les charges d'exploitation représentent 90 % du chiffre d'affaire (810 000 000 FCFA) d'où un gain annuel sur les pastilles de 90 000 000 FCFA.

Sur l'exportation de gomme atomisée le chiffre d'affaire volumique est de 50 tonnes avec les mêmes normes de qualité que le produit français. En appliquant d'une part le même prix que les sociétés françaises sur le marché international (2672€ la tonne soit 1 750 160 FCFA) et d'autre part la même

proportion pour les charges d'exploitation le profit net est de 8 750 000 FCFA pour les 50 tonnes vendues sur le marché international. En faisant la pondération sur le gain de 90 00 FCFA (Pour une exploitation de 250 tonnes soit un gain de 43 754 000 FCFA) le ratio devient 1 pour 5. Pour chaque franc FCFA gagné à l'intérieur du pays Valdafrique pourrait gagner cinq (5) FCFA sur le marché international en exportant de la gomme atomisée.

-FERLO Gum Company

Ferlo Gomme exporte quatre types de produit. Le type Cleaned (photo 1) qui est le premier choix plus grand par le calibre avec moins d'impureté et le deuxième choix qui est le sifting de taille plus petite que le cleaned avec plus d'impureté.



Photo 1 Cleaned



Photo 2 Sifting

Le troisième choix est composé du bulk (photo 3) toujours plus petit de taille ou de taille égale au sifting mais contenant beaucoup d'impuretés (écorce, sable etc.) et en dernier lieu le dust qui est assimilable à de la poudre.



Photo 3 Bulk



photo 4 Dust



Photo 5 Usine de calibrage de la Gomme



photo 6 Récupération du Sifting



Photo 7 Récupération du Cleaned



Photo 1 Vue de face de l'unité de traitement

En plus de la production issue de ces champs, Asyla achète et stocke de la gomme. La société envisage d'assurer totalement l'approvisionnement de son unité industrielle, ainsi que celui de Valdafrique et d'exporter le surplus.

Pour assurer la collecte de gomme au niveau des producteurs villageois, la société a installé des boutiques qui travaillent selon le système traditionnel du troc. Ce faisant, elle achète à un prix inférieur à celui du marché.

La société dispose d'un volet social important. Selon ses responsables, elle construit ou réfectionne des postes de santé et des écoles, achète des fournitures scolaires qu'elle distribue dans les écoles et construit des pistes de production. Elle finance chaque année pour certains de ses collaborateurs le pèlerinage à la Mecque.

Certaines informations étant classées stratégique nous nous sommes limitées à l'estimation du chiffre d'affaire. Il faut signaler que cette société est sénégalaise et fait de la valorisation de la gomme arabique, bien qu'elle ne fasse pas beaucoup d'atomisation faute de demande locale.

En faisant l'hypothèse critique que les charges représentent 90 % du chiffre d'affaire le profit net annuel moyen sur la période, pour un prix au Kilogramme de 2000 FCFA (Cleaned et sifting) et de 1500 FCFA (Bulk et Dust), est de 33 280 000 FCFA et de 20 155 200 FCFA un prix moyen de 1800 FCFA le kilogramme.

Tableau 19 Exportation de Gomme arabique par Asyla et Ferlo Gomme.

EXPORTATION DE GOMME ARABIQUE PAR FERLO GOMME ET ASYLA 2004 A 2012

	Cleaned	Sifting	Bulk	Dust	Total
Ferlo (Kg)	873500	336300	127100	74500	1411400
Asyla (Kg)	109950	19450	4600	5000	139000
Total (Tonnes)	983,45	355,75	131,7	79,5	1550,4
Chiffre d'affaire volumique	983450	355750	131700	79500	1550400
Chiffre d'affaire en FCFA	1 966 900 000	711 500 000	197 550 000	119 250 000	2 995 200 000
Prix du Kilogramme en FCFA	Prix de 2000 FCFA		Prix de 1500 FCFA le Kg		
Prix au Kilogramme en FCFA	Prix de 1800 FCFA LE Kg				
Chiffre d'affaire en FCFA	1 150 636 500	416 227 500	154 089 000	93 015 000	1 813 968 000

Source INDIAYE

TROISIEME PARTIE : LES FACTEURS LIMITANT LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE.

CHAPITRE I LES CONTRAINTES ENDOGENES.

1.1. Les Contraintes anthropiques.

Les contraintes anthropiques sont nombreuses et parmi elles on peut noter :

- les feux de brousse qui constituent le premier fléau anéantissant, chaque année, le tapis herbacé et toute la régénération naturelle compromettant ainsi la relève des peuplements de production de gomme arabique. Des moyennes de trois cent cinquante (350) cas pour 196 600 hectares de superficies de forêts sont chaque année brûlées dans le département de Linghère. Ces feux anéantissent une bonne partie du tapis herbacé.
- La transhumance, avec les mouvements des troupeaux, cause d'énormes dégâts au niveau des arbres et sur l'écosystème en général et principalement au niveau du sol et des points d'eau. C'est une des conséquences de l'intensité des feux de brousse. Avec la rareté du tapis herbacé, le

fourrage aérien constitue la seule alternative sans frais pour les troupeaux. Ainsi les peuplements de gommier sont attaqués et émondés par les bergers pour nourrir le bétail.

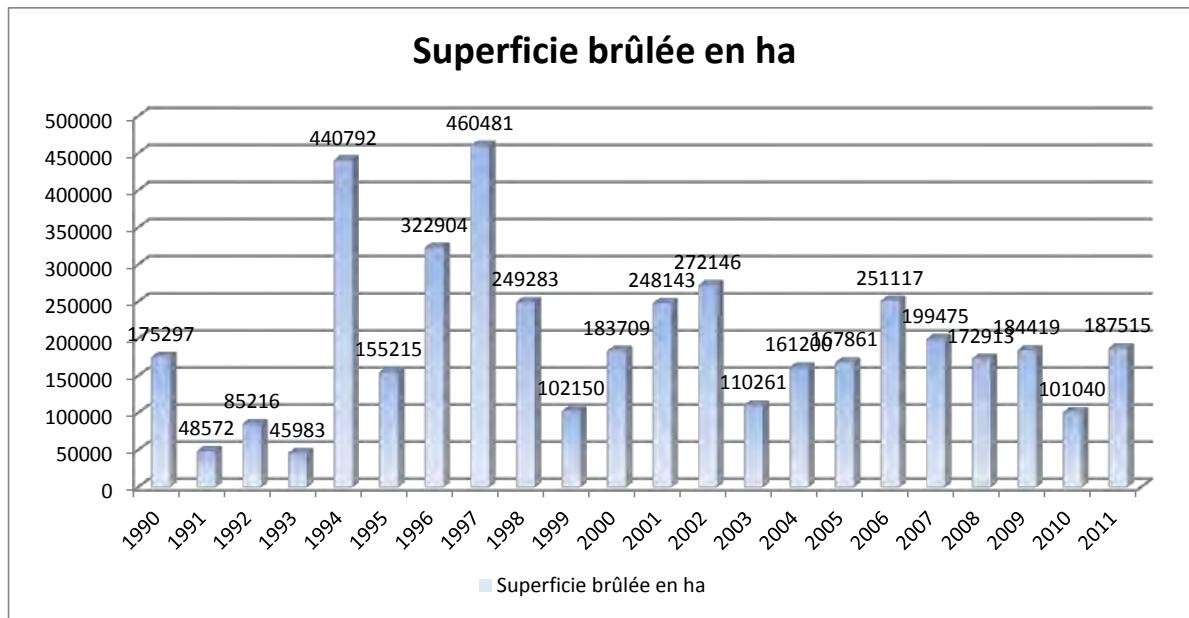


Figure 8 Superficies brûlées par année dans le Département de Linghère.

1.2. Les contraintes techniques.

Les techniques d'exploitation actuelles de la gomme arabique ne répondent à aucune règle de gestion durable des peuplements naturels. La méthode consiste à faire des blessures profondes et nombreuses sur l'arbre avec des passages répétés tout au long de l'année. Ces blessures constituent des portes d'entrée à toutes les maladies.

Les outils (Photo 1 l'outil soudanais et photo 2 la daba) utilisés sont caractérisés par leurs aspects tranchants et coupants qui blessent profondément l'arbre.



Photo 2 Outil soudanais



Photo 3 La daba

La récolte se fait à mains nues, le produit est généralement exposé et contaminé, réduisant la qualité de la gomme. Cette qualité de la gomme est aussi altérée à cause des débris de bois qui l'accompagnent au moment de la récolte.



Photo 4 Zone de séchage de la gomme



Photo 5 Zone de séchage de la gomme

1.3. Le contrôle.

Le contrôle routier est exercé par le service forestier, la douane, l'ensemble des forces de sécurité en particulier : la gendarmerie et la police. En plus de ces forces de sécurité la Direction de la Protection de Végétaux et les collectivités locales exercent, à leur tour, un contrôle de « qualité ».

Si ce contrôle est, à priori, destiné à assurer une traçabilité des produits et à la gestion de l'information, elle agit, à posteriori, comme facteur d'inefficacité dans la gestion de la filière. En effet, les exploitants se plaignent de surcoûts supportés injustement depuis la chaîne de production jusqu'au lieu de débarquement du produit au niveau du port de Dakar et des nombreux postes de contrôle.

1.4. Les contraintes organisationnelles.

L'ampleur de l'exploitation de la gomme arabique s'explique par l'importance des revenus générés par l'activité. Ces revenus sont largement plus importants que ceux tirés de l'activité d'élevage pour un temps de travail moins important. Cette situation a entraîné l'augmentation de la population de producteurs avec comme corollaire principal l'accroissement de la pression sur la ressource et l'élargissement de l'éventail des acteurs profitant de la commercialisation de la gomme. Les populations riveraines de ces forêts ne sont pas organisées afin de mieux tirer profit de l'exploitation de la gomme. Le service forestier n'exerce qu'un contrôle léger sur la ressource. Elle se limite à encaisser la redevance forestière et souvent à vérifier la conformité de la quantité transportée par rapport à la quantité autorisée.

CHAPITRE II. LES CONTRAINTES EXOGENES.

2.1. L'accès au marché.

Dans l'état actuel de la filière les producteurs locaux ne sont pas directement en contact avec le marché international. Il faut cependant admettre que les exigences du marché international sont loin d'être satisfaites par les producteurs locaux. D'abord ils n'exportent que de la gomme brute et non atomisée. Ensuite la chaîne de production qui comprend de la récolte au transport en passant du séchage et à l'ensachage. Durant ce circuit la qualité du produit est fortement altérée. Le monopole des sociétés occidentales sur ce marché est aberrant car, les peuplements *d'Acaia senegal* ne se trouvent pas au niveau de l'Europe.

2.2. Le manque de formation et d'information.

L'insuffisance de formation constitue un handicap de taille dans l'organisation de la filière.

En effet, les acteurs à la base n'ont reçu aucune formation sur des techniques de saignée, de gestion et des règles élémentaires de comptabilité.

En plus de la formation, les producteurs ne disposent pas assez d'informations sur les opportunités d'affaire qui s'offrent à eux. Bien que les producteurs soient parfois assistés ou financés par les banques, la volonté politique d'investir dans le secteur des filières forestières n'est pas notée.

2.3. Les contraintes financières.

La majeure partie des structures financières n'investissent pas dans le secteur des filières des produits forestiers non ligneux. La filière gomme arabique ne bénéficie d'aucun investissement structurant. Les fonds générés sont issus du financement de l'activité par les sociétés d'exportation.

Mises à part ces sociétés d'exportation, les autres acteurs de la filière ne disposent pas de fonds de roulement pouvant leur permettre d'acheter de la gomme et de constituer un stock. Cette situation fait perdurer la relation de dépendance pour la fixation du prix d'achat de la gomme entre les autres acteurs de la filière et les sociétés d'exportation.

En effet ces sociétés d'exportation étant les principaux demandeurs et les principaux bailleurs de la filière fixent librement les prix d'achat de la gomme selon le cours mondial du produit et les marges qu'elles se sont fixées.

A toutes ces contraintes, s'ajoute l'absence d'une prise en compte des filières forestières dans les orientations politiques du Sénégal. Seules les filières agricoles traditionnelles comme l'arachide, bénéficient de financement de la part des autorités politiques alors que leurs marges deviennent de plus en plus restreintes.

QUATRIEME PARTIE: PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

CHAPITRE I LES AXES STRATÉGIQUES DE RELANCE.

1.1. Organisation villageoises.

Le potentiel de production de la gomme est très important au niveau du Sénégal avec des conditions édaphique et climatique très favorable. En effet l'aire de répartition de la zone de *l'acacia Sénegal* va jusqu'au niveau du Sénégal oriental. Dans cette vaste zone on n'y rencontre des peuplements naturels d'acacia mais aussi la possibilité de mettre en place des plantations de gommier. Cependant il faut créer le cadre organisationnel avec la mise en place au niveau des collectivités des organisations communautaires de base pour la gestion de ces peuplements et des profits. Ces profits qui seraient tirés de l'exploitation de ces peuplements seront centralisés au niveau d'un central d'achat. Ces différentes organisations de base pourraient être regroupées en unions faîtières à l'instar des maraîchers au niveau des Niayes avec l'AUMN (l'Association des Unions maraîchères des Niayes). Ces organisations communautaires de base doivent être soutenues par un programme de renforcement de capacités. Les besoins en formation/information/sensibilisation des opérateurs économiques de la filière ne peuvent être satisfaits qu'à travers une "intégration verticale" qui aura comme objectifs majeurs, outre l'implication des groupements de producteurs, la production de gomme de qualité (via la certification), l'amélioration génétique des arbres et la valorisation économique. En effet, la formation et l'information socio-économique des différents acteurs, tout comme la valorisation des produits à base de gomme sont aujourd'hui les meilleurs outils pour un succès et sa pérennisation.

Les résultats de la recherche devront être transférés à travers un partenariat scientifique entre la recherche et les projets de développement du gommier.

Au niveau du continent africain, des tentatives de regroupements ont été opérées avec le Réseau pour les Gommes et Résines Naturelles en Afrique (NGARA). C'est un réseau régional comprenant les pays membres d'Afrique sub-saharienne producteurs de plantes de gommes et de résines. Il compte actuellement 14 pays d'Afrique subsaharienne à savoir: Burkina Faso, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Somali, Soudan, Tanzanie, Tchad, et Ouganda.

1.2. Mise en place d'un secteur privé.

Les produits forestiers non ligneux peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. L'approche filière développée par le Service forestier permet l'identification de filières de produits forestiers porteurs permettant :

- la création de valeur ajoutée ;
- la diminution de l'exode rural ;
- la création d'emplois ;
- la répartition de richesse au niveau local ;
- la contribution à la lutte contre la faim.

Le secteur privé trouve ainsi dans les filières de produits forestiers non ligneux un réceptacle naturel pour des investissements porteurs qui cadrent parfaitement avec les orientations de politique macroéconomique du Sénégal.

C'est dans ce cadre que la filière gomme arabique qui est centenaire représente, pour le Sénégal, une opportunité de rentrée de devises. Par contre ce secteur privé doit faire des investissements structurants pour l'atomisation du produit brut. L'accompagnement des banques de la place est nécessaire pour l'atteinte de cet objectif.



Photo 13 Echantillon de Gomme atomisée

1.3. L'assurance forestière.

Les zones de production de la gomme arabique sont parcourues par les feux de brousse chaque année. En effet les régions de Louga et de Tambacounda sont les régions qui brûlent le plus au Sénégal. Les peuplements de gommier ainsi que les futures productions sont ainsi exposés aux de feux de brousse ou être attaqués par les bergers pour l'alimentation du bétail.

A l'instar des produits agricoles, les produits forestiers non ligneux de même que les plantations devraient pouvoir bénéficier d'une police d'assurance.

Cela devrait être possible, du fait que des plantations et produits forestiers non ligneux sont éligibles au niveau de la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) sur la base d'un protocole d'accord dont un exemplaire est joint en annexe.

CHAPITRE II CREATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE.

2.1. Mécanisme de financement spécialisé.

Ce mécanisme repose d'abord sur une volonté politique d'accompagner le service forestier dans la valorisation des biens et services produits par nos écosystèmes mais aussi la considération de cette valorisation comme instrument ou outil de lutte contre la pauvreté. Le deuxième levier c'est la mise en place de fonds pour la création de micros entreprises. Ces fonds existent d'abord au niveau national tel que le Fond National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), le Fond de Promotion Economique (FPE) et d'autres fonds destinés à l'entreprenariat féminin.

La grande Muraille verte pourrait innover, en mettant en place les cadres de collaboration et les premières unités au niveau de sa zone d'intervention.

Ensuite arriver à démontrer, au niveau des banques de la place, que les plantations forestières peuvent constituer une garantie pour un financement d'une activité de production. Des lignes de crédit vert, pour le financement de projets dans le secteur de l'environnement, existent déjà.

2.2. Programme d'appui au développement de service non financier.

L'objectif de ce programme serait d'appuyer les producteurs locaux (micro entreprises et privés) en matière d'organisation, de renforcement de capacités en gestion et d'information.

Un paradigme du développement du marché des services et de l'appui aux micros entreprises sera adopté. Cette approche doit s'appuyer sur l'émergence de type d'entreprises de service pour mieux gérer la qualité et la commercialisation du produit et capable d'assurer une offre adaptée à la demande du marché. Le point de départ de ce programme sera la formation de formateurs et d'entrepreneurs capables de s'investir dans l'activité de prestations de service de qualité.

Les diplômés de la zone pourraient être les premiers bénéficiaires de ce programme en s'érigent en cabinet de prestation de services dans les différents domaines de gestion.

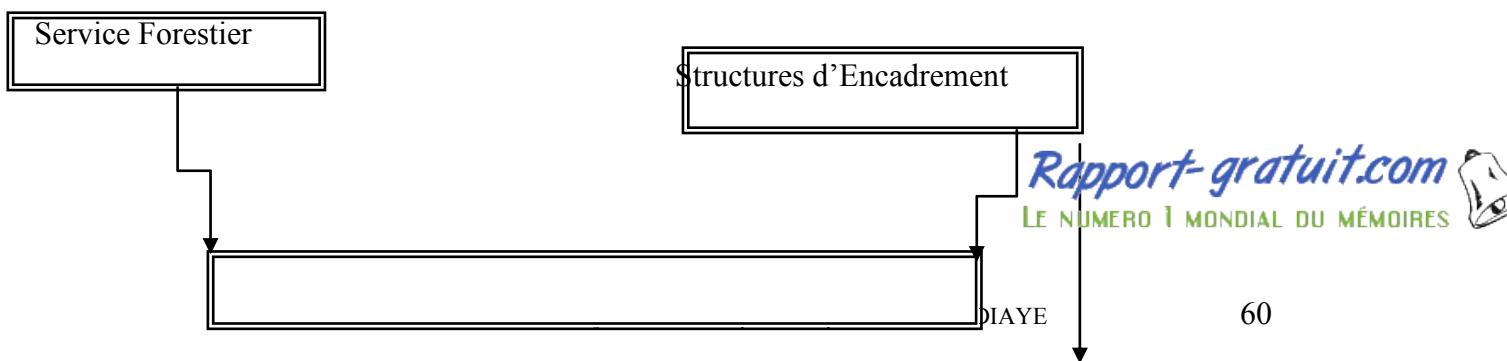
2.3. Appui à la création d'un comptoir d'achat.

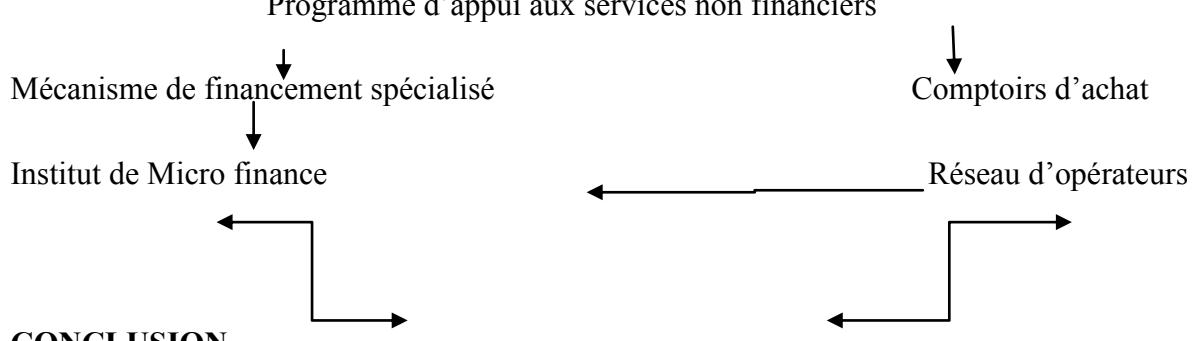
C'est le premier pas vers l'organisation et la structuration de l'offre. Elle sera gérée par une structure privée et aura toute la production de gomme.

Il sera donc nécessaire de créer un environnement institutionnel favorable au fonctionnement des micros entreprises.

Cet incubateur pourrait fonctionner comme une bourse des valeurs en gérant l'information sur l'offre et la demande et le cours du produit. Son rôle pourrait même être étalé sur toutes les filières forestières.

2.4. Schéma de l'approche systémique de promotion et d'encadrement de la filière.





CONCLUSION

Les revenus tirés de l'exploitation de la gomme arabique sont importants et sont de loin plus importants que ceux tirés des filières de l'élevage (Bovine et Ovine). Cependant ils sont inégalement répartis le long de la filière. Ils sont aussi supérieurs au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) qui est de **47 700 FCFA** par mois.

Les parts les plus importantes reviennent aux commerçants, commerçants exportateurs, société de transformation et d'exportation.

Certes pour les populations locales l'exploitation de la gomme est une source de revenu supplémentaire mais il n'en demeure pas moins qu'elle reste une activité secondaire car dominée par les activités pastorales.

C'est dire le déficit de prise en charge de cette filière par une option politique pour en faire un véritable instrument de lutte contre la pauvreté.

Les revenus tirés par les populations locales sont de loin inférieurs à ceux tirés par tous autres segments de la filière alors que c'est eux qui en fournissent les efforts les plus durs et qui détiennent les peuplements.

Tous les acteurs nationaux n'ont aucune main mise sur la fixation des prix et subissent la loi des firmes internationales qui engrangent les profits les plus importants. C'est par faute de ne pouvoir répondre aux spécifications techniques du marché international mais plutôt par une option faite à dessein de ne pas prendre la gomme atomisée produit sur le continent africain plus particulièrement le Sénégal. La société pharmaceutique Pfizer achète de la gomme atomisée à partir de la France alors qu'elle a la même offre avec toutes les spécifications techniques qui lui sont faites juste à moins de cinquante mètres avec des prix préférentiels. L'argument non dite est la protection de leurs industries d'atomisation.

Il est incongru de voir des pays européens êtres les premiers exportateurs de gomme arabique au monde alors qu'il n'existe un seul gommier au niveau de toute l'Europe.

Cette situation est due à un manque d'organisations des pays africains producteurs de gomme arabique mais aussi une non prise en compte de ces filières par les différents cadres de regroupement de nos pays pour ne pas citer l'Union Africaine (UA). Les pays producteurs de pétrole sont organisés autour de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) pour défendre leurs intérêts sur le marché international et les pays africains producteurs de gomme autour du NGARA.

Les questions à se poser sont de savoir :

1. quels sont les pouvoirs du NGARA ?
2. quels sont les moyens du NGARA ?
3. quelles sont les implications ou liens avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique ou de l'union africaine?

Au niveau des échanges internationaux il est prôné le principe du « commerce équitable » mais la pratique est tout autre pour ne pas dire le protectionnisme. En y réfléchissant en profondeur nous ne pouvons pas reprocher aux pays européens de protéger leurs industries, c'est à nous pays Africains de protéger les nôtres.

Aujourd’hui au niveau de l’environnement et de l’économie on parle de plus en plus d’économie verte. Cette dernière est définie par le PNUE comme une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l’équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

Les filières des produits forestiers non ligneux en général et la filière gomme arabique en particulier est un bel exemple d’économie verte mais le problème c'est le respect de l'équité social au regard de la réalité du commerce international.

BIBLIOGRAPHIE

1. **FAO (2008)**. Lignes Directrices pour la gestion durable des forets en zones arides.56 pages.
2. **FAO (2004)**. Gommiers et Gomme arabique : Manuel de terrain. 40 pages.
3. **INTERNATIONAL TRADE CENTER (2008)**. Market News Service (MNS). 42 pages
4. **FAO (1999)**. Contrôle de Qualité de la gomme. 9 pages
5. **DEFCCS (2007)**. Perspectives du projet acacia. 8 pages.
6. **FAO (2001)**. Report of the International Symposium on Acacia Gum. 121 pages.
7. **CIRAD(2000)**. Rapport de filière gomme arabique au Sahel.
8. **FAO (2001)**. Etudes des marchés des plantes améliorés cas de la gomme arabique et des autres plantes fournissant des produits forestiers non ligneux et des fruits exotiques au nord Cameroun 93 pages.
9. **PNUD (2000)**. Evaluation Economique de la Gestion Environnemental au Mali. Cout-Bénéfices.110 pages.
10. **FAO (1999)**. Normes de qualités de la gomme arabique 46 pages
11. **Changements climatiques** : situation actuel de la vulnérabilité au Sénégal. 7 pages.
12. **Ministère de l'économie et de finances/Direction de l'appui au secteur Privé**. Créneaux porteurs des secteurs primaire et secondaire : Production de gomme arabique atomisée.
13. **International Institute for Environment and Development (IIED)** : Partage des bénéfices autour des grands barrages en Afrique de l'ouest.
14. **Banque Mondiale** Le secteur informel et les institutions de micro financement 1996.
15. **Banque Ouest Africaine de Développement**- La promotion et le financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans l'UEMOA- Mars 2003.
16. **Bureau International du Travail** / Le secteur informel en Afrique subsaharienne : vers la promotion d'un travail décent-2002.
17. **Comité Bailleurs pour le développement de la Petite Entreprise- Service d'appui aux entreprises** : Principes directeurs relatifs aux interventions financées par les Bailleurs. Edition 2001.
18. **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)** République du Sénégal. Edition 2001
19. **Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Micro Finance** en collaboration avec le Centre d'Etude de politiques de Développement (CEPOD) Projet de charte de la Petite et moyenne entreprise au Sénégal Mars 2001 72 Pages.
20. **ONUDI**- Document de projet d'Appui aux petites entreprises du Sénégal. Septembre 2000 pages.
21. **OIT/EMAS**- Pour un système intégré de formation dans le secteur dans le secteur artisanal –le cas du Sénégal 1998.
22. **PNUD/ONUDI**- Rapport de l'étude sur la stratégie et la promotion des micro et petites entreprises du Sénégal- Mars 2001 72 Pages.
23. **PNUD** Rapport national sur le développement humain du Sénégal 2004.
24. **PNUD**- Libérez l'entreprenariat, Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies 2004.
25. **SEED/BIT** Document de travail N°62- Quels facteurs influencent la croissance et l'emploi décent dans les petites entreprises en Guinée 2004.
26. **NDIAYE, Ibrahima (2007)** La filière Gomme Mbapp : instrument de lutte contre la pauvreté dans la communauté rurale de Koussanar 52 pages.
27. **Xavier Rossi (2000)**. Redynamisation de la filière Gomme Arabique au Niger.

28. **Marc BIED-CHARRETON (2003).** Valorisation des produits forestiers non ligneux dans les zones arides et semi arides : Problématique de leur production, transformation, utilisation-conditions de marché, commercialisation. 15 pages.
29. **SARR. Safiètou .M, WADE.Mamamdou, KANE.Aboubacry & DIOUF.Mahécor.** Impact des changements climatique sur la dynamique de la production de gomme au Sénégal.
30. **DIENG. Cheikh (1996).** Etude des filières de produits de cueillette, mémoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome, option économie rurale ENSA 117 pages.
31. **DIENG. Cheikh et Diakham.Babacar. (1999)** Diagnostic de la filière des produits forestiers non ligneux et perspectives de développement 51pages.
32. **CISSE. Djiby. (1990),** Note sur la gomme mbepp, Tamba, Inspection des Eaux et Forets.
33. **NDIAYE. Ibrahima. (2004)** Etude de la filière Gomme Mbepp 32 pages.
34. **Rapports annuels de DEFCCS (1999).** 2005 42 pages.
35. **SY. Sada. Mamamdou (2001).** Potentialité et exploitation de la gomme sterculia setigera (Mbepp) dans la communauté rurale de Koussanar, mémoire de maîtrise de l'UCAD111pages.
36. **TRAORE. Thiékouta (1990).** Evolution des potentialités de développement de la gomme Mbepp 42pages.

ANNEXES



Date :
Enquêteur :
n° ;.....

Enquête socio-économique 2010

Identification sociologique

1. Dans quelle classe d'âge vous situez-vous?
- 1. 15-25 ans 2. 26-35 ans
 - 3. 36-45 ans 4. 46-55 ans
 - 5. 56 à 65 ans 6. Plus de 65 ans

2. Quel est votre niveau d'instruction?
- 1. Ecole coranique ou aQbe 2. Alphabétisation
 - 3. primaire 4. Secondaire
 - 5. supérieur 6. Aucune

3. Quelle est votre ethnie?
- 1. wolof 2. Sérère
 - 3. peuhl 4. Toucouleur
 - 5. autres (à préciser)

- 3*. Dans quelle tranche d'âge situez vous?
- 1. -20 ans 2. 21 à 40 Qns 3. 41 à 61 ans
 - 4. 60 ans et plus.

4. Quelle est votre situation matrimoniale?
- 1. Marié (e) 2. Divorcé(e) 3. Célibataire
 - 4. Veuf (ve)

5. Combien d'épouses avez-vous
- 1. Une 2. Deux 3. Trois 4. Quatre
 - 5. Plus

6. Combien de coépouses avez-vous
- 1. Une 2. Deux 3. Trois 4. Quatre
 - 5. Plus

7. Etes-vous la ?
- 1. Première 2. Deuxième 3. Troisième
 - 4. Quatrième 5. Plus

- 7*. Catégorisation des Bananans?
- 1. Grossiste 2. Demi-grosiste
 - 3. Détaillant

Perception de la variabilité climatique

14. y-a-t-il des variations de la durée de la saison de pluie dans les vingt dernières années?
- 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas

15. Si oui comment les saisons sont devenues?
- 1. Plus longues 2. Stables 3. Plus courtes

16. y-a-t-il une variation de la durée de la pause pluviométrie dans les vingt dernières années?
- 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas

17. Si oui comment a-t-elle évolué?
- 1. Augmentée 2. Stabilisée 3. Diminuée

18. Y-a-t-il une variation de la fréquence des pauses pluviométriques?
- 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas

19. Si oui comment elles sont devenues?
- 1. Plus fréquentes 2. Stables 3. Moins fréquentes

8. Quel est le nombre d'enfants scolarisés?

La réponse doit être comprise entre 0 et 10.

9. Quel est le nombre de filles scolarisées?

La réponse doit être comprise entre 0 et 10.

10. Quel est le nombre de garçons scolarisés?

La réponse doit être comprise entre 0 et 10.

11. Quelle est l'effectif de votre ménage?

La réponse doit être comprise entre 4 et 20.

12. Quelle est votre activité principale?

- 1. Agriculture
- 2. Elevage
- 3. Artisanat
- 4.

Commerce

- 5. Transport
- 6. Autre (à préciser)

13. Quelles sont vos activités secondaires?

- 1. Agricultur
- 2. Elevag
- 3.

Artisanat

- 4. Transport
- 5. Autre (à préciser)

□ □ □ □

Ordonnez 4 réponses.

20. Y-a-t-il une variation de la chaleur pendant l'hivernage durant les vingt dernières années?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Ne sait pas

21. Si oui comment a évolué cette chaleur depuis cette période?

- 1. Augmenté
- 2. Stagnée
- 3. Diminuée

22. Y-a-t-il une variation de la chaleur pendant la saison sèche durant les vingt dernières années?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Ne sait pas

23. si oui comment a-t-elle évolué?

- 1. Augmenté
- 2. Stagnée
- 3. Diminuée

24. Y-a-t-il une variation de la durée de la période froide?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Ne sait pas

25. Si oui comment a-t-elle évolué?

- 1. Augmenté
- 2. Stagnée
- 3. Diminuée

26. Comment a évoluée l'intensité de chaleur pendant les périodes froides?

- 1. Plus intense
- 2. Stables
- 3. Moins intenses

27. Y-a-t-il une variation de la durée de la période chaude?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Ne sait pas

28. Si oui comment a-t-elle évolué?

- 1. Augmenté
- 2. Stagnée
- 3. Diminuée

29. Comment a évoluée l'intensité de chaleur pendant les périodes chaudes?

- 1. Plus intense
- 2. Stables
- 3. Moins intenses

30. Y-a-t-il des vents forts pendant la saison sèche durant les vingt dernières années?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Ne sait pas

31. Si oui comment ont évolué ces vents forts depuis cette période?

1. Plus intenses 2. Stables 3.
Moins intenses

32. Y-a-t-il des vents forts pendant l'hivernage ces dernières années?

1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas

33. Si oui comment ont-ils évolué?

1. Plus intenses 2. Stables 3.

Moins intenses

Activité Agricole

34. Comment accédez-vous à la terre?

1. Achat 2. Location
 3. Héritage 4. Métayage
 5. Prêt 6. Don du
chef du village
 7. Autre (à préciser)

35. Quelle est la superficie totale cultivée?

La réponse doit être comprise entre 1 et 30

36. Comment a évolué vos superficies emblavées?

1. Augmentées 2. Stagnées 3.
Diminuées

37. Pratiquez-vous la jachère?

1. Oui 2. Non

38. Si oui pourquoi?

1. Manque de semences 2. Manque de main d'œuvre
3. Pauvreté du sol 4. Manque d'équipements
5. Autre (à préciser)



Ordonnez 4 réponses

39. Quelle est la durée de la jachère?

La réponse doit être comprise entre 1 et 10.

40. Quelles sont les spéculations utilisées en culture par ordre d'importance?

1. Arachide 2. Mil
3. Sorgho 4. Niébé
5. Bissap 6. Pastèque
7. Manioc 8. Autre (à préciser)

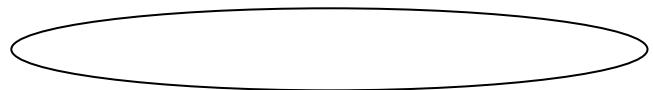


Ordonnez 5 réponses

41. Appliquez-vous la rotation culturale?

1. Oui 2. Non

42. Si oui quelles sont les rotations culturales que vous appliquez sur vos champs des cases?



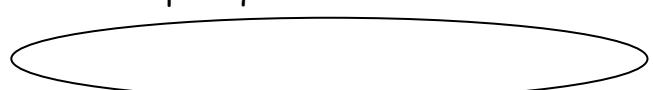
43. Quelles sont les rotations culturales que vous appliquer sur les champs éloignées?



44. Pourquoi?



45. Si non pourquoi?



46. Pratiquez-vous l'agriculture attelée?

1. Oui 2. Non

47. Quel est le type de l'agriculture attelée?

1. Bovine 2. Equine 3. Asine
 4. Autre (à préciser)

- 48. Quel est le matériel agricole que vous disposé?**
1. Houe sine 2. Charrue
 3. Charrette 4. Hilaire
 5. Sou leveuse 6. Autre (à préciser)
- Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum)*
- 49. Quels sont les impacts de démarrage précoce des pluies sur votre activité agricole?**
-
- 50. Quels sont les solutions que vous avez apportées pour améliorer vos cultures?**
1. pratiquer la rotation culturale
 2. pratiquer l'association culturale
 3. semer des variétés à cycle long
 4. autres (à préciser)
- Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).*
- 51. Quels sont les impacts de démarrage tardif des pluies sur votre activité agricole?**
-
- 52. Quels sont les solutions que vous avez apportées pour améliorer vos cultures?**
1. pratiquer la rotation culturale
 2. pratiquer l'association culturale
 3. semer des variétés à cycle court
 4. s'abstenir de semer l'arachide
 5. autres (à préciser)
- Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).*
- 53. Quels sont les impacts de l'arrêt précoce des pluies sur votre rendement agricole?**
1. augmentation des attaques des prédateurs
 2. les cultures n'atteignent pas la maturation
 3. mauvaise récolte
 4. autres (à préciser)
- Vous pouvez cocher plusieurs cases.*
- 54. Quels sont vos solutions que vous apportez?**
-
- 55. Quels sont les impacts de l'arrêt tardif des pluies sur votre rendement agricole?**
-
- 56. Quelles sont vos solutions?**
-
- 57. Quels sont les impacts des vents forts sur vos cultures?**
1. Erosion des sols 2. Perte de la fertilité des terres
 3. dégradation des cultures 4. Autres (à préciser)
-
- Ordonnez 3 réponses*
- 58. Quelles sont les solutions que vous apportez?**
1. Mise en défens de la forêt

2. plantation des brises vents
 3. ouvrir des couloirs dans les champs
 4. pratique de la jachère
 5. autres (à préciser)

Ordonnez 3 réponses

Ordonnez 3 réponses

64. Quelles sont les solutions que vous avez apportez?

59. Quels sont les impacts des vents forts sur vos habitats?

1. destruction des cases 2. incendies des villages
 3. autres (à préciser)

Ordonnez 3 réponses

65. Quelles sont les autres contraintes rencontrées en agriculture?

1. manque de semence
 2. difficulté d'accès au crédit
 3. manque d'équipement
 4. manque de la main d'œuvre
 5. autres (à préciser)

Ordonnez 3 réponses

60. Quelles sont les solutions que vous apportez?

1. reboisement dans le village 2. Construction des clôtures
 3. autres (à préciser)

Ordonnez 3 réponses

66. Quelles sont les solutions que vous apportez?

61. Quels sont les impacts des vents forts sur vos forêts?

1. dégradation de la végétation 2. Ensablement des mares
 3. érosion des terres 4. Autres (à préciser)

Ordonnez 3 réponses

Activité pastorale

67. Possédez-vous des animaux domestiques?

1. Oui 2. Non

1. mise en défens 2. Autres (à préciser)

Ordonnez 3 réponses

68. Quelle est la composition du cheptel (préciser les effectifs)?

- | | |
|----------------|------------------|
| 1. Bovin..... | 2. Ovin..... |
| 3. Caprin..... | 4. Equin..... |
| 5. Asin..... | 6. Volaille..... |
| 7. Autres..... | |

Ordonnez 6 réponses

69. Quelles sont les sources d'alimentation de votre cheptel?

1. Parcours naturels 2. Forêt de la mise en défens

3. Aliment concentrés 4. Paille et fane
d'arachide
5. Tourteau d'arachide 6. Gousses de
kad et de sing
7. Autres (à préciser)

Ordonnez 6 réponses

70. Quelles sont les sources
d'abreuvement de votre cheptel?

1. Forage 2. Mares 3. Puits
4. Robinet

Ordonnez 6 réponses

71. Quelles sont les nouvelles races
d'animaux introduites dans le troupeau
ces dernières années?

- 1. Bovin.....
- 2. Ovin.....
- 3. Caprin.....
- 4. Equin.....
- 5. Autres (à préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum)

72. Pourquoi cette introduction?

73. Pratiquez-vous l'embouche ?

1. Oui 2. Non

1. Bovin 2. Ovin 3. Caprin

Ordonnez 3 réponses

74. Pourquoi vous pratiquez l'embouche?

, si oui pendant combien d'années?

La réponse doit être comprise entre 1 et
10

La réponse est obligatoire

76. Quelles sont les espèces élevées en
embouche?

77. Quelles sont les sources
d'alimentation de votre cheptel?

1. aliment concentré
2. paille et fane d'arachide
3. tourteau d'arachide gousse de kad et
de sing
4. autres (à préciser)

78. Quels sont les impacts des déficits
des pluies sur votre élevage?

1. diminution des ressources fourragères
2. santé précaire du bétail
3. diminution des ressources en eau
4. autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

79. Quelles sont les solutions apportées?

1. mise en défens de la forêt
2. transhumance
3. achat du complément alimentaire
4. autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

80. Quels sont les impacts de
l'augmentation de la chaleur sur votre
cheptel?

1. Santé précaire du cheptel 2.
Mortalité du bétail
3. Autres (à préciser)

Ordonnez 2 réponses

81. Quelles sont les solutions apportées?

1. Vendre les animaux les plus fragiles
2. Autres (à préciser).....

Ordonnez 2 réponses

Ordonnez 3 réponses

87. Quelles sont les solutions apportées?

1. rationner d'eau
2. collecte de l'eau des pluies
3. autres (à préciser).....

Ordonnez 2 réponses

82. Quelles sont les autres contraintes rencontrées dans l'élevage?

1. vol
2. recrudescence des maladies
3. manque de pâturage
4. manque des ressources en eau
5. autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

88. Quels sont les impacts de la sécheresse sur votre agriculture?

1. perte de récoltes
2. érosion des terres de cultures
3. perte de la fertilité des sols
4. 1-déficit de semences
5. autres (à préciser).....

83. Quelles sont les solutions apportées?

Ordonnez 2 réponses

84. Y-a-t-il des périodes de sécheresses pendant les quarante dernières années?

1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas

85. Si oui combien d'années ont duré ces sécheresses?

La réponse doit être comprise entre 1 et 40

La réponse est obligatoire

86. Quels sont les impacts de la sécheresse sur vos ressources en eau (quantité et qualité)?

1. tarissement des puits
2. mauvaise qualité d'eau
3. diminution des ressources en eau
4. autres (à préciser).....

89. Quelles sont les solutions apportées?

1. diversifier les cultures
2. stockage de la nourriture
3. pratiquer la jachère
4. autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

90. Quels sont les impacts de la sécheresse sur la santé de votre cheptel ?

1. mortalité du bétail (bovin.....
Ovin.....
Caprin..... équin
2. diminution de la fécondité des femelles
3. Autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

91. Quels sont les impacts de la sécheresse sur le pâturage ?

1. dégradation de la forêt
2. raréfaction des surfaces de pâturage
3. autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

92. Quelles sont les solutions apportées ?

1. transhumance
2. diminution l'effectif du bétail par vente
- Acheter du complément alimentaire
4. autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

93. Quels sont les impacts de la sécheresse sur les sources d'abreuvement ?

1. diminution des ressources en eau
2. tarissement des mares très tôt après l'hivernage
3. autres (à préciser).....

Ordonnez 2 réponses

94. Quels sont les impacts de la sécheresse sur votre ménage ?

- 1.migration des membres de famille
- 2.appauvrissement du ménage
- 3.insécurité alimentaire du ménage
- 4.mettre en vente du bien personnels
- 5.autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

95. Quelles sont les solutions apportées ?

1. migration
2. collecte des aliments sauvages
3. rationner la nourriture
4. autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

96. Quels sont les impacts de la sécheresse sur votre village ?

- 1.perte de la main d'œuvre dans le village
- 2.dégradation des terres
- 3.conflits
- 4.autres (à préciser)

Ordonnez 3 réponses

97. Quelles sont les solutions apportées ?

- 1.réhabiliter les terres dégradées
- 2.mise en défens de la forêt
- 3.migration en masse des populations
- 4.autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

98.Y-a-t-il une augmentation des pluies ces cinq dernières années ?

1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas

99. Quels sont les impacts de l'augmentation des pluies sur votre agriculture ?

100. Quels sont les impacts de l'augmentation des pluies sur votre élevage ?

104. En quel mois commence la période de soudure ?

Activité forestière et perception de la mise en défens

108. Quelle est la forêt que vous exploitez ?

1. mise en défer 2. Autres (à préciser)

109. Quelles sont les espèces végétales que vous exploitez dans la forêt ?

105. Si oui, combien de mois dure cette période?.....

*La réponse doit être comprise entre 1 et 8
La réponse est obligatoire*

106. Quelles sont les causes de cette période de soudure ?

110. Pour quelle finalité vous utilisez ces

107. Comment vous faites pour vivre durant cette période ?

101. Quels sont les impacts de l'augmentation des pluies sur votre forêt ?

102. Quels sont les impacts de l'augmentation des pluies sur votre village ?

1. diminution de la migration
2. retour de certains immigrés
3. apparition des maladies hydriques
4. autres (à préciser).....

Ordonnez 3 réponses

111. Il y a vingt ans avant la mise en défens comment c'était l'état de votre

103. Y-a-t-il une période de soudure ?

1. Oui 2. Non

112. Quelles sont les espèces végétales disparues dans votre forêt ?

113. Quelles sont les causes de leur disparition ?

1. sécheresse 2. Vents forts
 3. déficits pluviométriques 4. Feux de brousse
 5. surpâturage 6. coupe abusive
 7. autres (à préciser)

Ordonnez 3 réponses

114. Quelles sont les solutions pour lutter contre la dégradation de la forêt ?

1. mise en défens 2. Reboisement
 3. autres (à préciser).....

Ordonnez 2 réponses

115. Quelles sont les espèces animales qui ont disparu dans la forêt ?

116. Quelles sont les causes de la disparition des espèces animales ?

1. sécheresse 2. Feux de brousse
 3. chasse abusive 4 autres (à préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

117. Quelles sont les solutions que vous apportez pour lutter contre la disparition d'espèces animales ?

1. mise en défens 2. Interdiction de la chasse
 3. autres (à préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

118. Avez-vous une source alternative pour satisfaire vos besoins en bois de chauffe en dehors de la mise en défens ?

1. Oui 2. Non

119. Si oui laquelle?

120. Si non pourquoi ?

121. Après la mise en défens quelles sont les espèces végétales qui ont réapparu dans la forêt ?

122. Après la mise en défens quelles sont les espèces végétales qui ont apparu pour la première fois dans la forêt ?

123. Après la mise en défens quelles sont les espèces animales qui ont réapparu dans la forêt ?

124. Êtes-vous satisfais de la mise en défens ?

1. Oui 2. Non

125. Si oui comment ?

126. Si non pourquoi ?

127. Êtes-vous prêts à renouveler l'expérience de la mise en défens ?

1. Oui 2. Non

128. Si oui où ?

129. Si non pourquoi ?

Annexes 2

LA GOMME ARABIQUE : UNE DENREE STRATEGIQUE ?

Quand la gomme arabique fait tanguer l'Amérique

New York. A l'angle de Hanover Square et de Pearl Street, au cœur de Manhattan, se dresse une ancienne maison de négoce convertie en club d'affaires : l'India House. Au premier étage, les salons autrefois destinés aux transactions de produits acheminés des Indes ont été réaménagés en un élégant restaurant. Mais l'esprit des marchands de denrées exotiques rôde toujours en ces lieux. Oublié des lumières tamisées et des conversations, s'y niche, tel un messager de ces antiques commerces, un cabinet de curiosités. La commode en bois précieux compte une trentaine de tiroirs gorgés de ces matières premières indispensables à l'économie américaine. Le onzième, préposé aux résines, renferme un amas de granulés qu'accompagne cette mention : « gomme arabique ».

Non loin de là, à l'angle de la 14e Rue, le 4 Union Square South est l'adresse d'un supermarché de la chaîne d'alimentation bio Whole Food. Sans le savoir, les chalands y lestent leurs cabas d'infimes quantités de cette résine d'acacia. En l'absence de cet émulsifiant également connu sous le code E 414, « *le colorant noir du Coca-Cola remonterait à la surface de la bouteille* », explique M. Frédéric Alland, directeur de l'entreprise d'importation et de transformation de gommes Alland & Robert. « *Nous ne pourrions plus boire de boissons gazeuses.* » Ni consommer de confiseries et de médicaments, dont la gomme fixe l'enrobage, ni manger de yaourts, dont elle épaisse la texture, ni boire de vin, dont elle réduit l'agressivité des tanins, ni imprimer de journaux, sur lesquels elle permet de fixer l'encre.

« *La plupart des gens dans le monde consomment de la gomme arabique tous les jours* », explique le professeur soudanais Hassan Addel Nour. Des secteurs aussi vastes que l'industrie pharmaceutique, la cosmétique, l'alimentaire, les boissons aromatiques, le textile, l'imprimerie et l'industrie de pointe dépendent de cette manne tombée du ciel qui, selon la Bible et le Coran, permit de nourrir les Hébreux errant dans le Sinaï, et dont les Egyptiens se servaient, il y a quatre mille cinq cents ans déjà, pour coller les bandelettes de leurs momies.

Sa source : la « ceinture de la gomme arabique », un collier d'acacias reliant le Sénégal à la Somalie, enchâssé entre le Sahara et la forêt équatoriale. De gros producteurs tels le Tchad et le Nigeria ont émergé sur les marchés internationaux, mais leur dynamisme n'égale pas celui du Soudan. Exportateur de la moitié de la production mondiale et surtout de la meilleure qualité, dite Hashab, le « Pays des Noirs » est une source d'approvisionnement indispensable pour l'Occident. A tel point que, malgré un embargo draconien imposé par Washington sur le Soudan depuis 1997, le commerce de l'xsudat stratégique se poursuit, à l'insu des consommateurs américains, entre les rives de la mer Rouge et la côte Est des Etats-Unis.

« *Plus les Etats-Unis nous imposent de sanctions commerciales, plus nous leur exportons de la gomme arabique* », commente l'homme d'affaires soudanais Isam Siddig. Et pour cause : la résine se révèle indispensable à la fabrication des sodas. « *Nous avons une morale, mais ne nous privez pas de notre Coca-Cola !* », résume un spécialiste américain du Soudan. Ce talon

d'Achille de la politique étrangère américaine au Soudan, le quotidien *Washington Post* le qualifie de *soda pop diplomacy* (« diplomatie du soda »), cependant que, conscient de cette ascendance, l'ancien condominium anglo-égyptien rêve de s'allier avec le Tchad et le Nigeria pour créer une OPEP de la gomme, en référence à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. En réponse aux condamnations américaines des massacres perpétrés au Darfour, l'ancien ambassadeur du Soudan à Washington, M. John Ukec Lueth, a même menacé en 2007, tout en agitant une bouteille de Coca-Cola devant un parterre de journalistes médusés, de couper le robinet des exportations de gomme. Une « guerre des sodas » potentiellement désastreuse pour l'industrie des boissons gazeuses, pilier de l'*American way of life*.

A dix mille kilomètres de New York, aux confluents de l'Afrique noire et du monde arabe, Khartoum, avec ses six millions d'habitants, étend ses tentacules autour des méandres du Nil Bleu et du Nil Blanc. En ce mois de mars, le trafic de la capitale soudanaise est congestionné par les flots de rickshaws sans âge et de Hummer rutilants. Cabrées sous un soleil cloué au zénith, des forêts d'immeubles, de grues et de minarets bravent les alternances de brumes de sable et de chaleur. Reclus dans l'ombre de leurs échoppes, les marchands d'épices et de sésame résistent stoïquement aux humeurs de la saison sèche. La période coïncide avec la récolte de la gomme, quatrième produit agricole du pays et objet de fierté nationale. « *Le Soudan sans la gomme, ce n'est même pas concevable !* », s'exclame un négociant. « *C'est l'or du Soudan*, ajoute, lyrique, son confrère Momen Salih. *Nous y tenons bien plus qu'au pétrole !* »

« Nous n'acceptons que des espèces »

Pour se joindre aux six millions de fermiers qui travaillent dans les immensités piquetées d'acacias du Kordofan et du Darfour, il faut rouler huit cents kilomètres plein ouest sur une route rectiligne qui sectionne la savane en deux immensités jumelles. Les abords se peuplent de huttes sporadiques et la chaussée de cavaliers solitaires. Des camions multicolores chargés de vivres et d'hommes se mêlent aux chameaux égarés. La terre devient rouge. Des baobabs dressent leurs silhouettes au-dessus de l'horizon désertique. Au bout de l'asphalte, la bourgade d'Al-Nouhoud est la capitale soudanaise de la gomme arabique.

Fermiers et négociants y œuvrent à extraire et commercialiser la substantifique sève. « *Ici, l'acacia, c'est la vie !* », confie M. Ajab Aldoor. Depuis quarante ans, ce père de cinq enfants, l'allure svelte et le regard humble, reproduit à l'aide d'une machette les gestes que l'on se transmet de père en fils. La fin de l'après-midi est le moment idéal pour saigner l'écorce des acacias. Quinze jours plus tard, des coulées de résine s'échappent des entailles et forment de petites boules visqueuses.

Comme des millions d'agriculteurs, M. Aldoor ignore tout de l'usage final de la sève. Vendue pour une poignée de livres soudanaises au négociant local, nettoyée de ses impuretés, séchée puis concassée, la gomme est ensuite convoyée dans des sacs de jute vers l'agglomération d'Al-Obeid pour y être vendue aux enchères. Il lui faut encore parcourir deux mille kilomètres à destination de Port-Soudan, sur les rives de la mer Rouge, où elle est chargée dans des conteneurs à destination d'usines de transformation occidentales. Atomisé et traité, le produit fini s'apparente à une fine poudre blanche que l'on réexpédie aux quatre coins du monde.

En 2011, les commerçants de gomme arabique sont optimistes : stimulée par la croissance des pays émergents, la demande mondiale a été multipliée par deux depuis 1985 ; elle progresse à un rythme annuel de 3 %. « *La principale source de croissance se trouve dans les sodas, les*

boissons vitaminées et les compléments alimentaires », observe M. Paul Flowerman, président de la société de négoce PL Thomas. « *Tout joue en faveur d'un retour à la gomme naturelle* », analyse M. Thomas-Yves Couteaudier, auteur d'une étude de marché pour la Banque mondiale. « *D'autant que l'Occident ne jure que par le bio* », renchérit M. Salih. La sève d'acacia, rappelle-t-il, rapporte 40 millions de dollars par an à son pays. « *En plus, nous produisons la meilleure gomme du monde !* » Ainsi va le monde merveilleux de la gomme arabique...

C'est oublier que le Soudan est un Etat mis au ban des nations, inscrit sur toutes les listes noires de la diplomatie mondiale. La paranoïa du régime militaire transpire des rues de Khartoum, inondées de pancartes à l'effigie du général Omar Al-Bachir. Policiers et militaires sont déployés aux abords des bâtiments et ponts stratégiques. Une photographie peut valoir à un journaliste étranger une arrestation en bonne et due forme. Sur fond de boom pétrolier, Khartoum s'ouvre sur l'extérieur : aux côtés de la China National Petroleum Corporation, des groupes malaisiens et indiens se partagent l'extraction quotidienne de cinq cent mille barils. Mais nulle trace de pétrolier occidental depuis que le canadien Talisman Energy s'est retiré en 2002. Dans les restaurants de la capitale où s'attablent Chinois et Libyens, Américains et Européens se font rares... A l'hôtel Coral, les serveurs opposent à tout paiement par carte bancaire cette invariable fin de non-recevoir : « *Nous n'acceptons que des espèces, monsieur. Nous sommes soumis à un embargo américain.* »

C'est à Washington qu'il faut chercher les explications à ce blocus commercial. En ce mois de décembre, les artères reliant les clochers de l'université de Georgetown au dôme du Congrès paraissent engourdis par les chutes de neige. Les flots du Potomac semblent figés sous une fine banquise qu'éclaire une lumière glacée. Mais pour les lobbyistes, diplomates, journalistes et politiciens qui scrutent l'imminent référendum sur l'indépendance du Sud-Soudan, l'ébullition est à son comble. La tenue pacifique du scrutin pourrait en effet signer la fin du long hiver diplomatique que connaissent les relations américano-soudanaises.

Nul doute que M. Ted Dagne, dans son bureau sans fenêtres du Capitole, suit la situation de près. Depuis vingt ans, ce spécialiste de la Corne de l'Afrique rattaché au service de recherches du Congrès est considéré comme l'un des cerveaux de la politique étrangère américaine envers Khartoum. Les relations entre les deux pays se sont dégradées à la suite du coup d'Etat de M. Al-Bachir en 1989, mais « *c'est à partir de 1992 que l'exécutif américain a vraiment commencé à s'intéresser au Soudan* », rappelle M. Dagne. Comment ? A cette époque, le pays était perçu comme promouvant l'islamisme radical, matant dans le sang la rébellion des Nuba et abritant sur son sol les terroristes Carlos et Oussama Ben Laden.

M. Dagne affirme avoir alors constitué, avec huit hauts fonctionnaires et politiciens alarmés par les agissements de Khartoum, un discret réseau, The Council (le Conseil). Dès le début des années 1990, ce lobby informel œuvrait en faveur d'un durcissement progressif de l'attitude américaine envers le Pays des Noirs. Les vœux de M. Dagne sont exaucés en 1993, lorsque l'implication de cinq citoyens soudanais dans le premier attentat contre le World Trade Center conduit l'administration Clinton à inscrire le Soudan sur la liste des Etats soutenant le terrorisme. Au même moment, les velléités irrédentistes des rebelles sudistes, relayées par M. Dagne, bénéficiaient de l'attention d'élus influents, matérialisée par une aide financière et logistique.

En 1997, les « faucons » Susan Rice et John Prendergast, respectivement assistante du secrétaire d'Etat pour les affaires africaines et spécialiste de l'Afrique de l'Est au sein du

Conseil national de sécurité, prennent le parti de la confrontation avec le Soudan. Constatant « une menace inhabituelle et extraordinaire à la sécurité intérieure et à la politique étrangère des Etats-Unis », le président William Clinton signe le 3 novembre 1997 l'Executive Order 13067, entérinant de vastes sanctions commerciales.

Les relations entre les deux Etats se détériorent au cours de la décennie suivante : les trois cent mille morts et deux millions de réfugiés au Darfour conduisent M. George W. Bush à imposer de nouvelles sanctions, prorogées par M. Barack Obama. Gel des avoirs soudanais localisés sur le territoire américain, interdiction d'importer et d'exporter tout bien ou service depuis ou vers le Soudan, transactions financières prohibées... Etat paria associé au mal absolu, le Pays des Noirs survit depuis lors en marge de l'économie occidentale.

Or, dans la foulée du décret présidentiel, « *le laboratoire American Home Products, qui fabrique notamment le médicament Advil, réalisa que les gens mourraient si l'on ne pouvait pas se procurer cette gomme* », se rappelle la lobbyiste Janet McElligott. Un problème similaire se posa avec les boissons gazeuses, pour lesquelles « *la meilleure émulsion est permise par la gomme soudanaise de qualité Hashab. C'est un élément clé de la recette* », ajoute M. Dennis Seisun, président du cabinet d'études de marché IMR International. A propos de la précieuse sève, l'ancienne secrétaire d'Etat Madeleine Albright avait déclaré : « *C'est le problème, avec les sanctions : on ne voit pas toujours qui pénalise vraiment qui* (1). »

En l'absence de substituts de qualité comparable, assurer coûte que coûte la continuité des approvisionnements de gomme soudanaise devenait un impératif vital. Fin 1997, le négociant Flowerman contrôle à lui seul l'entrée de l'E 414 sur le territoire américain. Etablies à Morristown, dans le New Jersey, ses affaires risquent d'être sérieusement affectées par le blocus. Mme McElligott, qui conseillait à cette époque l'ambassadeur soudanais à Washington, M. Mahdi Ibrahim Mohamed, raconte comment M. Flowerman se rendit plusieurs fois à dîner dans la résidence privée du diplomate, située 2800 Woodland Drive, en bordure de la forêt de Rock Creek Park, accompagné de clients aussi divers que American Home Products, Coca-Cola, Fanta...

En bon tacticien, M. Mohamed voit alors dans une possible exemption de la gomme la clé qui ouvrirait la voie à d'autres aménagements de l'embargo. Il est convenu de faire monter les industriels américains en première ligne, tandis que le diplomate soudanais leur fournit des informations à l'appui d'un argumentaire bien rodé : des emplois menacés et, surtout, le risque que l'industrie agroalimentaire américaine ne se retrouve à la merci des négociants français de gomme, très actifs au Soudan.

Le lobby du soda au secours du Soudan

Etablis pour la plupart dans l'Etat du New Jersey, les importateurs américains se tournent naturellement vers le parlementaire de leur Etat, le démocrate Robert Menendez, lequel approche à son tour « *la Maison Blanche, le conseil de sécurité du président Clinton et le département d'Etat* », relate M. Dagne. Mme Albright, qui reçut un appel de M. Menendez, se rappelle lui avoir demandé : « *“Comment pouvez-vous demander une exemption sur le Soudan alors que vous vous opposez de manière si violemment à toute exception à nos sanctions sur Cuba ? [M. Menendez est fils d'immigrés cubains].” Il répondit : “Les emplois.”* »

Mise au défi de sa cohérence, passant outre les objections de Mme Albright, l'administration Clinton finit par trancher : en juillet 1998, les Sudanese Sanctions Regulations précisent que l'embargo s'applique à tout... sauf à la gomme arabique. Et, pour figer ce décret dans le marbre de la loi, M. Menendez glisse deux ans plus tard cette exception dans une réglementation fourre-tout relative au commerce international. Coïncidence ? Les comptes de campagne de l'élu démocrate indiquent qu'il perçut la même année des donations de M. Chris Berliner, vice-président de l'entreprise de négoce de gomme Import Service Corporation, d'associations représentatives de l'industrie des sodas ainsi que du groupe Coca-Cola. Selon Steven Glazer, journaliste à l'hebdomadaire *Urban Time News*, qui épulta ses comptes, M. Menendez reçut, rien qu'entre 1997 et 2002, 55 669 dollars de dons d'entreprises du secteur des sodas, de l'agroalimentaire et de l'industrie pharmaceutique.

M. Menendez, qui n'a pas répondu à nos demandes répétées d'entretien, a justifié en 2000 sa démarche dans une lettre ouverte au *Washington Post* : « *Personne ne devrait entrer en relation d'affaires avec des voyous. Mais si ces voyous contrôlent un produit dont nous ne pouvons nous passer, le marché trouvera un moyen de l'acheminer jusque dans nos rayons* » (28 septembre 2000). Or, cette année-là, au nombre des bandits en question on comptait M. Ben Laden... Quatre ans plus tôt, un mémo du département d'Etat américain, se fondant sur des sources de la Central Intelligence Agency (CIA), avait en effet affirmé que le terroriste saoudien s'était assuré « *un quasi-monopole sur la majorité des exportations de gomme* » soudanaise (2). « *Il est encore possible que, chaque fois que nous achetons une boisson gazeuse de marque américaine, nous aidions à remplir les caisses de Ben Laden* », s'insurgea devant le Congrès le sénateur républicain Frank Wolf, un an avant les attaques du 11-Septembre.

Chargé d'enquêter sur les liens entre la gomme et la nébuleuse Al-Qaida, le gouvernement américain enjoint notamment à M. Flowerman de lui communiquer les noms des responsables des entreprises soudanaises de gomme arabique et de leurs actionnaires. Des informations qui, selon l'homme d'affaires, seront directement transmises à Mme Albright et à ses successeurs.

Preuve de l'importance vitale de la résine, les exportations ne furent pas interrompues le temps que le département d'Etat invalide ces rumeurs. Qu'importe les rappels d'ambassadeurs, les hasardeuses frappes américaines sur l'usine pharmaceutique Al-Shifa en août 1998, les accusations de génocide au Darfour et la somme d'animosités réciproques... « *L'Amérique et le Soudan se détestent, mais ils ont besoin l'un de l'autre* », observe un négociant. Bien que jugulé par l'imposition de quotas, le commerce de l'exsudat a toujours résisté aux soubresauts de la géopolitique et étonne par son insolente régularité.

Pourtant, le double jeu américain envenime périodiquement la vie politique des Etats-Unis. D'un côté, le Black Caucus (le groupe des parlementaires noirs au Congrès) entend toujours supprimer ce dernier lien commercial avec un régime honni, comme a tenté en vain de le faire l'élu démocrate Maxine Waters en 2007 avec la proposition de loi HR 3464. De l'autre, le lobby de la gomme arabique, personnifié par M. Menendez, aujourd'hui sénateur, s'emploie à maintenir des relations commerciales avec le Soudan, aux fins de préserver les habitudes de consommation américaines. Surtout, les contorsions de la première puissance mondiale nuisent à sa crédibilité sur le dossier soudanais. « *Si l'Amérique abandonne les sanctions sur la gomme arabique, sa diplomatie vertueuse sera vidée de son autorité* », avait averti le *Washington Post* (10 septembre 2000). A Khartoum, où l'exemption est connue de tous, les réactions oscillent entre moquerie et fierté de se savoir si indispensable.

Mais, loin des menaces de ses diplomates, le Soudan se sait trop dépendant de son client américain pour lui imposer des mesures de rétorsion commerciale. Ainsi, le bureau du département américain du Trésor chargé de l'application des embargos (OFAC) indique que vingt-cinq licences ont été délivrées à ce jour. Toujours selon l'OFAC, huit mille huit cents tonnes de gomme ont été importées en 2009 et dix mille quatre cent cinquante en 2010. Des chiffres que réfute M. Flowerman, qui évoque cinq licences pour un total de quatre mille tonnes. La pérennité de ce commerce bénéficie du mutisme des commerçants de gomme qui prévaut dès que le Soudan s'invite dans une conversation. Mais pour réduire les risques de mauvaise publicité auprès des Américains abreuvés d'images de George Clooney et Angelina Jolie arpantant les camps de réfugiés du Darfour, les négociants travaillent désormais avec l'Agence américaine pour le développement international (Usaid) à diversifier leurs sources d'approvisionnement.

C'est une autre facette de la « diplomatie du soda » : les Etats-Unis mettent à profit de puissants relais d'influence impliqués dans l'aide au développement pour subvenir aux besoins stratégiques de leur industrie agroalimentaire. D'importants volumes de gomme s'exportent du Sénégal, du Tchad ou du Nigeria, au point que le Soudan ne représente plus que 50 % des exportations mondiales, contre 90 % il y a vingt ans. « *Les industriels se sont aussi tournés vers le Kenya et l'Ouganda* », ajoute M. Seisun. Des acacias en France ? « *Ce ne serait pas rentable*, réplique M. Alland. *Il ne fait pas assez chaud et les plantations prendraient trop d'espace.* »

Pomme de discorde ou vecteur de paix ?

Une objection qui n'explique pas pourquoi les négociants français de gomme vendent la sève transformée accompagnée de la mention « made in France ». Interrogé sous le sceau de l'anonymat, cet industriel français explique se fournir en gomme dans quatorze pays d'Afrique avant de la transformer : « *Nous lui appliquons nos recettes. Entre la gomme brute et la marchandise qui sort de nos usines, c'est méconnaissable* » ; et de fait, conclut-il, la gomme « *perd son origine* » avant d'être réexportée, entre autres, à destination... des Etats-Unis. Or, si les Américains s'approvisionnent auprès des Français et des Italiens, « *à la fin, cela reste de la gomme du Soudan !* », s'exclame M. Siddig.

« *Tout le processus est biaisé !* », ajoute l'ancien président du conseil d'administration de la Gum Arabic Company, M. Mansour Khalid, cependant que des rumeurs invérifiables affirment que la gomme transiterait également par le Sud-Soudan, l'Erythrée et l'Ethiopie, non soumis aux sanctions américaines, pour être ensuite réexportée vers l'Occident. Dès lors, si l'on additionne la gomme acheminée via la plaque tournante européenne, ce sont des quantités très supérieures de sève (des estimations évoquent cinq mille tonnes supplémentaires) qui rejoignent la côte Est des Etats-Unis par l'entremise d'industriels européens qui garantissent à leurs clients un écran de fumée.

Alors que le Sud-Soudan a voté en janvier 2011 pour son indépendance, les diplomates soudanais espèrent que la partition pacifique du pays s'accompagnera de la levée des sanctions américaines — et d'un accroissement mathématique des exportations de résine. Avec la suppression du Soudan de la liste des Etats soutenant le terrorisme, cette promesse est l'une des nombreuses cartes que M. Scott Gration, l'envoyé spécial du département d'Etat au Soudan, tient dans sa manche pour faire plier le Pays des Noirs dans la direction souhaitée par les Etats-Unis. De leur côté, les négociants américains guettent la situation au Darfour, dont la stabilité retrouvée relancerait la culture de l'acacia et permettrait de sécuriser les

approvisionnements d'E 414. « *L'acacia est un arbre fertile*, explique M. Jack Van Holst Pellekaan ; *le planter est une action écologique* » qui permet de reverdir le Sahel gagné par la sécheresse. Selon ce consultant à la Banque mondiale chargé d'un programme de reboisement au Sud-Soudan, le partenariat entre pays producteurs de gomme et leurs clients occidentaux est « *gagnant-gagnant* ». Dans un subtil jeu de mots à l'adresse de ses confrères soudanais, M. Flowerman parle même de la précieuse sève comme d'un « *unifiant* », un aliment déjà propice à une émulsion des intérêts commerciaux américano-soudanais...

A l'évocation du produit miracle dissimulé dans le onzième tiroir du cabinet de curiosités de l'India House, le regard de M. Van Holst Pellekaan s'illumine. L'homme en est convaincu : la gomme arabique est « *une matière première qui peut produire la paix* ».

Annexe 3

Liste des exportateurs pour le produit sélectionné								
Produit : 130120 Gomme arabique								
Sources : Calculs du CCI basés sur les statistiques de UN COMTRADE.								
L'agrégation mondiale représente la somme de pays rapporteurs et non rapporteurs								
Les données basées sur les données rapportées par les partenaires (données miroir) sont affichées en orange.								
Les quantités affichées en vert clair sont estimées par UNSD. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous référer à la note explicative d'UNSD								
Exportateurs	2008	2009	2010	2011	valeur exportée en 2011, Euro milliers	quantité exportée en 2011, Tonnes	Valeur de la tonne	
	Valeur unitaire exportée , Euro/Tonnes							
Monde	1974	2225	2605					
France	2672	2749	2602	2662	75003	28178	2661,7574	
Royaume-Uni	2824	3238	3375	3205	19169	5981	3204,98244	
Etats-Unis d'Amérique	3082	3003	2837	2874	13297	4627	2873,78431	
Allemagne	3082	3288	3132	3264	9112	2792	3263,61032	
Italie	1908	1734	1885	1999	3181	1591	1999,37146	
Belgique	2416	1998	1993	1959	2035	1039	1958,61405	
Pays-Bas	2852	2451	2763	2530	1829	723	2529,73721	
Sénégal	1146	731	1075	1318	1401	1063	1317,96802	
Ethiopie	1430	1516	1210	1509	913	605	1509,09091	
Japon	5182	7091	6184	7361	582	79	7367,08861	
République-Unie de Tanzanie	542	578	547	379	370	975	379,487179	
Suisse	4568	4680	5585	4065	264	65	4061,53846	
Thaïlande	2231	2288	1677	2212	217	98	2214,28571	
Espagne	4663	2806	2815	2626	184	70	2628,57143	
Singapour	2973	2738	3263	3315	156	47	3319,14894	
Canada	3083	3545	4050	2454	135	55	2454,54545	
Kenya	861	944	442	1241	119	96	1239,58333	
Turquie		4302	2043	3184	73	23	3173,91304	
Irlande	4518	2788	225	78	68	873	77,8923253	
Norvège				4128	66	16	4125	
Mexique	2527	3520	4351	3994	64	16	4000	
Australie	2719	3394	4079	4634	51	11	4636,36364	
Burkina Faso	346	421	245	83	51	611	83,4697218	
Malaisie	2643	4302	1883	1505	47	31	1516,12903	

Chine	4304	3585	5379	4595	46	10	4600
Croatie				4667	37	8	4625
Taipei Chinois	4758	3944	2636	4923	34	7	4857,14286
Afrique du Sud	1529	2978	4330	5624	34	6	5666,66667
Portugal	2492	3406	2322	3087	31	10	3100
Pologne	3089	4192	3070	3590	29	8	3625
Jordanie	700	2310	15062	8855	27	3	9000
Brésil	7476	3649	2862	4427	27	6	4500
Autriche	8496	5975	4769	3590	22	6	3666,66667
République tchèque	5437	6453	6778	9692	19	2	9500
Hongrie			1205	2992	18	6	3000
Togo				84	14	170	82,3529412
République de Corée	2904	3227	4841	2728	14	5	2800
Serbie	9515	5497	3389	4308	13	3	4333,33333
Slovaquie		4123	7531	10769	11	1	11000
Roumanie	3398	5736	8284	7898	8	1	8000
Niger	299	310	298	326	7	22	318,181818
Grèce	14103	11114	10543	7180	7	1	7000
Indonésie	2039		141	404	6	16	375
Suède	15632		13367	3231	6	2	3000
Estonie				5744	6	1	6000
Bulgarie		2868	3012	5026	5	1	5000
Pérou		2151	1004	1005	5	5	1000
Chili	2832	3944	2824	1675	5	3	1666,66667
Lituanie	2719			5026	5	1	5000
Slovénie	3398	2151	3389	5026	5	1	5000
Danemark	4638		9037	4308	4	1	4000
Equateur	2719	3585		1436	1	1	1000
Colombie					1	0	
Géorgie					1	0	
Finlande			2533		0	0	
Sri Lanka					0	0	
Luxembourg					0	0	
Côte d'Ivoire	176	297			0	0	
Philippines			1778		0	0	
Nouvelle -Zélande					0	0	
Monténé gro					0	0	

Egypte	1933	908	1883		0	0	
Venezuela			3624		0	0	
Yémen	1119	717					
ex-République yougoslave de Macédoine							
Somalie	396	875	1936				
Inde	2342	2063					
Emirats arabes unis	1878	2186	1203				
Tunisie	680	717					
Soudan	1231	1190	1189				
République arabe syrienne			896				
Maroc		5019					
Oman	714	1036					
Namibie		473					
Nigéria	3082	2913	5025				
Europe Autre non définie ailleurs	4715	2974	11861				
Afrique non définie ailleurs			753				
Pakistan		521	868				
Panama		4814					
Liban			1590				
Mali	207		208				
Mauritanie			837				
Union européenne non définie ailleurs			3012				
République de Moldavie							
Tchad	1313	1456	1143				
République démocratique du Congo		291					

Cameroun	532	127	513				
Îles Vierges britanniques			1063				
Bangladesh			1487				
Albanie		1434					
Argentine	2064	2668	1657				
Erythrée	1702	1371	1521				
Palestine							
Terres australes françaises		1261					
Djibouti			2410				
Ghana	346	359	377				
Guatemala		717	1506				
Guinée		545	3163				
Honduras							
Hong Kong (Chine)	4263	8689	6150				

Liste des exportateurs pour le produit sélectionné

Exportateurs	2008	2009	2010	2011
	quantité exportée, Tonnes	quantité exportée, Tonnes	quantité exportée, Tonnes	quantité exportée, Tonnes
Monde	113982	129567	143383	
Soudan	37860	36636	49592	
Nigéria	14124	40862	34780	
France	23439	22940	27758	28178
Tchad	16219	9417	9530	
Royaume-Uni	5556	4680	5946	5981
Etats-Unis d'Amérique	3149	3824	4301	4627
Allemagne	2904	2453	2848	2792
Italie	1139	1388	1409	1591
Mali	1308		1290	
Pays-Bas	542	735	1071	723
Ethiopie	614	622	909	605

République-Unie de Tanzanie	935	631	824	975
Belgique	589	530	754	1039
Irlande	119	126	362	873
Sénégal	836	955	330	1063
Turquie	0	1	216	23
Thaïlande	53	110	141	98
Îles Vierges britanniques			102	
Japon	64	100	99	79
Emirats arabes unis	461	41	97	
Burkina Faso	57	63	83	611
Kenya	165	41	75	96
Cameroun	120	62	66	
Canada	84	36	53	55
Erythrée	416	350	51	
Somalie	513	50	49	
Niger	66	44	48	22
Suisse	61	55	48	65
Pakistan	0	33	46	
Espagne	43	58	42	70
Ghana	220	42	40	
Bangladesh			40	
Philippines	0	0	36	0
Mauritanie			36	
Singapour	32	22	33	47
Argentine	27	43	30	
Pologne	11	13	26	8
Portugal	12	4	24	10
Hongrie	0	0	20	6
Indonésie	20	0	16	16
Venezuela	0	0	16	0

Egypte	32	455	12	0
Australie	1	15	12	11
Hong Kong (Chine)	11	17	12	
Finlande	0	0	11	0
Mexique	46	11	9	16
Liban	0	0	9	
Europe Autre non définie ailleurs	48	68	8	
République de Corée	11	14	7	5
Chine	3	1	7	10
Autriche	2	6	6	6
Brésil	1	45	5	6
Guinée	0	79	5	
Djibouti		0	5	
Union européenne non définie ailleurs			5	
Chili	12	2	4	3
Afrique du Sud	8	13	4	6
Suède	1	0	4	2
Pérou	0	1	3	5
Serbie	1	3	2	3
Slovénie	2	1	2	1
Grèce	4	4	2	1
Malaisie	9	1	2	31
Taipei Chinois	2	2	2	7
Jordanie	68	9	1	3
Afrique non définie ailleurs			1	
Roumanie	4	1	1	1
Guatemala	0	1	1	
République tchèque	1	1	1	2
Danemark	17	0	1	1

Bulgarie	0	1	1	1
Slovaquie	0	4	1	1
Inde	1346	765	Pas de quantité	
Togo			0	170
Tunisie	1	2	0	
Albanie	0	13	0	
Sri Lanka	0	0	0	0
Colombie	0	0	0	0
Croatie	0	0	0	8
Equateur	2	1	0	1
Estonie	0	0	0	1
Géorgie	0	0	0	0
Panama	0	7	0	
Nouvelle-Zélande	0	0	0	0
Norvège	0	0	0	16
République de Moldavie	0	0	0	
Monténégro	0	0	0	0
Maroc	0	1	0	
Oman	40	9	0	
Côte d'Ivoire	58	70	0	0
Lithuanie	4	0	0	1
Luxembourg	0	0	0	0
Namibie	0	44		
Palestine	0	0		
Terres australes françaises		58		
Honduras	0	0		
République démocratique du Congo	7			
ex-République yougoslave de Macédoine		0		
Yémen	17	26		

Annexe 4

LISTE DES PAYS IMPORTATEURS DE GOMME ARABIQUES

Cette liste, non limitative d'importateurs, est tirée de différentes sources, comme le dernier «Market Brief » du CCI ou comme la liste publiée en juillet 2003 par l'AIPG.

FRANCE

ALLAND & ROBERT

9, rue de Saintonge- 75003 PARIS

Tél : +33 144 592 130 Fax : +33 142 725 438 Télex : 210963 F

E- mail : f.alland @allandetrobert.fr

C.N.L, COLLOIDES NATURELS INTERNATIONAL

129, chemin de Croisset BP 4151- 76723 ROUEN Cedex

Tél : + 33 232 831 818 Fax : + 33 323 831 919 Télex : 180921F

E- mail : gdondain a cni world.com

EMIGA

Zone Industrielle Avon, Lot 152- 13120 GARDANNE

Tél: + 33442 512 828 Fax: + 33 442 512 533 Telex : 400547

E-mail: EMIGA.FR@ Wanadoo.fr

SPINDAL- AEB group

Zone Industrielle 3/5 rue Ampère- 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Tél : +33 164 078 000 Fax : + 33 164 075 920

E- mail : spindal. Sec. France@ Wanadoo.fr

VALMAR

Zone industrielle de Saint Mitre- 13400 AUBAGNE

Tél : + 33 442 849 292 Fax : +33 442 841 079

E-mail : valmarsa@aol.com

ROYAUME UNI

AGRISALES LIMITED-AGRIPRODUCT group

Royal Oak House-45A Porchester road- LONDON W2 5DP

Tél: +44 207 221 1275 Fax : +44 207 792 9014

ARTHUR BRANWELL & Co LIMITED

Bonte House, 58-62 High street- EPPING, ESSEX CM16 4AE

Tél : + 44 1 992 577 333 Fax : + 44 1 992 561 138 Télex : 817158 BRANWL G

E-mail : Richard kenny@branwell.com

RED CARNATION GUMS LIMITED

Unit 11 Westmaye Industrial Park- BramstonWay, Laindon, Essex, SS15 6TP

Tél : + 44 1 268 412 020 Fax : + 44 1 268 410 040 Télex : 99238 EMULS G

E-mail : office@redgums.com

A.F SUTER AND Co Ltd

Thames House- 18 Park street- LONDON SE1 9EQ

Tél : + 44 207 403 6555 Fax : + 44207 378 8582

E-mail : afsuter@afsuter.com

TOYOTA TSUSHO UK Ltd.

140 London wall, LONDON EC2Y 5DN

Tél : + 44 2 077 762 778 Fax : + 44 2 077 762 795

E-mail : qkhan@toyota-tsusho-uk.com

U.S.A

AEP Colloids Inc.

393 Church street- P.O.Box 3425 SARATOGA SPRINGS, NY 12866

Tél : +1 518 584 4105 Fax : + 1 518 580 8577

E-mail : astrouse@aepcolloids.com

ISC Importers Service Coorporation

233 Suydam Avenue- JERSEY CITY, NJ 07304-3399

Tél : + 1 201 332 6970 Fax : 1 201 332 4152

E-mail : iscgums@iscgums.com

PAUL THOMAS &Co INC

119 Headquarters Plaza- MORRISTOWN, NJ 07960

Tél : + 1 973 984 0900 Fax : + 1973 984 5666 Télex : 219805 SPGM UR

E-mail : info@plthomas.com

TIC GUMS INC

4609-T Richlynn Drive P.O. Box 369- BELCAMP, MD 21017-0369

Tél : + 1 410 273 7300 Fax : + 1410 273 6469 ; Site : www.ticgums.com

ALLEMAGNE

Willy BENECKE GmbH

Hoverstrasse 41-20539 HAMBURG

Tél : + 49 40 780 440 Fax : + 49 40 780 44 433

E-mail : thauser@willy-benecke.com

Johannes BASSEN GmbH

Hoverstrasse 41- 20539 HAMBURG

Tél : +49 40 355 47 913 Fax : +49 40 355 47 918

E-mail : Johannes.bassen@t-online.de

C.E.ROEPPER GmbH
Hans Duncker strasse 13-21035 HAMBURG
Tél : + 49 40 734 10 317 Fax : + 49 40 734 10 381 Télex : 217811
E-mail : CGerrens@roeper.de

Ernst H.SINGLEMANN GmbH
Hopfensack 20-20457 HAMBURG
Tél : + 49 40 350 257 Fax : + 49 40 331 64
E-mail : U.Singelmann@t-online.de

Alfred WOLF GmbH
Sudanhaus- Grosse Backertasse 13-P.O.Box 106620 20044 HAMBURG
Tél : + 49 40 376 76 121 Fax : +49 40 376 76 100 Télex : 211778
E-mail : hwo@wolf.de

BELGIQUE
CLADIC Belgium N.V.
Terclochtweg 1 – 2620 HEMISKEM
Tél : + 32 3 11 Fax : +32 870 48 99
E-mail: am@caldic.be

INDE
DRYTECH
B-16 Ginkunz Industrial Estate- Off Mahakali Caves road-Andheri East MUMBAI 400093
Tél : + 91 22 268 753 61 Fax : + 91 22 268 752 21
E-mail : drytech@bom8.vsnl.net.in

IRLANDE

KERRY Ingrédients
3 Eldred terrace- Douglas road-CORKS
Tél : + 353 214 313 172
E-mail : brian.Iynch@kerry.ie

ISRAEL
FRUTAROM Industries Ltd.
P.O.Box 10067- HAIFA
Tél : +972 846 2442 Fax : + 972 872 2517
E-mail : info@frutarom.com

ITALIE
RATHEGEB Rose-MARIE
Viale Belisario 20145 MILANO
Tél : +39 024 803 424 Fax : + 39 024 819 5518

E-mail : ratheb@tiscalinet.it

JAPON

SAN-EI YAKUHIN BOEKKI K.K.

c/o Morii Bidg 4-10 Awajiimachi 1- Chome Chuo-Ku OSAKA

Tél : +81 662 028 524 Fax : + 81 662027 204

E-mail : emorii@oak.ocn.ne.jp

Annexe 6

USAGES DE LA GOMME ARABIQUES

En Afrique saharienne, la gomme est utilisée comme :

- friandise à mâcher
- agent de solidification de et de brillance dans les textiles
- soin pour le traitement de la peau, blessures...
- agent dans le bâtiment pour assurer l'imperméabilité des toitures

En europe, la gomme arabique est utilisée :

- pour le coller des étiquettes, des enveloppes ou des timbres (papier gommé).
- comme émulsifiant spécialement pour les huiles d'agrumes, de colloïde protecteur dans les émulsions et de supports pour les arômes. Dans l'agroalimentaire, la gomme arabique est désignée par le code E414.

Ainsi, la gomme arabique stabilise les matières colorantes des vins rouges ou sert de fixatif pour les peintures.

Secteur d'utilisation Types de produits Part de chaque secteur (%)

Agro-alimentaire

Confiserie

Boissons gazeuses

Bonbons

Pâtisserie

Crèmes

Pastilles

60 – 80%

Pharmaceutique

Pilule

Comprimés

Pâtes pectorales

Gélules

Sirop

5 – 10%

Bâtiment & chimique

Peinture

Gouache

Colles

Céramique

Fonderie

10 – 15%

Annexe 7

ORGANISATIONS IMPORTATEURS DE GOMME ARABIQUE

Cette liste, non limitative d'importateurs, est tirée de différentes sources, comme le dernier «Market Brief » du CCI ou comme la liste publiée en juillet 2003 par l'AIPG.

France

ALLAND & ROBERT
9, rue de Saintonge- 75003 PARIS
Tél : +33 144 592 130 Fax : +33 142 725 438 Télex : 210963 F
E- mail : f.alland @allandetrobert.fr

C.N.L, COLLOIDES NATURELS INTERNATIONAL
129, chemin de Croisset BP 4151- 76723 ROUEN Cedex
Tél : + 33 232 831 818 Fax : + 33 323 831 919 Télex : 180921F
E- mail : gdondain @ cni world.com

EMIGA

Zone Industrielle Avon, Lot 152- 13120 GARDANNE
Tél : + 33442 512 828 Fax : + 33 442 512 533 Télex : 400547
E-mail : EMIGA.FR@ Wanadoo.fr

SPINDAL- AEB group

Zone Industrielle 3/5 rue Ampère- 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS
Tél : +33 164 078 000 Fax : + 33 164 075 920
E- mail : spindal. Sec. France@ Wanadoo.fr

VALMAR

Zone industrielle de Saint Mitre- 13400 AUBAGNE
Tél : + 33 442 849 292 Fax : +33 442 841 079
E-mail : valmarsa@aol.com

ROYAUME UNI

AGRISALES LIMITED-AGRIPRODUCT group
Royal Oak House-45A Porchester road- LONDON W2 5DP
Tél : +44 207 221 1275 Fax : +44 207 792 9014

ARTHUR BRANWELL & Co LIMITED

Bonte House, 58-62 High street- EPPING, ESSEX CM16 4AE
Tél : + 44 1 992 577 333 Fax : + 44 1 992 561 138 Télex : 817158 BRANWL G
E-mail : Richard kenny@branwell.com

RED CARNATION GUMS LIMITED

Unit 11 Westmaye Industrial Park- BramstonWay, Laindon, Essex, SS15 6TP
Tél : + 44 1 268 412 020 Fax : + 44 1 268 410 040 Télex : 99238 EMULS G
E- mail : office@redgums.com

A.F SUTER AND Co Ltd

Thames House- 18 Park street- LONDON SE1 9EQ

Tél : + 44 207 403 6555 Fax : + 44207 378 8582
E-mail : afsuter@afsuter.com

TOYOTA TSUSHO UK Ltd.
140 London wall, LONDON EC2Y 5DN
Tél : + 44 2 077 762 778 Fax : + 44 2 077 762 795
E-mail : qkhan@toyota-tsusho-uk.com

U.S.A
AEP Colloids Inc.
393 Church street- P.O.Box 3425 SARATOGA SPRINGS, NY 12866
Tél : +1 518 584 4105 Fax : + 1 518 580 8577
E-mail : astrouse@aepcolloids.com

ISC Importers Service Coorporation
233 Suydam avenue- JERSEY CITY, NJ 07304-3399
Tél : + 1 201 332 6970 Fax : 1 201 332 4152
E-mail : iscgums@iscgums.com

PAUL THOMAS &Co INC
119 Headquarters Plaza- MORRISTOWN, NJ 07960
Tél : + 1 973 984 0900 Fax : + 1973 984 5666 Télex : 219805 SPGM UR
E-mail : info@plthomas.com

TIC GUMS INC
4609-T Richlynn Drive P.O. Box 369- BELCAMP , MD 21017-0369
Tél : + 1 410 273 7300 Fax : + 1410 273 6469 ; Site : www.ticgums.com

ALLEMAGNE

Willy BENECKE GmbH
Hoverstrasse 41-20539 HAMBURG
Tél : + 49 407 804 440 Fax : + 49 40 780 44 433
E-mail : thauser@willy-benecke.com

Johannes BASSEN GmbH
Hoverstrasse 41- 20539 HAMBURG
Tél : +49 40 355 47 913 Fax : +49 40 355 47 918
E-mail : Johannes.bassen@t-online.de

C.E.ROEPPER GmbH
Hans Duncker strasse 13-21035 HAMBURG
Tél : + 49 40 734 10 317 Fax : + 49 40 734 10 381 Télex : 217811
E-mail : CGerrens@roeper.de

Ernst H.SINGLEMANN GmbH
Hopfensack 20-20457 HAMBURG
Tél : + 49 40 350 257 Fax : + 49 40 331 64
E-mail : U.Singelmann@t-online.de

Alfred WOLF GmbH
Sudanhaus- Grosse Backertasse 13-P.O.Box 106620 20044 HAMBURG
Tél : + 49 40 376 76 121 Fax : +49 40 376 76 100 Télex : 211778
E-mail : hwo@wolf.de

BELGIQUE
CLADIC Belgium N.V.
Terclochtweg 1 – 2620 HEMISKEM
Tél : + 32 3 11 Fax : +32 870 48 99
E-mail : am@caldic.be

INDE
DRYTECH
B-16 Ginkunz Industrial Estate- Off Mahakali Caves road-Andheri East MUMBAI 400093
Tél : + 91 22 268 753 61 Fax : + 91 22 268 752 21
E-mail : drytech@bom8.vsnl.net.in

IRLANDE

KERRY Ingrédients
3 Eldred terrace- Douglas road-CORK
Tél : + 353 214 313 172
E-mail : brian.Iynch@kerry.ie

ISRAEL
FRUTAROM Industries Ltd.
P.O.Box 10067- HAIFA
Tél : +972 846 2442 Fax : + 972 872 2517
E-mail : info@frutarom.com

Italie
RATHEGEB Rose-MARIE
Viale Belisario 20145 MILANO
Tél : +39 024 803 424 Fax : + 39 024 819 5518
E-mail : ratheb@tiscalinet.it

JAPON
SAN-EI YAKUHIN BOEKKI K.K.
c/o Morii Bidg 4-10 Awajiimachi1- Chome Chuo-Ku OSAKA
Tél : +81 662 028 524 Fax : + 81 662027 204
E-mail : emorii@oak.ocn.ne.jp

